

Rallye

3

0

Rapport annuel

2

Rallye

Sommaire

Message du Président	3
Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2003 et chiffres clés	4
RAPPORT DE GESTION	6
– Faits marquants	6
– Panorama des activités	9
– Panorama financier	15
– Évolution récente et perspectives	20
– Capital et actionnariat	22
– Données sociales et environnementales	24
– Gouvernement d'entreprise	28
RAPPORT DU PRÉSIDENT	37
COMPTES CONSOLIDÉS	46
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ	92
Résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004	119
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004	123
Résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004	126
Informations complémentaires	131
Table de concordance du document de référence	153

Administration de la Société

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Jean-Charles NAOURI

Président

André CRESTEY

Vice-Président

Didier CARLIER

Représentant de la société Foncière Euris

Jean CHODRON de COURCEL

Jacques DERMAGNE

Jacques DUMAS

Pierre FERAUD

Jean-Marie GRISARD

Représentant de la société Finatis

Jean LÉVY

Christian PAILLOT

Gilbert TORELLI

CENSEUR ⁽¹⁾

Julien CHARLIER

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Didier CARLIER

Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BARBIER FRINAULT & Autres

Représenté par Michel LÉGER

KPMG Audit – Département de KPMG SA

Représenté par Gérard RIVIÈRE

(1) Renouvellements ou nomination proposés à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004.

Message du Président

La stratégie de développement de Casino, principale filiale de Rallye, a une nouvelle fois porté ses fruits en 2003. Dans un environnement économique toujours difficile, ses bonnes performances opérationnelles expliquent une grande partie de la forte croissance



Jean-Charles NAOURI

des résultats de Rallye. En effet, avec un résultat d'exploitation en hausse de 10,8 % et un résultat courant avant impôt qui croît de 12,9 %, Casino a montré le bien-fondé de son positionnement multiformat à forte dominante alimentaire. En France, toutes les enseignes du Groupe ont accru leur rentabilité, avec des performances particulièrement remarquables pour Leader Price, l'enseigne de discount du Groupe. Les activités internationales ont, de leur côté, connu un net redressement à partir du second semestre.

Dans la distribution d'articles de sport, si l'activité de Courir a été difficile notamment au second semestre, les mesures mises en place chez Go Sport ont permis à l'enseigne de gagner des parts de marché. De plus, la poursuite de l'amélioration de la marge commerciale et la diminution de l'endettement net moyen ont permis à Groupe Go Sport d'enregistrer une hausse de 7,0 % de son résultat net, à 14,6 millions d'euros.

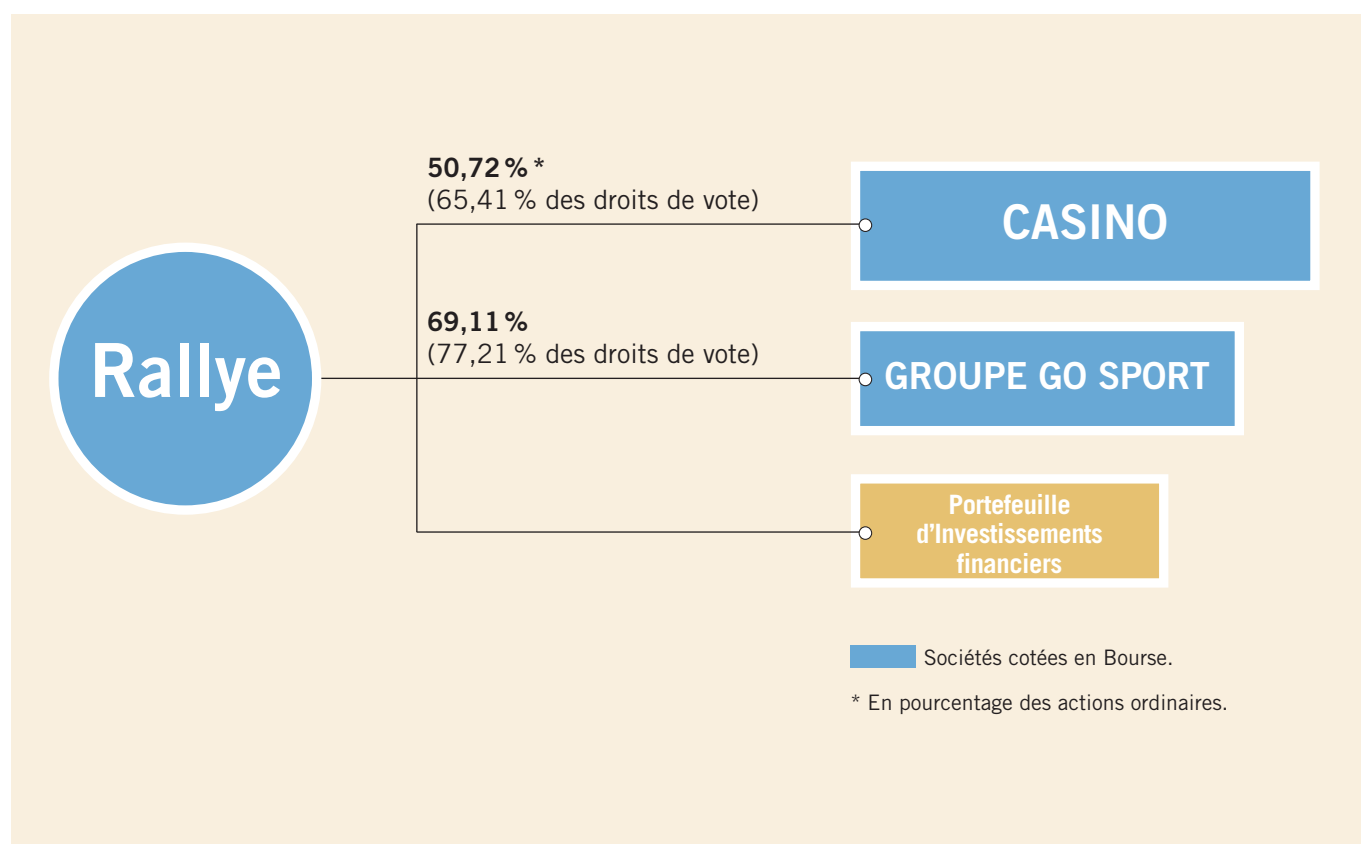
Reflétant les bonnes performances de ses principales filiales, Rallye a ainsi réalisé un résultat d'exploitation en hausse de 10,7 % à 1 056 millions d'euros, tandis que le résultat net part du groupe a progressé de 71,4 % à 108 millions d'euros. Ces résultats conduisent le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 1,60 euro par action, en hausse de 33 % par rapport à 2002.

L'année 2003 a également été marquée par la cession de la société Athlete's Foot, permettant au Groupe de se séparer d'un foyer de perte récurrent, et par le renforcement de la structure financière de Rallye. En effet, après l'émission de plus de 1 milliard d'euros d'emprunts obligataires en 2003 et début 2004, Rallye dispose aujourd'hui d'environ 1,7 milliard d'euros de financements confirmés non utilisés. Cette solidité financière lui assure les moyens d'accompagner la dynamique de croissance de ses filiales dans la durée, conformément à sa stratégie.

2004 s'annonce comme une nouvelle année de croissance pour Rallye et ses filiales. Casino, en particulier, devrait connaître une nouvelle progression de ses résultats, soutenue par l'accélération du développement de ses formats porteurs en France et par le rebond des résultats de ses filiales internationales.

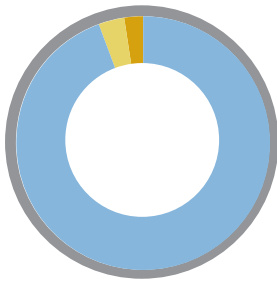
Je voudrais enfin remercier tous ceux qui, en interne, contribuent aux succès du Groupe, comme tous ceux qui, à l'extérieur, lui apportent leur confiance.

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2003



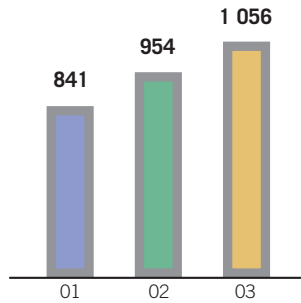
PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS			
(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires HT	23 768	23 681	22 863
Résultat d'exploitation	1 056	954	841
Résultat courant	782	657	597
Résultat courant après IS	446	409	350
Résultat net	426	366	342
Résultat net – part du groupe	108	63	75
Résultat net – part du groupe par action	3,14 €	1,80 €	2,54 €
Marge brute d'autofinancement	911	923	831
Capitaux propres – part du groupe	785	854	1 626
Capitalisation boursière au 31 décembre	1 635	1 373	2 266
Effectifs moyens	124 143	122 994	113 444

Chiffres clés

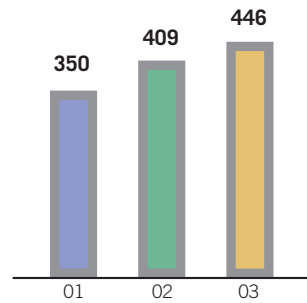


Chiffre d'affaires par activité

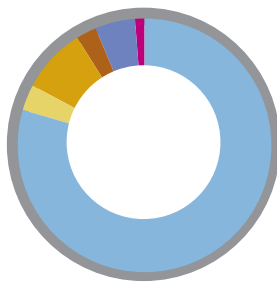
- 94,3 % Grande distribution
- 3,3 % Distribution d'articles de sport
- 2,4 % Autres activités



Résultat d'exploitation
(en millions d'euros)

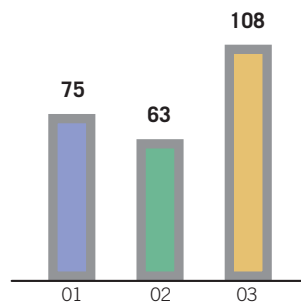


Résultat courant après IS
(en millions d'euros)

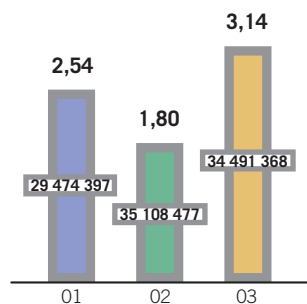


Chiffre d'affaires par zone géographique

- 79,5 % France
- 3,3 % Autres pays européens
- 8,3 % Amérique du Nord
- 2,6 % Amérique du Sud
- 5,1 % Asie
- 1,2 % Océan Indien



Résultat net, part du groupe
(en millions d'euros)



Résultat net, part du groupe, par action
(en euros)

▭ Nombre moyen pondéré d'actions

Rapport de gestion **Faits marquants**



BONS RÉSULTATS DE CASINO EN 2003

En 2003, les résultats de la principale filiale de Rallye ont à nouveau connu une forte croissance. Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'établit à 22 983 millions d'euros en progression de 4,7 % à taux de change constants, le résultat d'exploitation progresse de 10,8 % à 1 070 millions d'euros et le résultat net part du groupe s'élève à 492 millions d'euros en hausse de 10,6 %.

Ces bonnes performances reflètent le bien-fondé de la stratégie de Casino en France, axée sur le développement des formats porteurs et rentables que sont le discount et la proximité et le rebond de la performance à l'international observé au second semestre.

CESSION DES ACTIVITÉS DÉFICITAIRES DE SMART & FINAL AUX ÉTATS-UNIS

En septembre 2003, Smart & Final, la filiale américaine de Casino, a finalisé la cession de ses activités déficitaires en Floride et de son activité foodservice en Californie. Cette opération lui permet de se recentrer sur son cœur de métier, l'activité rentable de cash & carry sur la côte est des États-Unis.

BONNE RÉSISTANCE DES RÉSULTATS DE GROUPE GO SPORT

Dans un contexte de consommation difficile, ayant notamment pénalisé les ventes de l'enseigne Courir, Groupe Go Sport enregistre des performances honorables avec une progression de 5,2 % de son résultat courant avant impôt et de 7,0 % de son résultat net.

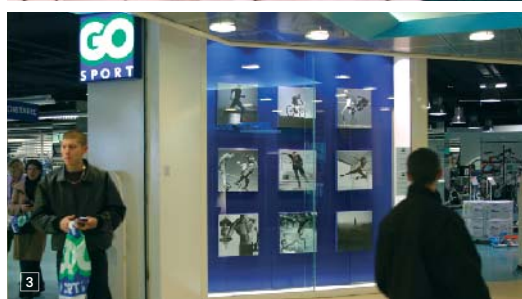
Compte tenu de l'ajustement du ratio de conversion, ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour 1 OCEANE.

Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation. Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

– En avril 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Échangeables en Actions Ordinaires Casino d'échéance 1^{er} juillet 2013 pour un montant de 300 millions d'euros, soit 3 750 000 obligations d'une valeur nominale de 80 euros et servant un coupon de 3,25 %.



- 1 Géant en France
- 2 Petit Casino en France
- 3 Go Sport en France
- 4 Leader Price en France



CESSION DE LA SOCIÉTÉ ATHLETE'S FOOT

Le 27 décembre 2003, Rallye a cédé la société Athlete's Foot à son management. Cette opération permet à Rallye de se séparer d'un foyer de pertes récurrent.

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE RALLYE

Comme par le passé, Rallye a mené, en 2003, une politique active de gestion de sa structure financière avec notamment le renforcement des financements disponibles et l'Offre publique d'échange sur les BSA A.

Émission d'OCEANE et émission d'OEO

– En janvier 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) d'échéance 1^{er} janvier 2008 pour un montant de 264,5 millions d'euros, soit 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros et servant un coupon de 3,75 %.

Les obligations peuvent être échangées à tout moment en actions ordinaires Casino à raison de 1 action ordinaire Casino pour 1 obligation.

Le prix de remboursement des obligations à l'échéance est de 95,256 euros. Les obligations intègrent également des "puts investisseurs" à la valeur acquise le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} juillet 2011 et une option de remboursement anticipé au profit de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006.

Ces deux émissions répondent aux besoins de financement généraux de Rallye, dont le refinancement de l'obligation convertible arrivée à échéance en janvier 2003 et de l'emprunt obligataire de 152,5 millions d'euros remboursé en juillet 2003. En outre, elles permettent au Groupe d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

OPE sur les BSA A RALLYE

– En novembre 2003, Rallye a lancé une Offre publique d'échange sur ses bons de souscription d'actions Rallye A (BSA A), permettant aux détenteurs de BSA A de les échanger

contre des bons de souscription d'actions Rallye C (BSA C), dont la maturité (novembre 2006) est calée sur les besoins de financement de Rallye.

30 815 920 BSA A (92 % du nombre total de bons en circulation) ont été apportés à l'offre et échangés contre 24 652 736 BSA C.

De même parité que les BSA A (14 bons pour 1 action), les BSA C sont exerçables jusqu'au 30 novembre 2006, à un prix d'exercice de 58 euros jusqu'au 31 mai 2006, puis à un prix

à Rallye de renforcer sa structure financière en allongeant la maturité de sa dette et en diversifiant ses sources de financement.

OPE SUR LES BASA B CASINO

– Le 8 avril 2004, Casino a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une Offre publique d'échange sur les bons d'acquisition d'actions ordinaires existantes ou de souscription



- 1 *Courir en France*
- 2 *Publicité Go Sport*
- 3 *Go Sport en France*
- 4 *Géant en Pologne*
- 5 *Monoprix en France*
- 6 *Smart & Final aux États-Unis*
- 7 *Petit Casino en France*
- 8 *Franprix en France*



égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés lors des vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros.

Cette opération permet à Rallye d'assurer une meilleure concordance entre ses ressources en fonds propres et le financement de ses investissements futurs.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

MISE EN PLACE PAR RALLYE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 500 MILLIONS D'EUROS

– En janvier 2004, Rallye a émis une obligation d'échéance 20 janvier 2009 pour un montant initial de 400 millions d'euros, porté à 500 millions d'euros en avril 2004, et servant un coupon de 5,375 %.

Cette émission, qui vient compléter les deux émissions réalisées en 2003, porte à plus de 1 milliard d'euros les financements obligataires mis en place depuis le 1^{er} janvier 2003 et permet

d'actions ordinaires nouvelles B Casino (BASA B). Casino offre aux détenteurs de BASA B d'échanger leurs BASA B contre des bons de souscription d'actions ordinaires C Casino (BSA C) à raison de 8 BASA B contre 3 BSA C.

De même parité que les BASA B (2 bons pour 1 action), les BSA C sont exerçables jusqu'au 15 décembre 2006 à un prix d'exercice de 102 euros jusqu'au 14 juin 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés lors des vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 102 euros et inférieur à 91,8 euros. Cette offre permet à Casino d'optimiser sa structure de financement prévisionnelle. Rallye qui détient, directement et indirectement, 5 319 079 BASA B (soit 67,1 % du total des BASA B) a fait part de son intention d'apporter ses BASA B à l'offre.

Panorama des activités



Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales : Casino et Groupe Go Sport.

– Principal actif de Rallye, dont il représente plus de 96 % du chiffre d'affaires consolidé, Casino est l'un des principaux groupes de distribution à dominante alimentaire en France et à l'étranger.

– Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe Go Sport est, avec ses trois enseignes Go Sport, Courir et Moviesport, le deuxième réseau intégré de distribution d'articles de sport en France et le leader de la distribution d'articles de sport en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements financiers diversifiés, principalement en France et aux États-Unis, sous la forme de participations directes ou via des fonds spécialisés.

Enfin, Rallye était, jusqu'à sa cession en décembre 2003, actionnaire majoritaire de Athlete's Foot Group Inc., société américaine spécialisée dans la distribution de chaussures de sport, présente dans le monde entier à travers un réseau de succursales et de franchises.

CASINO

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Casino s'est élevé à 22 983 millions d'euros en 2003, soit une hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente et de 4,7 % à taux de change constants.

Tout au long de l'année, Casino est parvenu à maintenir une croissance organique⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires satisfaisante de + 5,0 %, illustrant le bon positionnement de ses enseignes en France et à l'international.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe Casino se décomposent comme suit :

(1) À taux de change et périmètre de consolidation constants.

CHIFFRE D'AFFAIRES					
(en millions d'euros)	2003	2002	2001	Évolution 03/02	Évolution 03/02 à taux de change constants
France	18 287	17 512	16 514	+ 4,4 %	+ 4,4 %
International	4 696	5 345	5 470	- 12,2 %	+ 5,4 %
– Amérique du Nord	1 844	2 203	2 244	- 16,3 %	+ 0,2 %
– Pologne	746	873	818	- 14,6 %	- 2,5 %
– Amérique latine	608	718	1 263	- 15,4 %	+ 22,0 %
– Asie	1 213	1 289	1 145	- 5,9 %	+ 9,4 %
– Océan Indien	284	262	–	+ 8,7 %	+ 10,4 %
Total Groupe	22 983	22 857	21 984	+ 0,5 %	+ 4,7 %

RÉSULTAT D'EXPLOITATION					
(en millions d'euros)	2003	2002	2001	Évolution 03/02	Évolution 03/02 à taux de change constants
France	1 013	912	776	+ 11,1 %	+ 11,1 %
International	58	54	78	+ 6,0 %	+ 22,0 %
– Amérique du Nord	24	18	36	+ 34,1 %	+ 60,5 %
– Pologne	(17)	(24)	11	+ 26,4 %	+ 15,9 %
– Amérique latine	3	13	4	- 76,0 %	- 63,6 %
– Asie	33	31	26	+ 4,8 %	+ 20,1 %
– Océan Indien	15	16	–	- 5,1 %	- 5,2 %
Total Groupe	1 070	966	854	+ 10,8 %	+ 11,7 %

France

Casino réalise près de 80 % de son chiffre d'affaires et 95 % de son résultat d'exploitation en France.

En 2003, Casino a réalisé un chiffre d'affaires de 18,3 milliards d'euros, en progression de 4,4 % et sa centrale d'achat, EMC, a enregistré un nouveau gain de part de marché, portant à 1 point le gain observé depuis 2001 et confortant ainsi sa place de troisième centrale d'achat française.

Ces bonnes performances valident le positionnement multiformat à dominante alimentaire du Groupe ainsi que sa stratégie visant à développer des formats adaptés aux attentes des consommateurs.

Toutes les enseignes ont enregistré de bonnes performances à magasins comparables, en particulier Leader Price avec une progression de 7,4 % en 2003 après + 6,9 % en 2002.

Par ailleurs, un programme ambitieux d'ouvertures de magasins est venu compléter la croissance à parc comparable. En effet, en 2003, Casino a procédé à l'ouverture de près de 120 000 m² de surfaces de vente supplémentaires, dont près de 75 % alloués aux magasins de discount Franprix/Leader Price et aux supérettes et petits supermarchés :

Hypermarchés Géant	+ 17 400 m ²
Supermarchés Casino	+ 9 700 m ²
Monoprix	+ 1 500 m ²
Franprix/Leader Price	+ 36 100 m²
Supérettes et petits supermarchés (Spar, Vival, Éco Service, Petit Casino)	+ 54 200 m²

Ces deux formats très dynamiques ont ainsi à nouveau connu des évolutions de chiffre d'affaires supérieures à 10 % (respectivement + 10,1 % pour Franprix/Leader Price et + 11,5 % pour les supérettes et petits supermarchés).

En outre, comme en 2002, la stratégie commerciale du Groupe axée sur la fidélisation a porté ses fruits. Le Groupe comptait ainsi 3,3 millions de porteurs de cartes Géant et Supermarché Casino au 31 décembre 2003.

Le résultat d'exploitation 2003 des activités françaises s'établit à 1 013 millions d'euros, en progression de 11,1 %, et la marge opérationnelle progresse de 5,2 % à 5,5 %.

Ces très bonnes performances traduisent :

- l'efficacité du modèle de développement de Casino, axé sur les formats porteurs et rentables (discount et proximité), qui entraîne une amélioration mécanique du mix-marge du Groupe. En effet, les branches discount et proximité représentent désormais 70 % du résultat d'exploitation de Casino en France contre 64 % en 2000,
- la contribution de toutes les enseignes à la progression des résultats :

- Comme en 2002, Franprix/Leader Price a connu une forte progression de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation en 2003 (respectivement + 10,1 % et + 19,1 %) et enregistré une nouvelle amélioration de sa marge d'exploitation à 8,1 % du chiffre d'affaires contre 7,5 % en 2002. Ainsi, en trois ans, la contribution de Franprix/Leader Price au résultat d'exploitation de Casino a doublé, dépassant pour la première fois celle de Géant en 2003. Leader Price a vu son chiffre d'affaires enregistrer une forte croissance (+ 12,6 %

MARGE D'EXPLOITATION PAR ENSEIGNE (en % du chiffre d'affaires)

	Hypermarchés Géant	Supermarchés Casino	Franprix Leader Price	Monoprix	Supérettes & petits supermarchés	Total distribution France
2003	4,1 %	4,2 %	8,1 %	5,7 %	8,8 %	5,6 %
2002	3,9 %	4,1 %	7,5 %	5,1 %	8,7 %	5,2 %



- 1 Leader Price en France
- 2 Géant en France



- Le chiffre d'affaires hors taxes des hypermarchés Géant a progressé de 3,3 % et le résultat d'exploitation s'est inscrit en hausse de 9,2 %. En 2003, comme en 2002, Géant a enregistré le plus fort gain de part de marché du secteur des hypermarchés (+ 0,2 point après + 0,3 point en 2002). La bonne dynamique de chiffre d'affaires et l'évolution positive de la rentabilité de l'enseigne valident les choix stratégiques du Groupe privilégiant les hypermarchés de surface inférieure à 7 000 m², implantés dans des villes moyennes et proposant une offre alimentaire forte.

- En 2003, le chiffre d'affaires des supermarchés Casino a enregistré un recul de 2,0 % en raison du transfert de plus de 80 magasins vers les réseaux de supérettes et le résultat d'exploitation a progressé de 1,8 %. Les différentes actions menées (homogénéisation du parc avec le transfert des magasins de surface inférieure à 600 m², amélioration de l'image de l'enseigne et accroissement de la fidélité) ont permis une nouvelle amélioration de la rentabilité d'exploitation à 4,2 % du chiffre d'affaires contre 4,1 % en 2002.

- dont + 7,4 % à magasins comparables), validant la pertinence de son concept unique de magasin discount 100 % marque propre et Franprix a poursuivi un programme soutenu d'ouvertures de magasins (31 ouvertures en 2003) permettant une croissance de son chiffre d'affaires de 6,5 %.

- Consolidé par intégration proportionnelle, Monoprix a vu sa contribution au chiffre d'affaires du Groupe progresser de 1,5 % à 1 880 millions d'euros et connu une nette amélioration de son résultat d'exploitation (+ 14,0 %). Ces bons résultats démontrent l'efficacité du concept Monoprix (magasins qualitatifs, à la pointe du commerce de centre-ville) et son succès auprès des consommateurs.

– Les enseignes Petit Casino, Vival, Spar et Éco Service, avec 4 568 magasins et 2 millions de clients par jour, font de Casino le leader du créneau des supérettes et petits supermarchés. En 2003, ces réseaux ont une nouvelle fois démontré leur grand dynamisme, comme en témoignent les nombreuses ouvertures (plus de 54 000 m² ouverts et 312 nouveaux points de vente) et la croissance soutenue du chiffre d'affaires (+ 11,5 %) et du résultat d'exploitation (+ 13,3 %).

recentage effectué au quatrième trimestre sur l'activité rentable et en forte croissance des magasins de cash & carry.

– La Pologne est en voie de redressement. Les mesures mises en place à compter du second semestre 2003 (renouvellement de l'équipe dirigeante, arrêt des ventes à perte, élargissement de l'offre alimentaire...) ont commencé à porter leurs fruits et permis une réduction sensible des pertes d'exploitation de l'activité distribution (19 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2002).



- 1 Jumbo (Vindémia) à la Réunion
- 2 Big C en Thaïlande
- 3 Ley en Colombie
- 4 CompreBem au Brésil



– Enfin, la contribution des autres activités du Groupe (Cafétérias Casino, Imagica, Komogo, Cdiscount) reste marginale avec un chiffre d'affaires de 562 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 16 millions d'euros.

International

En 2003, les activités internationales ont représenté environ 20 % du chiffre d'affaires et seulement 5 % du résultat d'exploitation de Casino.

La contribution au chiffre d'affaires des filiales internationales s'élève à 4 696 millions d'euros, en retrait de 12,2 %, mais en hausse de 5,4 % à taux de change constants, et le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 58 millions d'euros, en progression de 6,0 % et 22,0 % à taux de change constants, avec une forte amélioration des résultats au second semestre.

Quatre zones représentent désormais plus de 80 % du chiffre d'affaires de Casino à l'international : les États-Unis, la Pologne, la Thaïlande et l'Océan Indien.

– Aux États-Unis, le résultat d'exploitation de Smart & Final a progressé de 34,1 % à 24 millions d'euros, bénéficiant du

– En Thaïlande, Big C poursuit son développement et enregistre de bonnes performances. En monnaie locale, le chiffre d'affaires a progressé de 10,8 % et le résultat d'exploitation de 18,6 %.

– Vindémia bénéficie d'un fort leadership sur la zone Océan Indien (Réunion, Mayotte, Madagascar, Maurice et Vietnam) avec 43 magasins. En 2003, la croissance organique du chiffre d'affaires s'est établie à un niveau très satisfaisant de + 10,3 % et la contribution de Vindémia (consolidée par intégration proportionnelle) au résultat d'exploitation du Groupe s'est élevée à 15 millions d'euros.

La contribution des autres pays aux résultats de Casino est plus marginale. En effet, Argentine, Uruguay, Venezuela et Taiwan ne représentent ensemble que 4 % du chiffre d'affaires de Casino et une contribution au résultat d'exploitation de – 5 millions d'euros.

Enfin, les sociétés mises en équivalence (CBD, Exito et Laurus) ont contribué à hauteur de 40 millions d'euros au résultat net de Casino contre 31 millions d'euros en 2002. Si cette forte croissance de + 27,4 % provient de la progression des résultats des trois filiales, on notera en particulier la nette amélioration de la rentabilité de Laurus, dont le résultat d'exploitation s'est élevé à 39 millions d'euros contre 31 millions d'euros en 2002.

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2003 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires HT	22 983	22 857	21 984
Résultat d'exploitation	1 070	966	854
Résultat courant	875	775	702
Résultat net			
Total	562	522	443
Part du groupe	492	445	379
Marge brute d'autofinancement	1 041	1 011	886
Investissements courants	772	956	920
Acquisitions	214	458	225

Les cours de bourse des actions ordinaires (AO) et des actions à dividende prioritaire (ADP) Casino ont évolué comme suit :

(en euros)	Au 31/12/2003	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001
AO Casino	77,10	70,75	86,65
ADP Casino	63,75	51,95	62,50

Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière de Casino s'élevait à 8,2 milliards d'euros.

GROUPE GO SPORT

En 2003, Groupe Go Sport a poursuivi le développement de son réseau avec l'ouverture de 17 magasins, auxquels s'ajoutent les 11 points de vente repris au groupe Giacomelli en Pologne en fin d'année 2003.

Ainsi, avec 346 points de vente (dont 317 en France, 18 en Pologne et 11 en Belgique) au 31 décembre 2003, Groupe Go Sport est le second distributeur intégré d'articles de sport en France et le leader du secteur en Pologne.

Le chiffre d'affaires TTC consolidé 2003 de Groupe Go Sport s'élève à 755,4 millions d'euros, en hausse de 1,2 %.

En France, dans un contexte de consommation difficile, les mesures mises en place chez Go Sport ont permis à l'enseigne de retrouver des ventes à magasins comparables positives (+ 2,6 %) et de gagner des parts de marché, alors que l'activité

de Courir a été plus difficile (- 18,4 % à parc comparable), notamment au second semestre.

À l'international, qui ne représente que 6 % du chiffre d'affaires de Groupe Go Sport, le chiffre d'affaires a connu une évolution positive de + 4,2 % et + 9,1 % à taux de change constants. La marge commerciale du Groupe a connu une nouvelle amélioration. Elle s'établit à 46,0 % du chiffre d'affaires hors taxes contre 44,9 % en 2002 et 44,4 % en 2001. Le résultat d'exploitation s'inscrit en retrait de 8,2 % à 24,8 millions d'euros, pénalisé principalement par le recul du chiffre d'affaires de Courir.

Enfin, la réduction de l'endettement net moyen et la baisse des taux d'intérêt ont permis au résultat courant avant impôt et au résultat net d'enregistrer des progressions de respectivement + 5,2 % et + 7,0 %.

Les chiffres clés consolidés de l'exercice 2003 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires HT	638,2	634,4	625,5
Résultat d'exploitation	24,8	27,1	24,0
Résultat courant	24,4	23,2	19,5
Résultat net	14,6	13,6	11,7
Marge brute d'autofinancement	37,2	35,2	33,1
Investissements nets	15,9	19,8	33,7

Le cours du titre Groupe Go Sport, coté au second marché, s'établissait au 31 décembre 2003 à 55,95 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 214,7 millions d'euros.

ATHLETE'S FOOT GROUP INC.

Athlete's Foot Group Inc. est une société américaine spécialisée dans la vente de chaussures de sport et de textile. Athlete's Foot a représenté moins de 1 % du chiffre d'affaires de Rallye en 2003, et, cédée en fin d'année, ne sera plus consolidée par Rallye en 2004.

En 2003, Athlete's Foot a poursuivi le programme de fermeture des succursales déficitaires aux États-Unis engagé depuis

plusieurs années et a procédé à la fermeture de 20 magasins ainsi qu'à la conversion de 10 points de vente en franchise dans la région de Houston. Parallèlement, le réseau de franchise a continué son développement avec la signature de nouveaux contrats en Arabie saoudite, au Canada, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.

Restée déficitaire malgré les actions menées, Athlete's Foot a enregistré une perte d'exploitation de 11,6 millions d'euros en 2003.

Les chiffres clés de l'exercice 2003 se comparent comme suit avec ceux des exercices précédents :

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires HT	158,5	172,1	208,7
Résultat d'exploitation	(13,1)	(16,2)	(16,5)
Résultat courant	(17,0)	(18,3)	(20,8)
Résultat net	(23,4)	(21,0)	(21,4)
Marge brute d'autofinancement	(15,7)	(15,0)	(15,0)
Investissements nets	(5,3)	2,5	1,3

Rallye a cédé Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003. La cession n'a pas eu d'impact sur les comptes 2003 de Rallye. L'opération s'est déroulée en plusieurs étapes en 2003 et début 2004 :

- renforcement des ressources financières de la société avec la titrisation des revenus de la franchise pour un montant de 33 millions de dollars et la mise en place de financements pour les succursales,
- cession au management d'Athlete's Foot de l'activité franchise d'une part et des succursales d'autre part.

À l'issue de cette opération, le risque comptable résiduel pour Rallye s'élève à 20 millions de dollars, sous la forme de créances sur les acquéreurs devant être recouvrées sur les revenus futurs des entités cédées.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

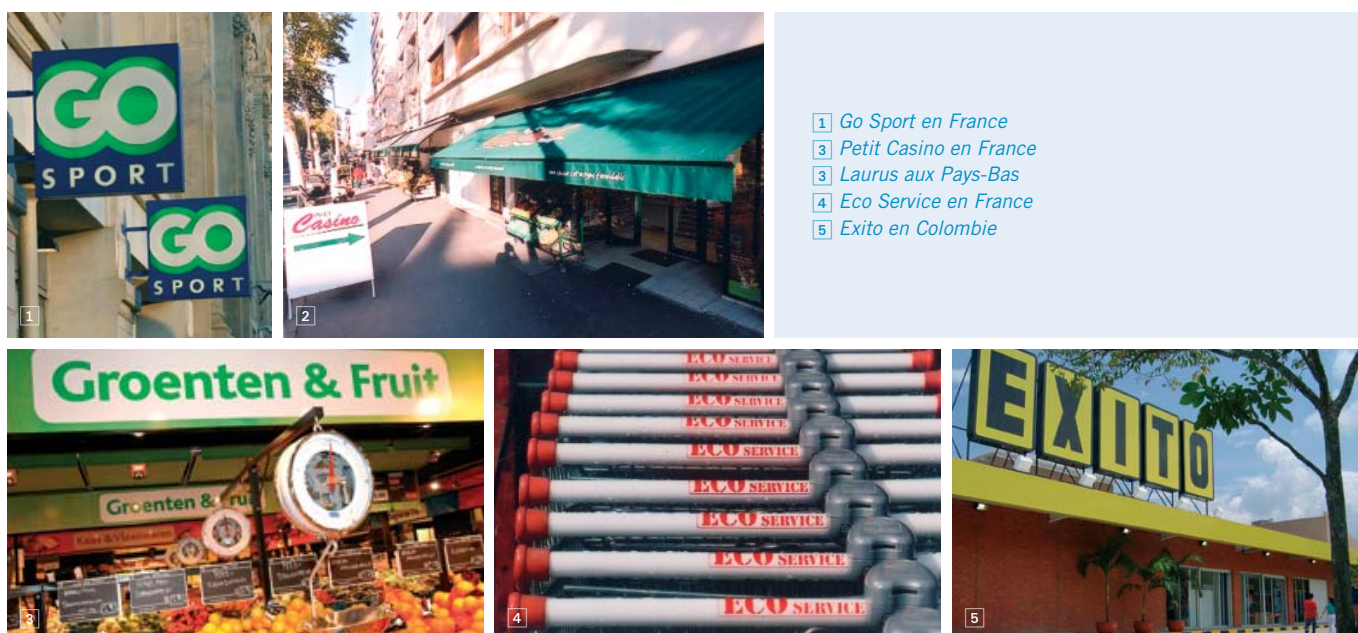
La valeur nette comptable du portefeuille d'investissements financiers de Rallye au 31 décembre 2003 s'élève à 236 millions d'euros (contre 224 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Ce portefeuille est composé à 46 % d'investissements immobiliers, notamment aux États-Unis, à 22 % d'investissements dans des fonds secondaires (Lexington, Landmark...), à 13 % de participations dans des LBO, en direct (Nexity...) ou au travers de fonds spécialisés, comme PAI ou LBO France. Enfin, le reste du portefeuille est dédié à des participations diverses (Cdiscount, Lonestar...).

Les principales opérations réalisées en 2003 sont les suivantes :

- Cession de la participation dans Foncière Cézanne Matignon pour un montant de 12 millions d'euros (contre un investissement initial de 5 millions d'euros),
- Cession de la participation dans Actaris (Compteurs Schlumberger) fin 2003 pour un montant de 24 millions d'euros, avec une plus-value de 17 millions d'euros,
- Encaissement de 3 millions d'euros dans le cadre du troisième LBO réalisé sur Nexity, portant à 11 millions d'euros le montant total des encaissements reçus depuis le début de l'opération, pour un investissement initial de 3 millions d'euros,
- Investissement en 2003 de 24 millions d'euros dans le fonds immobilier FDV, géré par AXA, et encaissement de 10 millions d'euros début 2004 suite à la cession de deux immeubles, ramenant l'engagement de Rallye à 14 millions d'euros.

Panorama financier



- 1 Go Sport en France
- 2 Petit Casino en France
- 3 Laurus aux Pays-Bas
- 4 Eco Service en France
- 5 Exito en Colombie

COMPTES CONSOLIDÉS

Résultats

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à près de 23,8 milliards d'euros, en hausse de 0,4 % par rapport à l'exercice 2002. Cette évolution ne reflète que partiellement les performances des activités du Groupe du fait des variations des parités de change par rapport à l'euro, notamment aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Pologne. L'impact des variations des taux de change en 2003 est de - 4,1 % sur le chiffre d'affaires, soit un peu moins de 1 milliard d'euros.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

(en millions d'euros)	2003		2002		2001	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	22 420	94,3	22 350	94,4	21 555	94,3
Distribution d'articles de sport	778	3,3	817	3,4	859	3,8
Autres activités	570	2,4	514	2,2	449	1,9
Total	23 768	100,0	23 681	100,0	22 863	100,0

Les variations de périmètre qui résultent essentiellement de la consolidation de la société Devoto (Uruguay) par intégration globale depuis le 30 juin 2002, de la vente de la société Les Chais Beaucairois en août 2002, et de la cession des magasins de Floride et de l'activité foodservice aux États-Unis à compter du quatrième trimestre 2003, expliquent à hauteur de 0,4 % la baisse du chiffre d'affaires consolidé.

À taux de change et périmètre comparables, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe aurait été de 4,8 %.

Le résultat d'exploitation progresse de 10,7 % à 1 056 millions d'euros. Les variations de périmètre se traduisent par une hausse du résultat d'exploitation de 0,5 % compensée par l'impact de la variation des taux de change de - 0,6 %. À taux de change et périmètre comparables, la progression du résultat d'exploitation s'établit donc à 10,8 %. Cette forte progression du résultat d'exploitation est principalement liée au dynamisme des formats discount et proximité de Casino en France.

La charge financière nette s'élève à 274 millions d'euros contre 297 millions d'euros en 2002, cette évolution reflétant notamment la diminution de l'endettement consolidé et des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2003, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) est de 5,8 contre 5 en 2002.

Le résultat courant avant impôts atteint 782 millions d'euros sur l'exercice contre 657 millions d'euros en 2002, en hausse de 19,2 %.

Le résultat courant après impôts s'établit à 446 millions d'euros contre 409 millions d'euros en 2002.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence atteint 54 millions d'euros en 2003 contre 39 millions d'euros en 2002.

Le résultat net, part du groupe s'établit enfin à 108 millions d'euros contre 63 millions d'euros en 2002, en progression de 71,4 %.

Le groupe Rallye comptait pour l'exercice 2003 un effectif moyen de 124 143 personnes. Les effectifs moyens du Groupe se ventilaient par activité comme suit au cours des trois derniers exercices :

	2003	%	2002	%	2001	%
Grande distribution	111 462	89,8	110 767	90,0	100 595	88,7
Distribution d'articles de sport	6 313	5,1	6 195	5,1	6 624	5,8
Autres activités	6 368	5,1	6 032	4,9	6 225	5,5
Total	124 143	100,0	122 994	100,0	113 444	100,0

La répartition des effectifs du Groupe par fonction est détaillée au niveau de la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Structure financière

Les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent à 785 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 854 millions d'euros au 31 décembre 2002, du fait notamment :

- du résultat, part du groupe, de l'exercice 2003, qui s'élève à 108 millions d'euros,
 - de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription pour 8 millions d'euros,
 - d'autres mouvements pour 6 millions d'euros,
- et en sens inverse :
- de la distribution de dividende pour un montant de 68 millions d'euros dont 27 au titre de l'acompte sur dividende 2003 versé en septembre 2003,

- de la constatation d'écarts de conversion négatifs pour 123 millions d'euros liée à l'évolution défavorable par rapport à l'euro des parités des monnaies de certaines filiales opérationnelles.

L'endettement financier net s'élève au 31 décembre 2003 à 5 672 millions d'euros en diminution de 281 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il comprend 128 millions d'euros de dette obligataire échangeable en titres Casino qui, si la valeur boursière actuelle des titres sous-jacents se maintient jusqu'à l'échéance des obligations, sera échangée et l'endettement de Rallye sera réduit à due concurrence. L'endettement net "économique" du groupe Rallye au 31 décembre 2003, compte tenu des conditions de marchés actuelles, s'élève donc à 5 544 millions d'euros dont 3 478 millions d'euros en provenance des filiales opérationnelles.

L'évolution du ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Endettement financier net	5 672	5 953	5 384
Capitaux propres	3 322	3 412	4 741
Ratio	171 %	174 %	114 %

L'évolution négative entre 2001 et 2002 résulte principalement de la diminution de la situation nette du fait de la baisse des taux de change essentiellement en Amérique du Sud. De même l'exercice 2003 est impacté par un écart de change négatif à hauteur de 123 millions d'euros.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 23 millions d'euros équivalente à celle constatée au 31 décembre 2002.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2003 était de 36 personnes.

Le résultat financier de Rallye est négatif à 5 millions d'euros contre un profit de 13 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Il a enregistré sur l'exercice :

– les revenus et dividendes reçus des filiales et participations en provenance :

- de la société Casino : 28 millions d'euros,
- des autres sociétés : 5 millions d'euros,

– les produits et charges de la gestion de trésorerie du Groupe qui font apparaître un solde positif de 6 millions d'euros,

– les autres charges financières nettes pour 3 millions d'euros,

– les dotations nettes de reprises de provisions sur filiales pour un montant de 31 millions d'euros et qui concernent principalement la société Miramont Finance et Distribution, société détentrice de la participation dans Athlete's Foot, et la société Parande, détentrice du portefeuille d'investissements financiers du Groupe,

– la dotation aux provisions pour prime de remboursement de l'obligation échangeable en actions ordinaires Casino émise en 2001 pour 9 millions d'euros.

La dégradation du résultat financier en 2003 par rapport à 2002 provient du versement de dividendes non récurrents pour un montant de 56 millions d'euros par les sociétés Parcade et Omnium de Commerce et de Participations en 2002.

Le résultat exceptionnel de 99 millions d'euros comprend les plus-values réalisées en 2003 sur cessions de titres de participation pour 85 millions d'euros, la reprise de provision sur actions autodétenues pour 5 millions d'euros et divers produits exceptionnels pour 9 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 78 millions d'euros contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 401 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 1 387 millions d'euros au 31 décembre 2002 du fait notamment :

– de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions et de la conversion d'obligations pour 9 millions d'euros,

– du résultat de l'exercice 2003 pour 78 millions d'euros, et, en sens inverse :

– de la distribution de dividende au titre de l'exercice 2002 pour 44 millions d'euros et à titre d'acompte sur dividende 2003 pour 29 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2003 et début 2004, Rallye a procédé à l'émission de plus de 1 milliard d'euros d'emprunts obligataires dont les caractéristiques sont les suivantes :

En janvier 2003, Rallye a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant de 264,5 millions d'euros et une durée de cinq ans (échéance le 1^{er} janvier 2008). Cette émission vise à renforcer à terme la structure financière de Rallye par la création de fonds propres. Les fonds levés ont entre autres été affectés au refinancement de la dette de Rallye, notamment au titre de l'emprunt obligataire convertible émis en 1998 et arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2003, dont le montant résiduel remboursé, y compris la prime de remboursement, s'est élevé à 120 millions d'euros.

En avril 2003, Rallye a également procédé à une émission d'Obligations Échangeables en Actions Ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'une durée de 10 ans et 2 mois (échéance 1^{er} juillet 2013). Cette émission permet à la société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

En janvier 2004, Rallye a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant initial de 400 millions d'euros, porté à 500 millions d'euros en avril 2004, d'une durée de cinq ans afin de profiter des conditions de marché favorables tout en diversifiant ses sources de financement.

Rallye a par ailleurs réalisé en novembre 2003 une Offre publique d'échange sur ses bons de souscriptions A émis en février 2002 dans le but d'accroître de façon échelonnée ses fonds propres et de lui permettre d'accompagner le financement de sa croissance. Les bons de souscription C remis à l'échange sont en effet exerçables jusqu'au 30 novembre 2006 selon les modalités décrites page 103 du présent rapport.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Rallye proposera à l'assemblée générale des actionnaires le 9 juin 2004 le versement d'un dividende unitaire net de 1,60 euro au titre de l'exercice 2003 à comparer à un dividende unitaire net de 1,20 et 0,80 euro au titre des exercices 2002 et 2001. Le dividende 2003 a été versé pour moitié (0,80 euro) par voie d'acompte en septembre 2003.

Le dividende de Rallye devrait évoluer en fonction des résultats de la Société et du dividende versé par Casino. La Société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2004 au versement d'un acompte sur dividende.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Pour se conformer à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité, le Groupe a constaté pour la première fois, sous la forme d'une provision, l'engagement relatif aux médailles du travail. Cette provision a été déterminée de manière rétrospective, les impacts sur la situation nette et le compte de résultat de l'exercice sont documentés au niveau de l'annexe aux comptes consolidés ("Règles et méthodes comptables").

INFORMATIONS SUR LA MISE EN PLACE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Rallye adoptera les normes comptables internationales ("IFRS") à compter de l'exercice 2005.

À cet effet, le groupe Rallye a engagé un projet visant à préparer la mise en application de ces normes, à faire évoluer ses systèmes d'information et de consolidation, et à assurer le niveau de formation nécessaire à ses équipes, afin d'être en mesure de respecter les nouvelles obligations en matière d'information financière pour l'échéance 2005.

Un groupe de travail a été constitué au niveau de la société Rallye en étroite liaison avec les équipes mises en place au niveau des filiales opérationnelles, afin d'assurer le bon déroulement de ce projet.

Les principales différences identifiées entre les principes comptables français prévus par le règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable et les normes IFRS susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers sont résumées ci-après. Ce résumé ne constitue toutefois pas une liste exhaustive des différences entre les deux référentiels et l'impact de ces divergences sur les états financiers dépendra de l'évolution des normes IFRS en 2004 et 2005.

Ces principales différences concernent :

- le reclassement des parts de marché et emplacements commerciaux en goodwill pour leur part groupe,
- l'absence d'amortissement systématique du goodwill remplacé par des tests de dépréciation,
- la possibilité de réévaluer les actifs immobiliers du Groupe lors de la première application des normes IFRS,

- la comptabilisation au bilan à leur valeur de marché des instruments dérivés de couverture de taux ou de change,
- la décomposition suivant leur composante capitaux propres et leur composante dette financière des instruments de dette hybrides émis par Rallye, avec pour conséquence une augmentation des capitaux propres, une réduction de la dette et un accroissement de la charge financière à due concurrence du taux normal d'endettement,
- l'imputation sur les capitaux propres des actions propres détenues à des fins de régularisation de cours ou couvrant les plans d'achat d'actions,
- la consolidation par intégration globale de Laurus dans la mesure où Casino détient une option pour en prendre le contrôle à tout moment.

Conformément aux préconisations de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le groupe Rallye présentera un impact chiffré des différences résultant de la première application des normes IFRS sur ses états financiers lors de la publication du document de référence relatif à l'exercice 2004.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2003 fait apparaître un bénéfice de 78 087 324,31 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	78 087 324,31
Dotations à la réserve légale affectée à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(61 986,26)
Report à nouveau	38 903 647,52
Bénéfice distribuable	116 928 985,57
Dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(5 572 445,74)
Dividende	(59 852 550,40)
Solde affecté au report à nouveau	51 503 989,43

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,60 euro, assorti d'un avoir fiscal au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et au taux de 10 % pour les autres.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 18 septembre 2003 ; le solde, soit 0,80 euro par action, sera versé dès le 17 juin 2004.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte "Report à nouveau".

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(en euros)	2003	2002	2001
Dividende net	1,20	0,80	0,70
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,60	0,40	0,35

(1) Au taux de 50 %.

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 115 du présent rapport.

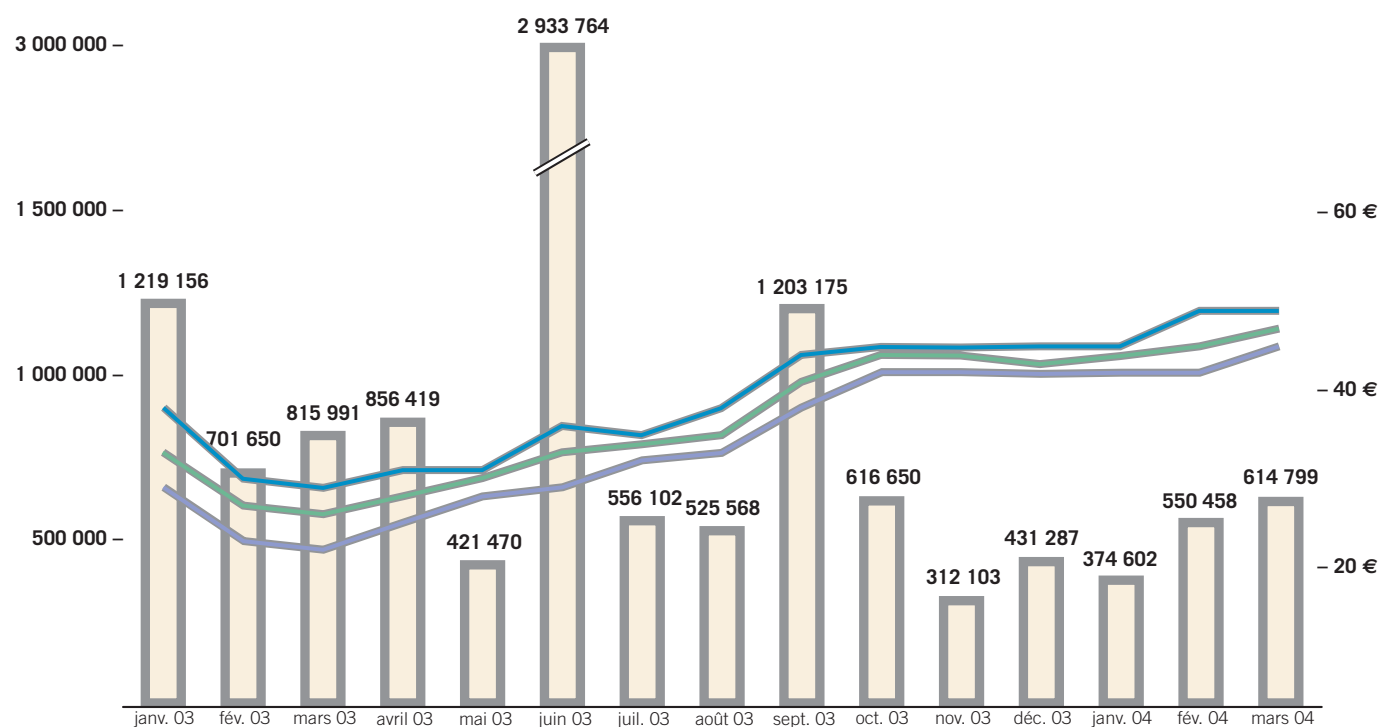
Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 5 711,87 euros.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Rallye est cotée au second marché de la Bourse de Paris.

Cours le plus haut (03/11/2003)	44,88 €
Cours le plus bas (11/03/2003)	21,70 €
Cours au 31/12/2003	43,70 €
Nombre de titres échangés en 2003	10 593 335
Montant des capitaux échangés en 2003	287 M€

Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 1,6 milliard d'euros.



Action Rallye - Évolution mensuelle des cours de Bourse en 2003 et début 2004

— Cours le plus haut — Cours moyen — Cours le plus bas — Échanges

Évolution récente et perspectives

ÉVOLUTION RÉCENTE

Au cours du 1^{er} trimestre 2004, le groupe Rallye a réalisé un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 5 489 millions d'euros, en hausse de 0,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2003.

Hors effets de change défavorables, la progression du chiffre d'affaires aurait été de 2,8 %.

Casino

Casino, qui représente plus de 97 % du chiffre d'affaires de Rallye, a réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 5 348,8 millions d'euros en progression de 1,0 % par rapport au 1^{er} trimestre 2003 et de 5,6 % à taux de change et périmètre constants. Hors effet périmètre lié à la cession des activités non rentables de Smart & Final aux États-Unis, la progression du chiffre d'affaires s'établit à 3,0 %.

En France, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2004 est en hausse de 3,1 %. Dans une conjoncture médiocre, les enseignes de Casino ont continué à réaliser des performances supérieures à la concurrence. On notera en particulier la forte progression des ventes à magasins comparables de Leader Price (+ 8,8 %). Au cours du trimestre, plus de 30 000 m² de surfaces de vente supplémentaires ont été créées qui contribueront à la croissance future du chiffre d'affaires. Ces ouvertures sont en ligne avec le plan d'expansion de Casino qui prévoit une accélération au cours des prochains trimestres pour atteindre l'objectif annuel de 175 000 m². Conformément à la priorité stratégique accordée au développement plus rapide des formats générant les plus forts retours sur capitaux investis, près des trois quarts des surfaces de ventes créées au 1^{er} trimestre ont concerné les réseaux Franprix/Leader Price et les supérettes.

À l'international, la forte croissance organique du chiffre d'affaires (+ 16,0 %) reflète les très bonnes performances commerciales dans l'ensemble des pays où Casino est présent, à l'exception de Taïwan. On notera en particulier le retour à une croissance à magasins comparables positive en Pologne et les très bonnes performances de Smart & Final aux États-Unis (+ 18,9 % à magasins comparables et + 7,2 % hors effet favorable des grèves ayant affecté les concurrents en Californie).

Groupe Go Sport

Le conseil d'administration de Groupe Go Sport, réuni le 9 avril 2004, a décidé de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Il a ainsi nommé, en remplacement de M. Charles SETBOUN, M. Jean-Paul GIRAUD, Président du conseil d'administration et M. Philippe WARGNIER, précédemment Directeur Général Adjoint, Directeur Général.

Dans un environnement économique toujours difficile, le chiffre d'affaires de Groupe Go Sport pour le 1^{er} trimestre 2004 s'établit à 139,6 millions d'euros, en baisse de 1,7 %, en raison des performances à magasins comparables négatives dans les enseignes Go Sport et Courir/Moviesport (respectivement - 5,2 % et - 10,0 %).

La tendance négative des ventes observée depuis le début de l'année 2004 devrait se traduire par un recul sensible des résultats au 30 juin 2004 par rapport au 30 juin 2003.

Il est cependant rappelé que, compte tenu de la saisonnalité des activités, le second semestre a structurellement un poids plus important dans la formation des résultats annuels.

Les autres événements notables intervenus depuis la clôture sont mentionnés en page 6 dans la partie "Faits marquants".

PERSPECTIVES

Rallye bénéficie de bonnes perspectives de croissance et devrait enregistrer en 2004 une nouvelle progression de ses résultats, soutenue par la bonne dynamique de croissance des résultats de ses filiales et notamment de Casino.

Casino

En France, son positionnement sur les formats porteurs permet à Casino d'accélérer son programme d'expansion avec 175 000 m² prévus en 2004 et 205 000 m² en 2005, dont près des trois quarts dédiés aux formats les plus rentables (supérettes et Franprix/Leader Price).

Ces ouvertures, conjuguées à la poursuite des bonnes performances à parc comparable et à la contribution des magasins ouverts en 2003, devraient permettre une nouvelle amélioration du mix-marge et générer une croissance solide des résultats du Groupe en 2004.

À l'international, les résultats devraient connaître un fort rebond en 2004, soutenus par la poursuite des bonnes performances opérationnelles de Vindémia dans l'Océan Indien et Big C en Thaïlande, le redressement de l'activité en Pologne et la forte amélioration des résultats aux États-Unis, liée au recentrage de Smart & Final sur son cœur de métier.

Enfin, la contribution des filiales d'Amérique latine devrait bénéficier de la reprise économique observée depuis le second semestre 2003.

Ces bonnes perspectives permettent à Rallye d'être confiant dans l'atteinte des objectifs que Casino s'est fixés pour 2004 : une croissance supérieure à 10 % du résultat d'exploitation et du résultat courant et un excédent du cash-flow sur les investissements courants supérieur à 400 millions d'euros.

Groupe Go Sport

En 2004, Groupe Go Sport poursuivra son développement avec l'ouverture d'une quinzaine de magasins. Les mesures prises pour la relance commerciale de Courir (révision de l'offre, amélioration du merchandising) devraient porter leurs fruits et l'activité à l'international devrait bénéficier de l'intégration des 11 magasins polonais ainsi que des premières ouvertures de magasins en franchise au Moyen-Orient et dans les départements d'outre-mer.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIÈRES

- Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2004 Août 2004
- Résultats du 1^{er} semestre 2004 16 septembre 2004

Capital et actionnariat

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2003 à 112 223 532 euros divisé en 37 407 844 actions de nominal 3 euros.

Il s'établissait au 31 décembre 2002 à 111 603 672 euros divisé en 37 201 224 actions de nominal 3 euros.

L'évolution du capital social correspond :

– à la conversion d'obligations et à la création correspondante de 2 510 actions nouvelles pour un montant nominal global de 7 530 euros,

– à l'exercice de bons de souscription A et B et à la création consécutive de 204 110 actions nouvelles pour un montant nominal global de 612 330 euros.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2003, la société Foncière Euris détenait directement 57,67 % du capital et 77,00 % des droits de vote.

La société HSBC CCF a franchi à la baisse, en date du 11 juin 2003, le seuil de 5 % du capital de la société Rallye. Le même jour, la société Matignon Corbeil Centre, filiale de la société Foncière Euris, a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, puis en date du 18 août 2003, le seuil de 5 % des droits de vote. Au 31 décembre 2003, la société Matignon Corbeil Centre détenait 2 734 007 actions de la société Rallye, représentant 7,31 % du capital et 4,88 % des droits de vote.

La société Foncière Euris a déclaré, en date du 12 juin 2003, avoir franchi à la baisse le seuil des deux tiers du capital de la société Rallye.

Les sociétés Soparin et L'Habitation Moderne de Boulogne, contrôlées par la société Rallye, détenaient, au 31 décembre 2003, respectivement 2 504 600 actions représentant 6,70 % du capital et 220 965 actions représentant 0,59 % du capital. La société Rallye détenait également en propre 753 440 actions représentant 2,01 % du capital.

Au 31 décembre 2003, la société Foncière Euris contrôlait ainsi 74,28 % du capital et 81,88 % des droits de vote.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2003, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

En février 2002, la société Rallye a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires 34 507 263 bons de souscription Rallye A "BSA A" et 34 507 263 bons de souscription Rallye B "BSA B".

En octobre 2003, afin d'optimiser la structure de financement du Groupe, la société Rallye a procédé au rachat anticipé des BSA A par voie d'Offre publique d'échange au terme de laquelle elle offrait aux détenteurs de BSA A Rallye de les échanger contre de nouveaux bons de souscription d'actions Rallye C "BSA C", à raison de 4 BSA C pour 5 BSA A.

Dans le cadre de cette offre, 30 815 920 BSA A ont été échangés contre 24 652 736 BSA C.

Les caractéristiques des BSA B et C sont les suivantes :

- 14 BSA B donnent le droit de souscrire 1 action Rallye, au prix de souscription de :
 - 65 euros entre le 19 février 2002 et le 30 juin 2005,
 - à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2005 : 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 65 euros et inférieur à 45,5 euros.
- 14 BSA C donnent le droit de souscrire 1 action Rallye, au prix de souscription de :
 - 58 euros entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mai 2006,
 - à compter du 1^{er} juin 2006 et jusqu'au 30 novembre 2006 : 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros.

Au 31 décembre 2003, après exercice de 2 856 980 BSA A et 560 BSA B et création consécutive de 204 110 actions nouvelles, et après échange de 30 815 920 BSA A contre 24 652 736 BSA C dans le cadre de l'Offre publique d'échange, les 33 902 064 BSA B et les 24 652 736 BSA C existants sont susceptibles de donner lieu à la création de 4 182 485 actions nouvelles.

Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes – OCEANE

Le 16 janvier 2003, la société Rallye a émis 6 011 362 OCEANE de valeur nominale unitaire 44 euros. Ces obligations sont convertibles ou échangeables, à tout moment jusqu'au 19 décembre 2007, en actions Rallye à raison de 1,02 action pour 1 obligation.

Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 26 février 1998 et

du 6 juin 2001 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires du Groupe.

Il existait, au 31 décembre 2003, 1 025 390 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 1 042 476 actions, correspondant aux plans suivants :

Dates d'attribution	06/04/1999	13/06/2000	06/04/2001	19/12/2001	11/04/2002	04/06/2003
Nature du plan	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription
Nombre d'options	35 500	48 500	150 500	192 660	217 250	380 980
Nombre d'actions	36 920	50 440	156 520	200 366	217 250	380 980
Prix d'exercice ⁽¹⁾	52,20 €	55,12 €	55,00 €	48,91 €	49,71 €	29,51 €

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de bourse sans rabais ni décote.

Les dirigeants de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2003, de 335 000 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 339 680 actions.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La Société a acquis, durant l'année 2003, 59 122 actions dans le cadre de la régularisation des cours, sur la base d'un cours moyen de 30,14 euros, soit un montant global y compris frais de négociation de 1,8 million d'euros.

Elle a par ailleurs cédé, au cours du même exercice, 47 269 actions au titre de levées d'options d'achat d'actions, sur la base d'un cours moyen de 25,14 euros.

Au 31 décembre 2003, la Société détenait au total 753 440 actions en propre, au titre des plans d'options et de la régularisation des cours de bourse, représentant une valeur d'acquisition de 37,7 millions d'euros et une valeur nominale de 2,3 millions d'euros correspondant à 2,01 % du capital. L'assemblée générale est appelée à statuer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sur le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions.

À ce titre, le conseil d'administration sera autorisé à acquérir des actions de la Société en vue notamment :

- de régulariser les cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société,
- de les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société,

– de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, telle qu'autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003.

Le nombre maximum d'actions dont la Société pourra faire l'acquisition dans le cadre de cette autorisation ne devra pas dépasser la limite de 10 % du capital social ; le prix d'achat maximum ne pouvant excéder 75 euros par action et le prix minimum de vente ne pouvant pas être inférieur à 25 euros. Ce programme d'achat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, en application du règlement COB n° 98-02 modifié par le règlement COB n° 2000-06.

TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de ses activités holding, votre Société a procédé à diverses opérations avec ses filiales : reclassements de participations, acquisitions ou cessions de titres, concernant notamment les titres Casino qui sont détenus au 31 décembre 2003 par la société Rallye et huit de ses filiales qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 99 %.

AUTORISATION D'ÉMETTRE DES OBLIGATIONS ET/OU DES TITRES DE CRÉANCE

Compte tenu de l'émission réalisée en janvier et avril 2004 pour un montant global de 500 millions d'euros, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004 de renouveler l'autorisation conférée au conseil d'administration de procéder à l'émission d'obligations et/ou de tous autres titres de créance, pour un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, en devises ou en unités monétaires composites.

Données sociales et environnementales

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 36 au 31 décembre 2003, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives.

Les éléments rassemblés ici présentent les principales informations sociales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences environnementales et sociales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels de Casino et de Groupe Go Sport, ainsi que dans le rapport de développement durable 2003 de Casino.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Pour Casino, les données sociales présentées concernent (sauf exceptions explicitement mentionnées) l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France. Les données environnementales présentées concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Supermarché Casino et Petit Casino, des Cafétérias Casino et des entrepôts Easydis. Les données relatives aux filiales Monoprix et Franprix/Leader Price n'ont pas été intégrées.

Pour le Groupe Go Sport, les données ci-après couvrent (sauf exceptions explicitement mentionnées) l'ensemble des filiales majoritaires consolidées : Groupe Go Sport, Go Sport France, Go Sport International, Go Sport Polska, Go Sport Belgique, Courir France.

Pour toutes ces informations, les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées.

LES RELATIONS HUMAINES AU CŒUR DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DONNÉES SOCIALES (article 148 - 2 du décret du 23 mars 1967 modifié)

Tisser des relations sociales de qualité

Rallye et ses filiales attachent une importance particulière à la qualité des relations sociales et s'engagent en faveur de la qualité de l'emploi, de la non-discrimination au travail et de l'égalité des chances.

Ainsi, Casino s'efforce de limiter le temps partiel "subi" en offrant le choix le plus large de durée de temps de travail hebdomadaire. En 2003, l'accord sur les salaires a offert, entre autres mesures, l'opportunité aux salariés sous contrat de 28 heures de passer à 30 heures hebdomadaires.

Casino a également poursuivi en 2003 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire Equal Lucidité⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services. Quatre sites du Groupe participeront en 2004 à l'étude prévue, la première de ce type menée en France.

Au sein de Groupe Go Sport, le regroupement en 2003 des sociétés Groupe Go Sport, Go Sport France et Go Sport International en une unité économique et sociale (UES) a permis la mise en place d'accords sociaux favorisant les passerelles opérationnelles et la mobilité au sein des différentes structures.

Concernant l'intégration des travailleurs handicapés, les sociétés Go Sport France et Go Sport International ont signé en 2003 une convention nationale avec l'AGEFIPH⁽²⁾, s'engageant à intégrer 40 personnes handicapées dans ses effectifs d'ici à 2005. Vingt-cinq l'ont été dès le second semestre 2003 pour Go Sport France. La sensibilisation des directeurs de magasins et la constitution d'un vivier de candidatures en concertation avec les organisations spécialisées sont assurées par un responsable dédié affecté à temps plein.

De son côté Casino a réaffirmé en 2003 son engagement en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés avec la signature du nouvel accord "Handipacte Casino" étendu à l'ensemble des filiales du groupe France.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

(2) Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Veiller à l'ancrage territorial des activités au profit d'un développement local solidaire

Dans le cadre de sa "Politique de la ville – Insertion et Solidarité", Casino veille à l'intégration de ses magasins dans leurs quartiers d'implantation, souvent sensibles (60 % des hypermarchés et 40 % des supermarchés du Groupe sont concernés). Son action, coordonnée par un responsable dédié, couvre notamment l'accompagnement de projets de revitalisation des centres-villes, l'intégration des magasins dans les territoires urbains et l'ajustement des offres commerciales aux modes de vie et demandes des habitants.

En outre, la convention signée avec le ministère de la Ville en 1993 et renouvelée pour la période 2002–2006 prévoit le recrutement de 250 personnes issues de quartiers identifiés comme prioritaires, avec pour objectifs principaux l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus de ces quartiers à des fonctions d'encadrement.

En 2003, ces principes ont été appliqués avec succès pour les nouveaux hypermarchés Géant ouverts à Nîmes et Fréjus et pour la réouverture du supermarché Casino de Toulouse Empalot, touché en 2001 par l'explosion de l'usine AZF.

Les filiales de Rallye apportent également leur contribution au développement économique des zones où elles sont implantées par le biais des emplois pérennes qu'elles créent. En France, le développement de Casino a ainsi permis la création nette de près de 4 700 emplois en contrat à durée indéterminée depuis 2000.

Soutenir les initiatives à caractère humanitaire et pour la qualité de vie

Les magasins des filiales de Rallye sont encouragés à développer des actions de solidarité en partenariat avec diverses organisations humanitaires. Ils participent chaque année à de nombreuses opérations nationales et locales (collectes alimentaires, Téléthon, lutte contre le sida...).

Au plan national et international, Casino développe son partenariat avec l'association "Les Écoles du Soleil" qui a poursuivi en 2003 son action en faveur des enfants défavorisés en France, en Thaïlande, en Colombie et au Venezuela.

En 2003, le Groupe a également apporté son soutien aux victimes des inondations à Arles et Nîmes en France et à celles des tremblements de terre en Algérie.

De son côté, Groupe Go Sport s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de l'activité physique et sportive en France pour lutter contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Le Groupe a renouvelé son soutien à l'étude Fleurbaix Laventie Ville Santé, parrainée par le ministère de la Santé. Ces deux villes du Pas-de-Calais poursuivent depuis dix ans une recherche pour améliorer le mode de vie des

populations et leur rapport à l'alimentation et à l'activité sportive. Afin de poursuivre la sensibilisation des clients sur ces thématiques, Groupe Go Sport compte renforcer la diffusion d'information dans ses magasins par le biais de médias appropriés à compter de 2004.

Faire partager nos exigences de qualité à nos partenaires commerciaux

Rallye et ses filiales ont bien compris la nécessité de veiller à la qualité des conditions de travail créées ou subies par les partenaires qui concourent à la fabrication et à la commercialisation de leurs produits.

Depuis 2000, le programme d'actions mis en place par la centrale d'achat de Casino vise à promouvoir et contrôler le respect des droits de l'homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement.

En 2003, les audits sociaux des sites de production non alimentaires se sont poursuivis : 50 audits ont été menés en Chine, au Vietnam, en Indonésie, au Bangladesh, en Inde, au Pakistan, en Turquie, au Maroc et au Brésil.

De plus, en vertu du protocole d'accord signé en octobre 2003, Amnesty International apportera son conseil à Casino pour l'appréhension des enjeux éthiques de son développement international. La "Charte Éthique Fournisseurs", élaborée selon les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et intégrée à 100 % des contrats de référencement dès 2002, fait partie des domaines de collaboration, ainsi que l'analyse des rapports d'audit et l'assistance à la mise en place de plans d'actions correctives ou la veille en matière de droits de l'homme appliquée aux pays en développement.

Par ailleurs, Casino fait de la qualité et de la sécurité de ses produits alimentaires un impératif majeur pour ses collaborateurs et également pour ses partenaires. Les audits sur site de production, les contrôles en magasin par des laboratoires indépendants et les tests par des dégustateurs experts et des jurys de consommateurs permettent à Casino de proposer des produits répondant aux exigences élevées définies en interne et de retirer ou de rappeler les produits défectueux. Depuis 2003, un logiciel dédié facilite la traçabilité des informations et le partage de référentiels qualité actualisés avec les fournisseurs partenaires.

Groupe Go Sport sous-traite la fabrication de ses produits à marques propres et exige, de tous ses sous-traitants et fournisseurs de marchandises, un engagement écrit de respect de la charte des Nations unies et de la convention relative aux droits des enfants. Il contribue également, depuis sa création en 2000, aux travaux de la commission sur l'éthique au sein de la Fédération professionnelle des entreprises du sport (FPS).

DONNÉES QUANTITATIVES

Indicateurs sociaux 2003	Unité	Holding Rallye	Casino	Groupe Go Sport
Effectifs au 31 décembre	nb	36	52 310	5 345
– dont nombre de CDI	nb	36	46 806 ⁽¹⁾	4 446
– dont nombre de CDD	nb	–	5 207 ⁽¹⁾	899
Répartition hommes/femmes	% de femmes	53 %	61 %	41 %
Nombre d'embauches	nb	2	45 328 ⁽²⁾	6 327
– dont CDI	nb	2	11 310 ⁽²⁾	2 487
Licenciements	nb	1	2 548 ⁽²⁾	337
– dont pour motif économique	nb	–	194 ⁽²⁾	nd
Nombre de salariés à temps complet	nb	34	30 612	3 231
Nombre de salariés à temps partiel	nb	2	21 698	2 114
Durée moyenne hebdomadaire du temps de travail en temps partiel	h	19	24,35	nd
Masse salariale (salaires et traitements et charges sociales)	Millions d'euros	5,4	1 957,6 ⁽³⁾	88,4
Taux de fréquence des accidents du travail	⁽⁴⁾	–	51,82	nd
Taux de gravité des accidents du travail	⁽⁵⁾	nd	2,30	nd
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	h	4,28	8	3
Montant total alloué aux œuvres sociales	Milliers d'euros	–	16 164	555
– dont montant versé au Comité d'Entreprise	Milliers d'euros	–	10 764	555
– dont montant des donations pour mécénat sportif et culturel	Milliers d'euros	–	3 023	–
– dont montant des donations à caractère humanitaire	Milliers d'euros	–	2 377	–

(1) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois. La somme de ces moyennes est logiquement différente des effectifs au 31/12.

(2) Pour la France (périmètre du bilan social Casino), les données sont collectées sur la période du 01/12/N-1 au 30/11/N.

(3) Pour l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation financière, y compris Monoprix.

(4) Nombre d'accidents par million d'heures travaillées.

(5) Nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

(article 148-3 du décret du 23 mars 1967 modifié)

Soucieux d'agir en commerçants responsables, Rallye et ses filiales déploient progressivement des moyens leur permettant d'intégrer l'environnement au quotidien.

Ainsi, en 2003, Casino a formalisé ses principes d'action en matière d'environnement et institué sa politique environnement. L'intégralité du chiffre d'affaires de Casino est couvert par des engagements d'amélioration en matière de développement durable et 54,7 % du chiffre d'affaires est couvert par une politique en matière d'environnement.

À ce titre, Casino s'engage à intégrer le respect de l'environnement dans l'ensemble de ses activités, depuis l'achat et le transport de marchandises jusqu'à la conception et l'exploitation de ses magasins. Cette politique a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Dans ce cadre, Casino poursuit ses actions de réduction de consommation d'eau et d'énergie, de réduction et de gestion des déchets et d'optimisation du transport de marchandises :

- En 2003, les campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie et la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins se sont poursuivies et un premier contrat "énergie verte" a initié le développement souhaité de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique du Groupe.
- Concernant les déchets, des conventions cadres ont été signées ou étendues pour organiser ou optimiser le tri pour valorisation des différents déchets issus des activités commerciales. La réduction de la production à la source est également recherchée par le recours à des emballages moins importants voire réutilisables.
- Enfin, l'optimisation des trajets de livraison et l'utilisation de véhicules plus performants ont permis des réductions substantielles du nombre de kilomètres parcourus pour le transport de marchandises.

Groupe Go Sport maintient sa vigilance quant à son organisation interne et au choix des équipements ayant un impact sur l'environnement. Ses efforts se concentrent sur l'utilisation de fluides réfrigérants, l'adaptation des contrats d'électricité, le recyclage des déchets et la collecte de piles et batteries usagées.

Le Groupe incite également ses fournisseurs à partager cette préoccupation et encourage le transport ferroviaire pour les marchandises.

DONNÉES QUANTITATIVES

Les principales données présentées ici concernent les activités de Casino. De plus amples informations figurent dans les rapports de gestion de Groupe Go Sport et de Casino, ainsi que dans le rapport de développement durable de Casino.

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2003
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation ⁽¹⁾	Tonne	22 684
Consommation totale d'électricité	MWh	1 077 340
Consommation totale de gaz naturel	MWh	98 575
Consommation d'électricité des magasins rapportée à la surface commerciale	kWh/m ²	630
Distance parcourue pour le transport des marchandises (trajets entrepôts – magasins)	Milliers de km	129 885
Émissions de CO ₂ liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins)	Tonne éq. CO ₂	119 032 ⁽²⁾
Émissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	Tonne éq. CO ₂	79 723 ⁽³⁾
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation de gaz	Tonne éq. CO ₂	19 892 ⁽³⁾
Émissions totales de CO ₂ rapportées au chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	t. éq. CO ₂ / 10 ⁶ euros de CA	17,4

(1) Recouvre les déchets de cartons d'une part et les consommables d'énergie pour la part collectée dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

(3) Calcul à partir des quantités consommées, selon la méthodologie du GhG Protocol.

(4) Calcul à partir du chiffre d'affaires France hors Monoprix et Franprix/Leader Price.

Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'assemblée générale du 9 juin 2004, le conseil d'administration comprendra onze administrateurs et un censeur tous nommés ou renouvelés lors de ladite assemblée :

- M. Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris,
 - M. Jean CHODRON de COURCEL,
 - M. André CRESTEY,
 - M. Jacques DERMAGNE,
 - M. Jacques DUMAS,
 - M. Pierre FERAUD,
 - M. Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis,
 - M. Jean LÉVY,
 - M. Jean-Charles NAOURI,
 - M. Christian PAILLOT,
 - M. Gilbert TORELLI.
- M. Julien CHARLIER, censeur.

M. Christian PAILLOT, censeur depuis le 15 octobre 2003, a été coopté en qualité d'administrateur le 15 avril 2004.

M. Jean CHODRON de COURCEL a été nommé en qualité de censeur le 17 mars 2004.

Les nominations de MM. Christian PAILLOT et Jean CHODRON de COURCEL sont soumises pour ratification à l'assemblée générale du 9 juin 2004.

Les administrateurs dont la durée des fonctions est d'une année sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Cependant, tout administrateur personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

Les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a examiné la composition du conseil d'administration et en particulier la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le groupe de travail Medef-Afep, dit "rapport Bouton", de septembre 2002. Le Comité a présenté ses conclusions au conseil d'administration lors de sa séance du 15 avril 2004.

Le conseil d'administration a constaté que cinq administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du "rapport Bouton" : MM. Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Jean LÉVY, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI, désignés et reconnus pour leur compétence, leur expérience ainsi que pour leur volonté de s'associer au développement du groupe Rallye.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants et responsables de la société Rallye ou de ses maisons mères, choisis pour leur compétence, leur ancienneté et leur complémentarité.

Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

CENSEUR

Afin de favoriser la participation au sein du conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002.

Les censeurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ou, entre deux assemblées générales ordinaires, par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Les censeurs, nommés pour une durée de un an, assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de censeur est fixé à 80 ans.

Outre M. Julien CHARLIER, M. Christian PAILLOT, du 15 octobre 2003 au 15 avril 2004, et M. Jean CHODRON de COURCEL, du 17 mars 2004 au 9 juin 2004, ont exercé les fonctions de censeur.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 80 ans.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les administrateurs, ayant exercé leur fonction durant l'exercice 2003, ont été renouvelés ou nommés lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 pour une durée de un an.

M. Jean-Charles NAOURI

- Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.
- Date de première nomination en qualité de Président-Directeur Général : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 8 mars 1949.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Président de la société Groupe Euris SAS,
Président-Directeur Général de la société Rallye SA,
Président du conseil d'administration des sociétés Finatis SA, Euris SA et Casino, Guichard-Perrachon SA,
Administrateur des sociétés CCF SA et Continuation Investments NV,
Membre du conseil de surveillance de la société Groupe Marc Ladreit de Lacharrière SCA,
Associé gérant de la société Rothschild et Cie Banque SCA,
Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly,
Censeur de la société Fimalac SA.

II – Fonctions et mandats exercés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Censeur de la société Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

III – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 310 actions, 310 BSA B et 248 BSA C.

M. André CRESTEY

- Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992.
- Date de première nomination en qualité de Vice-Président du conseil d'administration : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 22 février 1939.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Président de la société Perifem,
Vice-Président de la société Rallye SA,
Administrateur des sociétés Foncière Euris SA, Groupe Go Sport SA, Miramont Finance et Distribution SA et Rallye SA, et administrateur de la société IFLS,
Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 37 693 actions, 23 574 BSA B et 18 863 BSA C.

M. François de MONTAUDOUIN

- Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.
- Date de première nomination en qualité de Directeur Général puis de Directeur Général Délégué : 2 avril 1998.
- Date de naissance : 7 septembre 1958.

M. François de MONTAUDOUIN a cessé ses fonctions de Directeur Général Délégué en date du 23 janvier 2004 et d'administrateur de la société Rallye, le 6 février 2004.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Gérant de la société Orbite SARL,
Administrateur de la Société Privée de Conseil et de Gestion SA, et des sociétés First Britannia Mezzanine NV et First Britannia Mezzanine Capital BV.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Président-Directeur Général de la société Athlete's Foot Marketing Europe – AFME SA,
Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

(*) Mandat ayant pris fin en 2003.

III – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2004 :

Directeur Général Délégué de la société Rallye SA,
Président des sociétés MFD Inc., Genty Immobilier et
Participations SAS, Kerrous SAS, Matignon Sablons SAS,
Matimmob 1 SAS et Matignon Tours SAS.

Administrateur des sociétés Foncière Euris SA, Rallye SA et
Groupe Go Sport SA,

Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS
au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-
Perrachon SA,

Représentant de la société Kerrous SAS, Président de la société
Syjiga SAS,

Gérant de la SCI des Perrières.

Nombre de titres Rallye détenus : 220 actions.

M. Jean CHODRON de COURCEL

– La nomination de M. Jean CHODRON de COURCEL, en
qualité d'administrateur, est proposée à la présente assemblée
générale.

– Date de naissance : 14 mai 1955.

Fonctions et mandats exercés au 31 mars 2004 :

Directeur Général Délégué de la société Penauille Polyservices SA,
Administrateur des sociétés Penauille Polyservices SA,
Globeground North America llc (GGNA llc) et Servisair PLC.
Censeur de la société Rallye SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 300 actions.

M. Jacques DERMAGNE

– Date de première nomination au conseil d'administration :
5 juin 2002.

– Date de naissance : 28 novembre 1937.

Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Président du Conseil économique et social,
Administrateur des sociétés Rallye SA et Unibail SA,
Vice-Président et membre du conseil de surveillance de la
société France Convention SA,
Membre du conseil de surveillance des sociétés Cetelem SA,
DMC SA, Devanlay SA,
Censeur de la société France Convention SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 250 actions.

M. Jacques DUMAS

– Date de première nomination au conseil d'administration :
19 juillet 1990.

– Date de naissance : 15 mai 1952.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Directeur des Affaires Juridiques de la société Groupe Euris SAS,
Président Directeur Général de la société La Bruyère SA,
Président de la société Alpétrol SAS,

Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations SA,
Groupe Go Sport SA et Rallye SA,

Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS
au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-
Perrachon SA et au conseil d'administration de la société

Foncière Euris SA,

Gérant de la SCI Cognacq Parmentier.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Représentant permanent de la société Parcade SAS au conseil
de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

III – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2004 :

Représentant permanent de la société Parcade SAS au conseil
d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

IV – Fonctions et mandats exercés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Président de la société Kerrous SAS.

Nombre de titres Rallye détenus : 7 252 actions, 7 220 BSA B
et 5 776 BSA C.

M. Pierre FERAUD

– Date de première nomination au conseil d'administration :
16 juin 1995.

– Date de naissance : 28 septembre 1940.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Directeur de la société Parande SAS,
Président-Directeur Général de la société Foncière Euris SA,
Président du conseil d'administration des sociétés Carpinienne
de Participations SA et Marigny Belfort SA,

Président des sociétés Matignon Marne La Vallée SAS et
Mermoz Kléber SAS,

Administrateur des sociétés Rallye SA et Marignan Consultants SA,
Représentant permanent des sociétés Foncière Cézanne

Matignon SNC au conseil d'administration de la Société
d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord SA ; de la société

Groupe Euris SAS au conseil d'administration de la société
Finatis SA et de la société Matignon Diderot SAS au conseil
d'administration de la société Euris SA,

Représentant permanent de la société Foncière Euris SA aux conseils d'administration des sociétés Apsys International SA et Casino, Guichard-Perrachon SA,
 Représentant de la société Foncière Euris SA, président des sociétés Centre Commercial de l'Île-Saint-Denis SAS, Marigny Concorde SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Marigny Participations SAS, Marigny Percier SAS, Marigny Valbréon SAS, Marigny Tours SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Les Moulins à Vent SAS, Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS,
 Gérant des sociétés Centrum NS SARL, et SNC Marigny Garonne,
 Représentant de la société Foncière Euris SA, gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Île-Saint-Denis Développement, SCI Sofaret, SCI Les Herbiers, SCI Pont de Grenelle, SCI des Boucles de Seine, SNC Alta Marigny Carré de Soie,
 Représentant de SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la société SCI Alta Saint-Georges,
 Représentant de SNC Marigny Garonne, cogérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altarea Les Tanneurs, SNC Alta Matignon, SNC Bordeaux Sainte-Eulalie,
 Représentant de la société Marigny Élysées SAS, cogérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2, SNC du Centre Commercial du Grand Argenteuil,
 Représentant de la société Marigny Foncière SAS, cogérant des sociétés SNC CCPC (Centre Commercial Porte de Châtillon), SCI Palais des Marchands,
 Représentant de la société Marigny Valbréon SAS, cogérant de la société d'Aménagement Valbréon SNC,
 Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, gérant des sociétés Centrum K SARL, Centrum J SARL.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Représentant permanent des sociétés Artois-Savoie SAS au conseil d'administration de la société Euris SA et de la société Foncière Euris SA au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA,
 Gérant de la société SCI Matignon Lannes,
 Représentant de la société Foncière Euris SA, gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras et SCI Touquet Plage,
 Représentant de la société Matignon Commerce SNC, cogérant des sociétés SNC Altarea Les Tanneurs, SNC Alta Matignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie.

Nombre de titres Rallye détenus : 1 337 actions
 et 1 337 BSA B.

M. Jean LÉVY

– Date de première nomination au conseil d'administration : 23 juin 1994.
 – Date de naissance : 9 novembre 1932.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Administrateur des sociétés Rallye SA, Interparfums Inc., Price-Minister SA et Axxess SA.

II – Fonctions et mandat ayant pris fin en 2003

Administrateur des sociétés Histoire d'Or SA et Groupe Zannier SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 456 actions.

M. Christian PAILLOT

– Date de première nomination au conseil d'administration : 15 avril 2004.
 – Date de naissance : 9 septembre 1947.

I – Fonctions et mandats exercés au 31 mars 2004 :

Conseiller du Président de la société Konica Europe,
 Administrateur des sociétés Rallye SA et FG Marine SA.
 Gérant des sociétés Ecurie du Haras de Plaisance SARL, SCI Parim et CP Immobilier SCI.

II – Fonctions et mandat exercés en 2003 et ayant pris fin en 2004

Censeur de la société Rallye SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 300 actions.

M. Gilbert TORELLI

– Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000.
 – Date de naissance : 21 août 1936.

Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Administrateur des sociétés Rallye SA, Le Portefeuille Diversifié SA et Victoire SA,
 Président du conseil d'administration de la société Finamex SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 250 actions.

Société FINATIS SA

– Date de première nomination au conseil d'administration :
2 juin 1998.

I – Mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Administrateur de la société Euris SA et Rallye SA.

II – Mandats ayant pris fin en 2003 :

Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Nombre de titres Rallye détenus : 250 actions, 250 BSA B et 200 BSA C.

Représentant permanent :

M. Jean-Marie GRISARD

Date de naissance : 1^{er} mai 1943.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Secrétaire général de la société Groupe Euris SAS,
Président des sociétés Matignon Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS,
Directeur Général des sociétés Euris SA et Finatis SA,
Administrateur des sociétés Finatis SA, Foncière Euris SA, Carpinienne de Participations SA, Euris Limited, Euris North America Corporation – (ENAC), Euris Real Estate Corporation – (EREC), Euristates, Green Street Investments International Ltd et Park Street Investments International Ltd,
Représentant permanent de la société Euris SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA,
Représentant permanent de la société Groupe Euris SAS au conseil d'administration de la société Euris SA,
Représentant permanent de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration de Marigny Belfort SA,
Représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de la société Rallye SA,
Gérant de la société Frégatinvest SARL.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Président des sociétés Matignon Condorcet SAS et Matignon Voltaire SAS,
Représentant permanent de la société Euris SA au conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon SA.

III – Fonctions et mandats exercés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Président de la société Matimmob 1 SAS.

Société FONCIÈRE EURIS SA

– Date de première nomination au conseil d'administration :
25 octobre 1993.

I – Mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Président des sociétés Centre Commercial de l'Île-Saint-Denis SAS, Les Moulins à Vent SAS, Matignon Abbeville SAS, Marigny Concorde SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny Tours SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Participations SAS, Marigny Valbréon SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Marigny Percier SAS,
Administrateur des sociétés Apsys International SA, Casino, Guichard-Perrachon SA, Marignan Consultants SA, Rallye SA et Marigny Belfort SA,
Gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Île-Saint-Denis Développement, SCI Sofaret, SCI Les Herbiers, SCI Pont de Grenelle et SCI des Boucles de Seine,
Cogérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

II – Mandats ayant pris fin en 2003 :

Membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA,
Gérant des sociétés SCI Mas de Las Serras et SCI Touquet Plage.

Nombre de titres détenus : 21 462 370 actions,
24 192 359 BSA B et 19 353 884 BSA C.

REPRÉSENTANT PERMANENT :

M. Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952.

I – Fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA,
Président-Directeur Général de la société Miramont Finance et Distribution SA,
Président des sociétés Cobivia SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Parande SAS,Parcade SAS, Mermoz Kléber SAS,
Chairman et Chief Executive Officer de la société MFD Inc.,
Administrateur délégué de la société Club Sport Diffusion SA, Limpart Investments BV,
Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS,
Représentant permanent de la société Foncière Euris SA au conseil d'administration de la société Rallye SA,
Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA,

Représentant permanent de la société Groupe Go Sport SA au conseil d'administration de la société Go Sport Espagne, Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI de Kergorju, SCI Les Sables et SCI Les Îles Cordées.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA au conseil d'administration de la société Athlete's Foot Marketing Europe – AFME SA.

III – Fonctions et mandats exercés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Président des sociétés Genty Immobilier et Participations SAS, Finaviv SAS, Syjiga SAS, et Matignon Sablons SAS, Gérant de la SCI des Perrières.

CENSEUR

M. Julien CHARLIER

Date de naissance : 10 novembre 1927.

I – Fonctions et Mandats exercés au cours de l'exercice 2003 et se poursuivant au 31 mars 2004 :

Censeur des sociétés Euris SA et Rallye SA.

II – Fonctions et mandats ayant pris fin en 2003 :

Président de la Société Générale d'Hôtellerie à Monaco, Administrateur de la Société des Bains de Mer à Monaco.

III – Fonctions et mandats exercés depuis le 1^{er} janvier 2004 :

Gérant des sociétés SOFIN et SOGES.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 juin 2002, a adopté le mode d'exercice moniste de la direction générale de la Société et, à ce titre, a confirmé M. Jean-Charles NAOURI dans ses fonctions de Président-Directeur Général.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil. En qualité de Directeur Général, il dispose également des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions de Président-Directeur Général de M. Jean-Charles NAOURI.

M. Didier CARLIER est Directeur Général Adjoint depuis janvier 2002.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux par la société Rallye, par les sociétés contrôlées ainsi que par la société Foncière Euris, société mère contrôlant directement la société Rallye, sont les suivantes :

Rémunérations des dirigeants

Le mode et le montant de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations. Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société qui leur sont éventuellement allouées.

M. Jean-Charles NAOURI

Le montant brut total des rémunérations versées à M. Jean-Charles NAOURI en 2003 s'élève à la somme de 15 245 euros identique à celle de l'année précédente. M. Jean-Charles NAOURI a renoncé à percevoir cette rémunération à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les jetons de présence qu'il a perçus en 2003 de la société Rallye s'élèvent à 41 518 euros et ceux des sociétés contrôlées à 76 485 euros (Casino, Guichard-Perrachon). Aucune rémunération ni jetons de présence n'ont été versés en 2003 à M. Jean-Charles NAOURI par la société Foncière Euris.

M. François de MONTAUDOUIN

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés à M. François de MONTAUDOUIN, en 2003, s'élève à 316 205 euros dont 104 000 euros de part variable au titre de 2002 et 12 205 euros à titre d'avantage en nature. Les jetons de présence qu'il a perçus en 2003 de la société Rallye s'élèvent à 20 579 euros, ceux versés par les sociétés contrôlées à 40 636 euros (Groupe Go Sport : 13 386, Casino, Guichard-Perrachon : 27 250) et ceux versés par la société Foncière Euris se sont élevés à la somme de 8 469 euros. Le montant total des rémunérations versé à M. François de MONTAUDOUIN, en 2002, s'était élevé à 369 162 euros.

M. Didier CARLIER

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés à M. Didier CARLIER, en 2003, s'élève à 267 628 euros dont 67 000 euros de part variable au titre de 2002.

Les jetons de présence qu'il a perçus en 2003 des sociétés contrôlées s'élèvent à 13 386 euros (Groupe Go Sport). Aucune rémunération ni jetons de présence n'ont été versés en 2003 à M. Didier CARLIER par la société Foncière Euris.

Le montant total des rémunérations versé à M. Didier CARLIER, en 2002, s'était élevé à 243 919 euros.

RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence alloués par l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration sont répartis par le conseil d'administration.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en juin 2003, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, aux censeurs et aux membres des comités spécialisés, s'est élevé à 270 000 euros.

Les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire (4 000 euros) et une partie variable fixée en fonction des présences aux réunions du conseil (16 000 euros), étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe, sont réduits de moitié.

Un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

Le conseil d'administration a décidé, à compter de 2004, de supprimer la réattribution de la part variable des administrateurs et censeurs absents.

Nom	Jetons de présence et rémunérations versés en 2003 (en euros)			Jetons de présence versés en 2002 (en euros)	
	Société Rallye		Sociétés contrôlées ou société contrôlante	Société Rallye	
	Administrateur	Comité		Administrateur	Comité
Paul CAMOUS	21 565	–	–	21 935	–
Julien CHARLIER	11 528	10 000	–	9 978	8 000
Jacques DERMAGNE	21 565	–	–	–	–
Jean LÉVY	16 546	10 000	–	19 942	8 000
Gilbert TORELLI	21 565	10 000	–	21 935	8 000
André CRESTEY	30 579	20 000	118 110 ⁽¹⁾	17 971	8 000
Jacques DUMAS	11 518	–	49 299 ⁽²⁾	10 717	–
Pierre FERAUD	11 518	–	415 413 ⁽³⁾	10 717	–
Jean-Marie GRISARD	11 518	–	40 913 ⁽⁴⁾	10 717	–

(1) Dont 10 163 euros par Foncière Euris et 107 947 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Groupe Go Sport et Miramont Distribution Finance, sociétés contrôlées.

(2) Dont 10 163 euros par Foncière Euris et 39 136 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Groupe Go Sport, sociétés contrôlées.

(3) Dont 55 898 euros par Foncière Euris et 359 515 euros par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Parande, sociétés contrôlées.

(4) Dont 10 163 euros par Foncière Euris et 30 750 euros par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription et d'achat d'actions consenties, en 2003, aux mandataires sociaux par la Société et les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye				
M. Didier CARLIER	31 500	29,51	04/06/2003	04/12/2008
M. Jacques DUMAS	31 500	29,51	04/06/2003	04/12/2008
M. François de MONTAUDOUIN	31 500	29,51	04/06/2003	04/12/2008
M. Jean-Marie GRISARD	31 500	29,51	04/06/2003	04/12/2008
M. Pierre FERAUD	22 500	29,51	04/06/2003	04/12/2008
Options de souscription consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Groupe Go Sport, société contrôlée				
M. Didier CARLIER	2 000	38,22	03/04/2003	03/10/2008
M. Jacques DUMAS	3 200	38,22	03/04/2003	03/10/2008
M. François de MONTAUDOUIN	4 000	38,22	03/04/2003	03/10/2008

Les options attribuées à M. François de MONTAUDOUIN ont été annulées suite à la cessation de ses fonctions en janvier 2004, conformément au règlement des plans.

Les options de souscription et d'achat exercées par les mandataires sociaux, en 2003, sont les suivantes :

	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Options d'achat d'actions exercées durant l'exercice				
M. Jacques DUMAS	15 260	25,14	29/07/1996	29/07/2003
M. François de MONTAUDOUIN	12 920	25,14	29/07/1996	29/07/2003
M. Jean-Marie GRISARD	5 000	25,14	29/07/1996	29/07/2003

Conventions réglementées – Autres intérêts des dirigeants

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions conclues entre la Société et l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 116.

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye comprend deux Commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associé signataire : Gérard RIVIÈRE (depuis l'exercice 1993).
Date du premier mandat : 29 juin 1993.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

BARBIER FRINAULT & Autres

Associé signataire : Michel LÉGER (depuis l'exercice 1998).
Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Commissaires aux comptes suppléants

Patrick-Hubert PETIT

Suppléant de KPMG.
Date du premier mandat : 6 juin 2001.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Philippe PEUCH-LESTRADE

Suppléant de BARBIER FRINAULT & Autres.
Sa nomination sera proposée à l'assemblée générale annuelle du 9 juin 2004 en remplacement de M. Paul HURTUT.
Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2003 ET 2002									
	2003				2002				
	Ernst & Young		KPMG		Ernst & Young		KPMG		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 870 410		419 518		2 232 698		353 400		
Missions accessoires	856 323		83 720		257 000				
Sous-total	3 726 733	87	503 238	71	2 489 698	81	353 400	100	
Autres prestations									
Juridique, fiscal, social	391 632				507 902				
Technologie de l'information	160 432		204 116		14 444				
Autres	3 060				78 314				
Sous-total	555 124	13	204 116	29	600 660	19	-	-	
Total	4 281 857	100	707 354	100	3 090 358	100	353 400	100	

Rapport du Président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003), le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, joint au rapport de gestion de la Société arrêté par le conseil d'administration sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2003, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Dans le cadre des dispositions de la loi sur les Nouvelles réglementations économiques du 15 mai 2001 – NRE –, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 5 juin 2002, de maintenir l'exercice moniste des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le conseil d'administration a adopté, en avril 2003, un règlement intérieur qui regroupe, précise et complète les différentes règles d'organisation qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" auxquels la Société adhère et dont il organise la mise en œuvre. Le règlement intérieur décrit ainsi le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité, visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, et par le règlement COB n° 90-08 relatives aux délits et manquements d'initiés, ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration. Il précise également les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit en particulier la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence.

Le conseil d'administration a également mis en œuvre la recommandation COB n° 2002-01 du 22 janvier 2002 relative à la déclaration semestrielle par les mandataires sociaux des transactions qu'ils effectuent sur les titres des sociétés dont ils sont membres.

Missions et pouvoirs du conseil d'administration, du Président et du Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il examine les documents de gestion prévisionnels de la Société.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En tant que Président-Directeur Général et conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, il est également investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

En application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, doit être autorisée au préalable par le conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise et suivant les recommandations du rapport Bouton, le conseil d'administration a examiné la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la Société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêt potentiels et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport. La Société a augmenté le nombre de ses administrateurs indépendants en cooptant, le 15 avril 2004, M. Christian PAILLOT, et en proposant à l'assemblée générale du 9 juin 2004 la nomination, de M. Jean CHODRON de COURCEL, précédemment censeur.

Le conseil d'administration comportera ainsi cinq membres indépendants sur onze : MM. Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Jean LÉVY, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI.

La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication.

Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2003, le conseil d'administration s'est réuni neuf fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 87 %.

Le conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes annuels 2002, provisoires et définitifs, et les comptes provisoires et définitifs du 1^{er} semestre 2003, ainsi que les documents prévisionnels de gestion.

Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 juin 2003. Il a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe.

Il a procédé à l'émission de valeurs mobilières : Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes de la Société – OCEANE –, en janvier 2003, obligations à option d'échange en actions ordinaires Casino, en avril 2003. Il a également mis en œuvre, en octobre 2003, une Offre publique d'échange des bons de souscription d'actions – BSA A – contre de nouveaux bons de souscription d'actions – BSA C –, créés à cet effet.

Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé différentes opérations soumises à son autorisation, notamment la convention de conseil et d'assistance apportés par la société Groupe Euris, et l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la Société. Il a examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales. Il a décidé la mise en paiement d'acomptes sur dividende.

Le conseil d'administration a arrêté la rémunération tant forfaitaire que variable du Directeur Général Délégué et reconduit celle du Président-Directeur Général. Il a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe.

Le conseil d'administration a examiné, en particulier lors de sa réunion du 11 décembre 2003, la situation de la Société et du conseil d'administration au regard des principes du gouvernement d'entreprise : indépendance des administrateurs, organisation et information du conseil, missions et composition des comités techniques, montant et répartition des jetons de présence, situation des Commissaires aux comptes.

Comités techniques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration a désigné les membres composant les comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

Le Comité d'audit

Composition et missions

Le Comité d'audit est composé de trois membres : MM. André CRESTEY, Président, Jean LÉVY et Christian PAILLOT, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Conformément aux recommandations du rapport Bouton, le Président du conseil d'administration, également Directeur Général, a renoncé à son mandat de membre du Comité d'audit qui comprend désormais deux membres indépendants sur les trois le composant.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de la société Rallye sont invités, s'il y a lieu, à participer aux réunions du Comité.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du Comité ont été fixées par le conseil d'administration et figurent dans le règlement intérieur ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en avril 2004.

Activité en 2003

Au cours de l'exercice 2003, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion. Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et des conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Par ailleurs, le Comité s'est réuni spécifiquement, en janvier 2004, afin de prendre connaissance de l'état d'avancement de la mise en place des nouvelles normes comptables dites "IFRS" applicables à partir de 2005. Il a pris connaissance des modalités de mise en œuvre des différentes dispositions issues de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, et en particulier des travaux mis en œuvre dans le cadre de la préparation du rapport que le Président du conseil d'administration doit désormais présenter à l'assemblée annuelle, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le Président du Comité a rendu compte des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit au conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Composition et missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres : MM. Jacques DERMAGNE, Président, Gilbert TORELLI et Jacques DUMAS, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Conformément aux recommandations du rapport Bouton, le Président-Directeur Général a également renoncé à son mandat de membre du Comité des nominations et des rémunérations qui comprend désormais deux membres indépendants sur les trois le composant.

Le Président-Directeur Général a cependant vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options.

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil ainsi que de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Activité en 2003

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2003, avec un taux de participation de 100 %, afin d'examiner d'une part les modalités de fixation de la part variable de la rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2002, et sa rémunération forfaitaire 2004, d'autre part l'attribution d'options de souscription d'actions.

Le Président du Comité a rendu compte des travaux du Comité des nominations et des rémunérations au conseil d'administration.

Information des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président-Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le règlement intérieur prévoit ainsi la communication au conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, d'un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales. Le conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit la réalisation à intervalle régulier d'un débat et d'une évaluation formalisée sur le fonctionnement du conseil d'administration confiée au Comité des nominations et des rémunérations, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Le conseil d'administration a prévu d'organiser, durant l'année 2004, un débat sur ses conditions de fonctionnement et de mettre en œuvre la première évaluation.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

La description des procédures de contrôle interne mises en place par la Société tient compte d'une part des avis émis par l'Association française des entreprises privées / Mouvement des entreprises de France "AFEP/MEDEF" le 17 décembre 2003, par l'Association nationale des sociétés par actions "ANSA" (note du Comité juridique du 5 décembre 2003), par l'Institut français des auditeurs et consultants internes "IFACI" le 26 janvier 2004, d'autre part des recommandations de l'Autorité des marchés financiers "AMF" du 23 janvier 2004.

Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont constituées des règles, directives et manières de procéder en place au sein de la Société visant à donner une assurance raisonnable que ses activités ainsi que les comportements de ses membres se conforment aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'aux normes internes applicables.

Ces procédures s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de gestion des risques ;

elles doivent permettre à la communication tant interne qu'externe de refléter avec sincérité la situation et l'activité de l'organisation.

Ainsi, l'objectif de Rallye en matière de contrôle interne consiste à prévenir et à maîtriser les risques engendrés par son organisation, notamment les risques d'erreurs et de fraudes, à vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière. Dans ce cadre, les principaux risques identifiés concernent l'information en provenance des filiales, l'élaboration de la consolidation, les systèmes d'information, les engagements hors bilan, ainsi que la situation des actifs et de la trésorerie. L'environnement de contrôle de la Société, rigoureusement conçu et appliqué, vise à maîtriser l'ensemble de ces risques. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Un ensemble de dispositifs de contrôle interne a été mis en place permettant de donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé tant au sein de la société Rallye qu'au sein de ses filiales opérationnelles dont elle consolide les comptes, étant précisé que ces dernières disposent à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne.

La direction générale et la direction administrative et financière

La direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société : contrôle de gestion, comptabilité et trésorerie, juridique.

Le conseil d'administration et le Comité d'audit

De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la direction générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

Les Commissaires aux comptes et les consultants externes

La société Rallye dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leur mission, s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice. Les Commissaires aux comptes sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

Par ailleurs, dans le cadre de ses projets d'investissement ou de financement, la Société fait régulièrement appel à des conseils extérieurs dans les différents domaines économiques et financiers, dans le domaine de l'organisation ainsi qu'en matière juridique.

Rallye veille aussi à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

Description des procédures de contrôle interne

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée.

De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission d'évaluer le contrôle interne et l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Le contrôle de la qualité des informations fournies par les filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle s'exerce également grâce à la connaissance par le contrôle de gestion central de Rallye des différents systèmes d'information des filiales et par des réunions mensuelles d'analyse des écarts avec les filiales opérationnelles.

La communication financière de la Société et de ses filiales s'appuie de plus en plus sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

La société Rallye a également mis en place, il y a quatre ans, une direction de l'audit juridique qui apporte son assistance à la Société mais aussi à ses filiales en procédant à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe.

Le service juridique de la Société, en relation avec la direction de l'audit juridique, communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Rallye dispose d'une comptabilité interne standard – logiciel "Agresso" pour les comptes sociaux et logiciel "Équilibre" pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables par quatre collaborateurs dont l'un d'entre eux supervise l'ensemble et assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et par ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.

Les travaux de consolidation sont réalisés de manière centralisée par l'équipe de consolidation qui prépare à chaque consolidation un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectués et qui documente les contrôles réalisés. Les options choisies font l'objet de validations avec la direction générale, la direction financière et les Commissaires aux comptes afin d'assurer le respect des règles comptables et fiscales.

Rallye a entamé la mutation des normes comptables vers les normes de l'*International Accounting Standards "IAS"* par une anticipation des principaux impacts de consolidation et par l'élaboration d'un calendrier de passage aux nouvelles normes.

La gestion des risques juridiques permet de déterminer s'il y a lieu de constituer des provisions.

Les engagements hors bilan sont détaillés au sein de l'annexe consolidée, la liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la société holding font l'objet d'un suivi hebdomadaire qui analyse les actifs, en valeur de marché, par rapport à la dette.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion assure la gestion des prévisions budgétaires (élaboration des prévisions et analyse des écarts) et des outils de pilotage (tableaux de bord, reporting mensuel) pour la direction financière et la direction générale.

La trésorerie et les dépenses

Au sein de la direction administrative et financière, le service trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financement et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), gère et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la direction générale.

La mise en place de financements donne lieu à une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société suivant leur niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...); ces derniers font l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Les dépenses de la Société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, résultent d'une procédure d'autorisation formalisée. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de "bon à payer" avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

La paie et les rémunérations

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la direction générale.

La sécurité des systèmes d'information

Un système d'habilitation et de contrôle personnalisé des accès à l'ensemble des systèmes d'information contribue à garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement (système comptable, système de trésorerie, système paie...). Quotidiennement, une sauvegarde de l'ensemble des données informatiques est effectuée.

Communication financière de la Société

La communication financière de la Société s'effectue :

- par la publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) des chiffres d'affaires trimestriels, des comptes sociaux et consolidés avec les annexes et le rapport du conseil d'administration à l'issue des clôtures semestrielles et annuelles des comptes du Groupe,
- par une présentation annuelle des résultats du Groupe lors d'une réunion sous l'égide de la Société française des analystes financiers "SFAF",
- par des communiqués de presse lors des clôtures des comptes semestriels et annuels et lors d'événements ou d'opérations jugés significatifs et pouvant avoir un impact sur le cours du titre.

Par ailleurs, la Société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection jusqu'à sa distribution physique et diffusion électronique sur le site Internet de l'AMF et sur celui de la Société.

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Rallye, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise

en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

BARBIER FRINAULT & Autres

Michel Léger

Rallye

Éléments financiers et juridiques 2003

Comptes consolidés Bilan consolidé du groupe Rallye

ACTIF						
(en millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	1	4 167	136	4 031	4 012	4 050
Écarts d'acquisition	2	1 754	294	1 460	1 350	1 512
Immobilisations corporelles	3	6 810	2 891	3 919	4 120	4 274
Immobilisations financières	4	1 569	105	1 464	1 418	1 715
Total de l'actif immobilisé		14 300	3 426	10 874	10 900	11 551
ACTIF CIRCULANT						
Stocks	5	2 051	26	2 025	1 970	2 155
Créances clients et autres débiteurs	6	1 848	118	1 730	1 877	1 679
Valeurs mobilières de placement	7	1 887	16	1 871	2 125	1 284
Disponibilités	7	661	–	661	757	855
Total de l'actif circulant		6 447	160	6 287	6 729	5 973
Comptes de régularisation et assimilés	8	437	–	437	423	318
TOTAL DE L'ACTIF		21 184	3 586	17 598	18 052	17 842

au 31 décembre 2003

PASSIF				
(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	9	112	112	117
Primes et réserves	9	565	679	1 434
Résultat (part du groupe)	9	108	63	75
Capitaux propres du groupe		785	854	1 626
Intérêts minoritaires	9	2 537	2 558	3 115
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		3 322	3 412	4 741
Autres fonds propres	10	181	181	181
Provisions pour risques et charges	11	414	327	328
Dettes financières	12	8 204	8 835	7 523
Dettes d'exploitation	12	5 135	5 067	4 777
Autres dettes	12	183	198	249
Total des dettes		13 522	14 100	12 549
Comptes de régularisation et assimilés	13	159	32	43
TOTAL DU PASSIF		17 598	18 052	17 842

Compte de résultat consolidé du groupe Rallye

(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires hors taxes	14	23 768	23 681	22 863
Prix de revient des ventes	15	(17 288)	(17 410)	(16 894)
Marge commerciale		6 480	6 271	5 969
Autres produits et charges d'exploitation		(2 495)	(2 398)	(2 315)
Charges de personnel	16	(2 403)	(2 394)	(2 312)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(526)	(525)	(501)
Résultat d'exploitation	17	1 056	954	841
Résultat financier	18	(274)	(297)	(244)
Résultat courant avant impôts des sociétés intégrées		782	657	597
Impôts sur les activités courantes	19	(336)	(248)	(247)
Résultat courant après impôts des sociétés intégrées		446	409	350
Résultat exceptionnel après impôts des sociétés intégrées	20	(7)	(21)	18
Résultat des sociétés intégrées		439	388	368
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	21	54	39	47
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition		493	427	415
Amortissements des écarts d'acquisition	22	(67)	(61)	(73)
Résultat net de l'ensemble consolidé		426	366	342
Dont part du groupe		108	63	75
Dont intérêts minoritaires		318	303	267
Par action en euro	Notes	2003	2002	2001
Résultat net courant part du groupe, avant dilution	23	2,94	2,39	1,90
Résultat net part du groupe, avant dilution	23	3,14	1,80	2,54
Résultat net part du groupe, après dilution	23	2,77	1,77	2,17
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	23	43 221 370	39 783 867	42 303 771

Tableau des flux de trésorerie

au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	439	388	368
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions ⁽¹⁾	505	641	466
+/- Variation des impôts différés	4	(54)	14
– Plus-values de cession nettes d'impôts	(37)	(52)	(17)
Marge brute d'autofinancement	911	923	831
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	13	16	32
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
– Stocks nets	(185)	56	(233)
– Créances d'exploitation nettes	72	(153)	(665)
– Dettes d'exploitation	359	377	512
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	1 170	1 219	477
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(973)	(1 065)	(1 133)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	278	249	165
Acquisition d'immobilisations financières	(190)	(60)	(416)
Cession d'immobilisations financières	75	93	127
Incidences des variations de périmètre	(20)	(310)	(52)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(830)	(1 093)	(1 309)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(68)	–	(48)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(150)	(133)	(101)
Réductions/Augmentations de capital en numéraire et autres fonds propres	12	(299)	899
Incidence de la détention des actions d'autocontrôle ⁽²⁾	95	(111)	(43)
Émissions d'emprunts	1 499	3 795	3 132
Remboursements d'emprunts	(2 035)	(2 478)	(2 160)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(647)	774	1 679
Incidences des variations de cours des devises (D)	(6)	(97)	5
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	(313)	803	852
Trésorerie d'ouverture (E)	2 544	1 741	889
Trésorerie de clôture (F)	2 231	2 544	1 741
Variation de trésorerie (F-E) ⁽³⁾	(313)	803	852
(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.			
(2) Dépréciation ou reprise de provisions sur les actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières et impact sur la trésorerie du Groupe des achats et ventes d'actions d'autocontrôle classées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.			
(3) La variation de la trésorerie de l'exercice 2001 tient compte de reclassement de présentation pour un montant de 236 millions d'euros, principalement au titre d'actions propres précédemment classées en investissements.			

Annexe aux comptes consolidés Règles et méthodes comptables

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du groupe Rallye sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France à l'exception des méthodes de présentation ci-dessous :

- par dérogation, l'ensemble des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (investissements à plus ou moins longue échéance dans des sociétés sans intervention dans la gestion) est regroupé en résultat financier afin que toutes les variations constatées sur ces titres (provisions, cessions, remboursements de fonds assimilables à des cessions ou des dividendes) soient intégrées au même niveau du compte de résultat,
- les écarts d'acquisition calculés sur les acquisitions des filiales étrangères sont, à compter du 1^{er} janvier 2001, exprimés dans la devise du pays concerné et convertis au taux de change de cette même devise. Ils étaient auparavant exprimés en euros. Leurs amortissements des années antérieures sont retraités en conséquence. L'adoption de cette nouvelle méthode a conduit à majorer les capitaux propres du 1^{er} janvier 2001 de 40,4 millions d'euros,
- dans un souci d'amélioration de la lisibilité de son compte de résultat consolidé et afin de se conformer aux pratiques de place, la Société présente dorénavant l'impôt relatif aux activités courantes ainsi que le résultat exceptionnel net d'impôts. La ventilation de la charge d'impôt figure en notes 19 et 20.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Au cours des trois dernières années, il n'y a pas eu d'évolutions du périmètre qui aient eu une incidence significative sur les états financiers consolidés au sens de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 99-02

Le Comité de réglementation comptable (CRC), dans son règlement n° 2000-06, a édicté de nouvelles règles concernant la détermination des passifs, applicables aux exercices ouverts

à compter du 1^{er} janvier 2002. Conformément à l'avis du 4 juillet 2001 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité relatif à sa première application, le Groupe a réexaminé notamment la quote-part des écarts d'acquisition que les provisions pour restructuration, constituées lors de la première consolidation des sociétés acquises, avaient mécaniquement créés. L'application de ces nouvelles règles a minoré les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 d'un montant de 16,2 millions d'euros. Une application rétrospective de ces règles sur les comptes au 31 décembre 2001 n'aurait pas eu d'effet significatif ni sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2001 ni sur le résultat net de l'ensemble consolidé.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Tenant compte des conséquences de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité, le Groupe a constaté pour la première fois, sous la forme d'une provision, l'engagement relatif aux médailles du travail. Cette provision a été déterminée de manière rétrospective. Le montant correspondant à l'engagement à l'ouverture de l'exercice, soit 16,1 millions d'euros pour les sociétés intégrées et 1,7 million d'euros pour les sociétés mises en équivalence, a été prélevé sur les capitaux propres nets d'impôts pour 11,8 millions d'euros. La variation de l'exercice, non significative, a été constatée dans le compte de résultat.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales et participations placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère Rallye (plus de 50 % des droits de vote) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable (droits de vote compris entre 20 et 50 %) sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés dont les titres ne sont détenus qu'en vue de leur cession ultérieure ou dont la consolidation ne modifierait pas de façon sensible les comptes du groupe Rallye ne sont pas consolidées. La loi de Sécurité Financière est applicable depuis sa publication au *Journal Officiel* le 2 août 2003. Cette loi comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité contrôlée pour la consolider.

au 31 décembre 2003

Cette disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2004. À ce jour, le Groupe n'est en relation qu'avec une seule société dont la consolidation sera sans incidence significative.

Les évolutions de périmètre au cours de l'exercice 2003 se caractérisent par :

- l'entrée au 1^{er} janvier des sociétés Fox (supermarchés), Casino Information Technologie (prestations de services), Casino International (intermédiaire du commerce), IRTS (société internationale de prestations de services), Store Consumer Finance (société financière), Leader Price Pologne (distribution), NRG (société immobilière polonaise) et Mermoz Kléber (société d'investissement),
- la sortie des sociétés Hestia, Le Dourieux, Adéquat, Matignon Montparnasse absorbées respectivement par Easydis, l'Immobilière Groupe Casino, Casino SA et Rallye SA ainsi que la déconsolidation d'Opéra SAS au 31 décembre 2003,
- les cessions des sociétés Matignon Commerce et King Cross Gdansk intervenues respectivement en février et mars 2003,
- les déconsolidations des activités foodservice et magasins en Floride de Smart & Final à compter du quatrième trimestre 2003 et de l'activité de vente de chaussures de sport d'Athlete's Foot Inc. au 27 décembre 2003.

Ces variations de périmètre ne sont pas suffisamment significatives pour nécessiter l'établissement de comptes pro forma.

La société Finovadis, détenue majoritairement par une banque et à hauteur de 1 % par le Groupe, est une entité ad hoc structurée dans le cadre de la souscription d'un emprunt de 400 millions d'euros. Le contrôle résulte du fait que le Groupe bénéficie statutairement de la majorité des résultats de cette entité. Compte tenu des caractéristiques de la structure ainsi mise en place, la méthode de l'intégration globale est utilisée, le poste "Dettes financières consolidées" venant se substituer aux "Intérêts minoritaires" théoriques.

Les sociétés Monoprix, Vindémia, SCI Opéra, Distridyn, Far Eastern Geant, Grupo Disco de Uruguay (Anfilco), Géant Kredyt, Régie Média Trade, Banque du groupe Casino et Store Consumer Finance sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle car le Groupe y exerce un contrôle conjoint.

Une liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de l'exercice 2003 est présentée à la fin de cette annexe.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La consolidation est effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003. Les sociétés entrant ou sortant du périmètre sont consolidées pour leur période d'appartenance au Groupe.

Les titres de la société Rallye détenus en autocontrôle viennent en réduction des réserves consolidées pour leur coût d'acquisition. Les éventuelles provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession constatées sur ces titres sont retraitées et imputées sur les réserves consolidées du Groupe pour leur montant net d'impôts.

Les frais d'acquisition des titres de participation consolidés sont incorporés dans le prix de revient des titres et viennent augmenter l'écart de première consolidation.

Les comptes des sociétés Banque du Groupe Casino, Store Consumer et Géant Kredyt consolidés en intégration proportionnelle sont élaborés selon le plan comptable des établissements financiers. Dans les comptes consolidés, leur classement suit le plan comptable général. Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en "Clients et créances rattachées", le refinancement des crédits à la clientèle en "Dettes d'exploitation" et les produits de l'activité crédit en "Chiffre d'affaires".

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La conversion des comptes exprimés en devises est pratiquée de la manière suivante :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture de l'exercice,
- le compte de résultat et les flux de l'exercice sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de la différence entre le taux d'ouverture et le taux de clôture sur les capitaux propres ainsi que de la différence entre le taux moyen et le taux de clôture sur le résultat de l'exercice et sur les flux de variation des capitaux propres sont inscrits au poste "Réserves consolidées" dans les capitaux propres. Les écarts de conversion relatifs à

des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont portés en "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans les immobilisations incorporelles figurent, notamment, les écarts d'évaluation relatifs aux fonds de commerce, aux marques ainsi qu'aux emplacements commerciaux et aux parts de marché acquis.

L'affectation en valeur d'emplacements commerciaux et fonds de commerce résulte de l'application d'un ratio lié au chiffre d'affaires des magasins. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis compte tenu de la stabilité de leur valeur d'utilité et de la croissance généralement observée de leur valeur de marché. Les parts de marché mesurent l'augmentation de la puissance d'achat du Groupe à la suite des rapprochements avec les sociétés acquises. Leur valeur bilantielle est égale à la capitalisation de l'amélioration annuelle des conditions d'achat. Les valeurs des parts de marché ne sont pas amorties.

Dans l'attente de la mise en œuvre en 2005 du règlement 2002-10 du Comité de réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, un examen de la valeur des immobilisations incorporelles est effectué régulièrement. L'indicateur économique de suivi de ces valeurs est, pour les fonds de commerce et les emplacements commerciaux, le chiffre d'affaires des branches de magasins acquis (hypermarchés, supermarchés, supérettes et cafétérias), et pour les parts de marchés, le chiffre d'affaires des réseaux nouvellement constitués. Dans le secteur de la distribution, cet indicateur d'activité, simple et transparent dans sa mise en œuvre, est très représentatif de la rentabilité des réseaux de magasins. Une étude approfondie montrant la forte corrélation entre l'évolution des chiffres d'affaires et celle de la rentabilité est effectuée de façon régulière. Si le chiffre d'affaires de référence se détériore au-delà d'un seuil de 15 % et, dans certains cas, d'une franchise dans le temps, il est ponctuellement doté une provision dès le premier euro pour enregistrer cette dépréciation.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le cas dans l'exercice ou sur six ans au plus, les logiciels étant amortis sur trois ou six ans suivant leur durée prévisionnelle d'exploitation.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts de première consolidation constatés lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation et non affectés à un poste de l'actif immobilisé sont constatés en écarts d'acquisition.

Ils sont amortis sur une durée adaptée aux objectifs stratégiques de la prise de contrôle et à l'activité de la société acquise à compter de l'année de prise de participation. Une dépréciation peut être constatée le cas échéant, lorsque les cash-flows futurs diffèrent durablement de ceux attendus lors de l'acquisition. La valeur des écarts d'acquisition est vérifiée annuellement par comparaison avec la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés pendant la durée résiduelle d'amortissement.

L'écart d'acquisition inhérent aux actions Casino s'élève à 788 millions d'euros au 31 décembre 2003 et est amorti sur quarante ans. Outre l'évolution normale résultant de l'amortissement et des variations dans le pourcentage de détention du capital de Casino, il prend en compte les éléments suivants :

- en cas de rachat d'obligations échangeables en AO ou en ADP émises en 1998 lors de la prise de contrôle du groupe Casino, la différence négative entre la valeur de la contrepartie en actions Casino au jour du rachat et la valeur nominale des obligations échangeables émises en 1998 lors de la prise de contrôle du groupe Casino est inscrite en "Augmentation de l'écart d'acquisition",
- le résultat de cession relatif à l'échange des obligations échangeables, soit la différence entre la valeur nominale de l'OE et la valeur dans les comptes consolidés des titres remis à l'échange, est inscrit en "Variation de l'écart d'acquisition".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent pour leur valeur historique. Les frais d'acquisition et les frais financiers intercalaires supportés pendant la période de construction, pour leurs montants nets d'impôts, sont incorporés dans le prix de revient des immobilisations.

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation, après les corrections nécessaires pour la reconstitution des valeurs d'origine, le retraitement des opérations de crédit-bail et le retraitement des amortissements dérogatoires. Les sociétés du Groupe n'exposent pas de dépenses d'entretien de leurs ensembles immobiliers susceptibles d'entrer dans le cadre de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions. Ainsi, en application de l'avis 2003-F du 5 décembre 2003 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, afférent au projet de règlement modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, elles ne se trouvent pas concernées par les dispositions relatives aux provisions pour gros entretien ou grandes révisions. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillage	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

CRÉDIT-BAIL

Les biens dont le groupe Rallye a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un "emprunt" inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties

selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées et par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres des sociétés non consolidées détenus par les sociétés du Groupe figurent sous la rubrique "Titres de participations" pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation ramène celle-ci à leur valeur actuelle si elle est inférieure. La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur valeur d'utilité pour le Groupe.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix de revient comprenant les ristournes de l'exercice et les frais d'approche et de logistique. Les marges incluses dans les stocks sur les produits cédés entre sociétés du Groupe sont éliminées. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée si leur prix de vente probable est inférieur au prix de revient.

TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais liés à l'émission d'emprunts amortis sur une durée au plus égale à la durée de l'emprunt ainsi que les charges d'entrée en jouissance dans les magasins amorties sur la durée du bail.

PROVISIONS

Le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. Au titre de ces engagements, une provision

pour charge figure dans les comptes consolidés. L'évaluation de cette provision, faite pour l'essentiel selon la méthode des unités de crédit projetées, prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues. Les principales hypothèses actuarielles sont décrites en note 11.3. Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée. Certaines filiales américaines assurent à leurs employés certaines allocations de couverture de frais médicaux et d'incapacité. Conformément aux normes comptables FAS 106 et FAS 112, une provision est constituée pour couvrir ces charges, tant pour les personnes en retraite que pour celles appelées à la prendre. Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente, notamment sur les matériels électroménager, télévision, hi-fi, vidéo, vendus avec garantie, la société Casino enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année du montant réel du coût du service rendu enregistré en charges. La prime de remboursement conditionnelle d'emprunts obligataires peut faire l'objet d'une provision dès lors que son versement devient probable. Son montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, restaurants, entrepôts et usines, et diverses prestations (coopération commerciale, loyer, etc.).

FRAIS AVANT OUVERTURE ET APRÈS FERMETURE DES MAGASINS

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges d'exploitation l'année où l'ouverture ou la fermeture

intervient, à l'exception de ceux exposés à l'occasion de la mise en conformité du parc de magasins des sociétés dans lesquelles le Groupe prend une participation. Dans ce dernier cas, ils font l'objet d'une provision lors de l'entrée dans le périmètre.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du Groupe.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les sociétés mères Rallye, Casino et Groupe Go Sport forment avec la majorité de leurs filiales des groupes fiscaux ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Le cumul des impôts sociaux représente l'impôt dû par les sociétés mères, en tant que sociétés têtes de groupe, ainsi que celui dû par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable, pour les éléments d'actifs, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation lorsque leur résorption est susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible. Les impôts différés ont été comptabilisés selon une approche bilantielle et sont actualisés, lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs. En particulier, les impôts différés sur les écarts existant entre la valeur des terrains figurant au bilan et leur valeur fiscale ont été actualisés sur une durée illimitée, ces actifs n'étant pas destinés à sortir du patrimoine du Groupe. Il s'agit là du principal effet significatif de l'actualisation. Le calcul de la fiscalité différée est effectué suivant la méthode du report variable et intègre l'incidence des contributions additionnelles d'impôt sur les sociétés. Les actifs d'une entreprise acquise ne pouvant être cédés individuellement (parts de marché) ou n'étant pas destinés à être vendus séparément (emplacements commerciaux, terrains, etc.) ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés. Conformément à l'avis n° 2002-E du

18 décembre 2002 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, l'élimination des résultats de cessions internes et par analogie les plus-values en sursis d'imposition sur les titres de participation d'entreprises consolidées ne peuvent pas donner lieu à comptabilisation d'impôts différés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Le Groupe utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux.

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis*.

ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Opérations financières

En janvier 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes ("OCEANE") pour un montant de 264,5 millions d'euros.

Cette émission permet notamment à Rallye de refinancer l'obligation convertible émise en 1998 et arrivée à échéance en janvier 2003 dans des conditions équivalentes et lui permet à terme un renforcement de ses fonds propres.

Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et servant un coupon de 3,75 %. Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 131 589 actions.

Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation.

Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

En avril 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Échangeables en Actions Ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'échéance dix ans et deux mois, soit le 1^{er} juillet 2013. Les 3 750 000 obligations émises de valeur nominale 80 euros portent intérêt au taux de 3,25 % l'an.

Ces obligations peuvent, à tout moment, être échangées en actions ordinaires Casino à raison de 1 action ordinaire pour 1 obligation. Le prix de remboursement est à l'échéance de 95,256 euros par obligation.

La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006, les porteurs d'obligations, quant à eux, bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011.

Cette émission permet à la Société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

En novembre 2003, Rallye a lancé une Offre publique d'échange sur ses bons de souscription d'actions Rallye A (BSA A), permettant aux détenteurs de BSA A de les échanger contre des bons de souscription d'actions Rallye C (BSA C), dont la maturité (novembre 2006) est calée sur les besoins de financement de Rallye.

30 815 920 BSA A (92 % du nombre total de bons en circulation) ont été apportés à l'offre et échangés contre 24 652 736 BSA C.

De même parité que les BSA A (14 bons pour 1 action), les BSA C sont exerçables jusqu'au 30 novembre 2006, à un prix d'exercice de 58 euros jusqu'au 31 mai 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés lors des vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros.

Cette opération permet à Rallye d'assurer une meilleure concordance entre ses ressources en fonds propres et le financement de ses investissements futurs.

Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2004, Rallye a émis une obligation d'échéance 20 janvier 2009 pour un montant de 400 millions d'euros, porté à 500 millions en avril 2004 et servant un coupon de 5,375 %. Cette émission, qui vient compléter les deux émissions réalisées en 2003 porte à plus de 1 milliard d'euros les financements obligataires mis en place depuis le 1^{er} janvier 2003 et permet à Rallye de renforcer sa structure financière en allongeant la maturité de sa dette, en profitant de conditions de marché favorables et en diversifiant ses sources de financement.

Commentaires sur le contenu des comptes

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Concessions, brevets, marques	105	150	132
Parts de marché	965	965	965
Fonds de commerce et emplacements commerciaux	2811	2875	2914
Autres immobilisations incorporelles	286	152	146
Valeur brute	4 167	4 142	4 157
Amortissements	(136)	(130)	(107)
VALEUR NETTE	4 031	4 012	4 050

1.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2000	4 049	(112)	3 937
Augmentations	106	(33)	73
Diminutions	(96)	55	(41)
Variations de périmètre, de change et transferts	98	(17)	81
Au 31 décembre 2001	4 157	(107)	4 050
Augmentations	120	(32)	88
Diminutions	(12)	5	(7)
Variations de périmètre, de change et transferts	(123)	4	(119)
Au 31 décembre 2002	4 142	(130)	4 012
Augmentations	107	(34)	73
Diminutions	(21)	21	0
Variations de périmètre, de change et transferts	(61)	7	(54)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	4 167	(136)	4 031

1.3 Répartition par activité et zone géographique des actifs incorporels

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2003	Total 2002	Total 2001
France	3 409	44	68	23	3 544	3 456	3 395
Autres pays européens	81	1	–	–	82	93	87
Amérique du Nord	43	–	–	–	43	56	62
Amérique du Sud	74	–	–	–	74	90	182
Océan Indien	47	–	–	–	47	44	0
Asie	241	–	–	–	241	273	324
Total Étranger	486	1	0	0	487	556	655
TOTAL 2003	3 895	45	68	23	4 031		
TOTAL 2002	3 880	46	68	18		4 012	
TOTAL 2001	3 918	44	70	18			4 050

NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2003			2002	2001
	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Casino	788	97	691	660	670
Médias	32	23	9	12	16
Libertad	25	6	19	21	56
CBD	267	47	220	230	347
Monoprix	430	53	377	245	257
Géant Polska	40	7	33	41	50
Devoto	19	14	5	21	49
Laurus	27	2	25	23	–
Lanin	28	2	26	35	–
Autres	98	43	55	62	67
TOTAL	1 754	294	1 460	1 350	1 512

L'augmentation des écarts d'acquisition provient essentiellement de l'écart constaté sur les titres Monoprix pour 158 millions d'euros. Cet écart est lié au remboursement et à l'annulation des CVG émis lors de l'OPE réalisée en 2000 et à l'acquisition de nouveaux titres dans le cadre de l'Offre publique de retrait Monoprix.

L'écart d'acquisition Casino a évolué comme suit au cours de l'exercice 2003 :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2003	737	(77)	660
Acquisitions de titres	51	-	51
Amortissements	-	(20)	(20)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	788	(97)	691

Les écarts d'acquisition s'amortiront comme suit au cours des trois prochains exercices :

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2003	Dotations 2004	Dotations 2005	Dotations 2006	Valeurs nettes au 31/12/2006	Durée d'amortissement
Casino	691	20	20	20	631	40 ans
Médias	9	3	3	3		10 ans
Libertad	19	1	1	1	16	20 ans
CBD	220	14	14	14	178	20 ans
Monoprix	377	18	18	18	323	20 ans
Géant Polska	33	2	2	2	27	20 ans
Devoto	5	1	1	1	2	20 ans
Laurus	25	2	2	2	19	20 ans
Lanin	26	2	2	2	20	20 ans
Autres	55	4	4	4	43	
TOTAL	1 460	67	67	67	1 259	

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Terrains	704	695	708
Constructions	2 928	2 925	2 955
Autres immobilisations corporelles	3 178	3 161	3 042
Valeur brute	6 810	6 781	6 705
Amortissements	(2 891)	(2 661)	(2 431)
VALEUR NETTE	3 919	4 120	4 274

3.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2000	6 143	(2 071)	4 072
Augmentations	817	(452)	365
Diminutions	(149)	96	(53)
Variations de périmètre, de change et transferts	(105)	(5)	(110)
Au 31 décembre 2001	6 706	(2 432)	4 274
Augmentations	821	(460)	361
Diminutions	(205)	107	(98)
Variations de périmètre, de change et transferts	(541)	124	(417)
Au 31 décembre 2002	6 781	(2 661)	4 120
Augmentations	654	(481)	173
Diminutions	(368)	156	(212)
Variations de périmètre, de change et transferts	(257)	95	(162)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	6 810	(2 891)	3 919

L'augmentation des immobilisations corporelles en 2003 provient de la société Casino à hauteur d'un montant de 641 millions d'euros se décomposant entre les investissements réalisés en France pour 468 millions d'euros et à l'international pour 173 millions d'euros.

Ces investissements résultent de :

- la poursuite de la politique de rénovation et d'ouverture de magasins en France avec notamment l'ouverture d'un hypermarché, de dix-sept Leader Price (dont cinq franchisés) et quarante-six Franprix (dont treize franchisés),
- l'ouverture de deux hypermarchés et trente et un Leader Price en Pologne (dont seize franchisés), de six Leader Price en Argentine, de huit supermarchés dans l'Océan Indien, de

trois hypermarchés en Thaïlande et des investissements nécessaires pour les ouvertures prévues en 2004 et les années suivantes.

La diminution des immobilisations corporelles provient essentiellement de la vente par Casino des galeries marchandes en Pologne et des activités foodservice aux États-Unis, mais aussi de la cession de sites fermés, et de mises au rebut suite aux rénovations des magasins.

3.3 Répartition par activité et zone géographique des actifs corporels

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2003	Total 2002	Total 2001
France	2 431	63	71	10	2 575	2 467	2 233
Autres pays européens	553	16	–	–	569	750	849
Amérique du Nord	191	4	–	–	195	246	297
Amérique du Sud	161	–	–	–	161	211	510
Océan Indien	74	–	–	–	74	71	0
Asie	345	–	–	–	345	375	385
Total Étranger	1 324	20	0	0	1 344	1 653	2 041
TOTAL 2003	3 755	83	71	10	3 919		
TOTAL 2002	3 911	116	72	21		4 120	
TOTAL 2001	4 042	127	73	32			4 274

3.4 Information en matière de crédit-bail

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Terrains	49	49	44
Amortissements	(2)	(2)	(2)
VALEUR NETTE	47	47	42
Constructions	361	335	295
Amortissements	(219)	(202)	(189)
VALEUR NETTE	142	133	106
Matériels	502	485	446
Amortissements	(363)	(322)	(291)
VALEUR NETTE	139	163	155
IMMOBILISATIONS FINANCÉES EN CRÉDIT-BAIL	328	343	303

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Laurus	207	198	–
Feu vert	41	36	36
CBD	432	410	660
Exito	134	138	202
Asinco	32	23	15
Autres sociétés	5	5	2
Titres mis en équivalence	851	810	915
Titres de sociétés non consolidées	189	181	180
Autres immobilisations financières	529	530	683
Valeur brute	1 569	1 521	1 778
Dépréciations	(105)	(103)	(63)
VALEUR NETTE	1 464	1 418	1 715

4.2 Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Ouverture	Résultat exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Laurus	198	13	–	(4)	207
Feu vert	36	1	–	4	41
CBD	410	22	(4)	4	432
Exito	138	4	(5)	(3)	134
Asinco	23	13	(4)	–	32
Autres sociétés	5	1	–	(1)	5
TOTAL	810	54	(13)	0	851

4.3 Comptes abrégés de l'exercice 2003 des principales sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Exito	CBD	Laurus
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	2	162	138
Immobilisations corporelles	504	1 089	419
Immobilisations financières	50	66	61
Actif immobilisé	556	1 317	618
Valeurs réalisables et disponibles	207	1 126	399
TOTAL DE L'ACTIF	763	2 443	1 017
PASSIF			
Capitaux propres du groupe	486	1 045	90
Intérêts minoritaires	–	–	2
Situation nette totale	486	1 045	92
Autres fonds propres	–	–	–
Provisions	2	310	99
Dettes	275	1 088	826
TOTAL DU PASSIF	763	2 443	1 017

4.4 Titres de sociétés non consolidées

Ces sociétés sont exclues du périmètre de consolidation de l'exercice 2003 pour essentiellement deux raisons :

- elles n'ont pas un patrimoine ou une activité significatifs,
- le Groupe détient moins de 20 % de participation et n'exerce pas, sur elles, d'influence notable.

(en millions d'euros)	% de détention	Valeur des titres		Capitaux propres au 31/12/2003	Résultat 2003
		Brut	Net		
France		171	126		
Boidis SA	100,00 %	4	4	1	–
Caly Online SAS ⁽¹⁾	100,00 %	95	61	62	2
Dechrist Holding SA	100,00 %	3	3	3	–
Exim SA	34,00 %	2	2	9	7
Hyper 19 GIE	85,40 %	4	4	1	1
Neree SAS ⁽²⁾	100,00 %	22	22	17	(2)
Nocedel SA	99,99 %	6	6	1	–
PLMP SA ⁽³⁾	34,00 %	2	2	–	–
French Development Venture SA ⁽³⁾	17,50 %	12	12	–	–
Autres sociétés	–	21	10	–	–
International		18	11		
Sun Resort	100,00 %	7	7	1	–
Worldwide Retail Exchange ⁽³⁾	5,51 %	10	3	–	–
Autres sociétés	–	1	1	–	–
TOTAL		189	137		

(1) La société Caly Online SAS n'a pas d'activité.

(2) La détention des titres de la société Neree est précaire (cession des titres prévue en 2005).

(3) Certaines indications ne sont pas disponibles.

4.5 Autres immobilisations financières

En octobre 2001, le Groupe a conclu avec un établissement financier un accord aux termes duquel il se trouve titulaire d'une option d'achat d'un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. L'option d'achat peut être exercée à tout moment pendant une durée de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, et pour autant que Cora approuve la transaction envisagée ou qu'il n'existe pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme des cinq années, le Groupe n'a pas agi dans ce sens, il sera procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions.

En contrepartie de l'option ainsi accordée, le Groupe se porte financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel devait être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe s'oblige à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur normative de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celle-ci lui étant en revanche acquis.

Le paiement de l'option à l'établissement financier fait l'objet de versements étalés dans le temps qui viendraient s'ajouter, dans le cas où l'option serait exercée, au prix de revient des

titres, ou bien participer au résultat des enchères dans l'hypothèse inverse. Le montant total actualisé des sommes décaissées au titre de l'option et des frais accessoires si le processus devait aller au terme des cinq ans s'élève à 240 millions d'euros.

Le traitement comptable appliqué consiste à inscrire le montant actualisé des sommes versées dans un compte d'immobilisations financières à l'actif du bilan au fur et à mesure de leur versement. Au 31 décembre 2003, le montant enregistré à ce titre s'élève à 138 millions d'euros. La différence entre le montant total théorique de 240 millions d'euros et les sommes effectivement décaissées est montrée en engagements hors bilan, de même que la valeur notionnelle de 850 millions d'euros contractuellement attribuée au sous-jacent (cf. note "Engagements hors bilan").

La valeur économique du bloc de 42,39 % d'actions aussi bien que celle de l'option font l'objet de tests de dépréciation périodiques susceptibles, en cas d'évolution défavorable, d'entraîner la constatation de provisions pour tout ou partie des sommes versées.

Il est par ailleurs rappelé que Cora a engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'*Equity swap*. Le Groupe est confiant en l'issue des procédures engagées.

Par ailleurs, le Groupe détient 177 millions d'euros de titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

4.6 Répartition par activité et zone géographique des actifs financiers

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2003	Total 2002	Total 2001
France	373	8	5	150	536	506	741
Autres pays européens	217	–	–	6	223	219	21
Amérique du Nord	31	–	–	84	115	115	54
Amérique du Sud	577	–	–	3	580	567	891
Asie	5	–	–	3	8	9	8
Océan Indien	2	–	–	–	2	2	–
Total Étranger	832	0	0	96	928	912	974
TOTAL 2003	1 205	8	5	246	1 464		
TOTAL 2002	1 164	8	4	242		1 418	
TOTAL 2001	1 341	6	4	364			1 715

NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de marchandises.

(en millions d'euros)	2003			2002	2001
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Groupe Casino	1 889	25	1 864	1 786	1 956
Athlete's Foot Inc.	–	–	–	34	48
Groupe Go Sport	159	1	158	148	148
Divers	3	–	3	2	3
TOTAL	2 051	26	2 025	1 970	2 155

NOTE 6 – CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Créances clients et comptes rattachés	777	702	725
Créances de l'activité de crédit	289	237	205
Dépréciations clients et comptes rattachés	(82)	(38)	(31)
Dépréciations de l'activité de crédit	(2)	(17)	(15)
Total	982	884	884
Autres créances	746	966	705
Sociétés apparentées	36	60	116
Dépréciations	(34)	(33)	(26)
CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	1 730	1 877	1 679
Dont part à plus d'un an en valeur brute ⁽¹⁾	58	81	64

(1) La part des échéances à plus de cinq ans est négligeable.

Au 31 décembre 2003, la société Distribution Casino France a cédé un portefeuille de créances à une banque dans le cadre de la loi Dailly pour un montant de 295 millions d'euros. La créance correspondante est classée en disponibilité. Cette cession a été acceptée par la banque avec un recours à hauteur de 95 millions d'euros qui ont été conservés par la banque à titre de gage espèces.

NOTE 7 – TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
FCP – SICAV et divers	1 383	1 772	971
Actions en propre	488	353	313
Valeurs mobilières de placement	1 871	2 125	1 284
Disponibilités	661	757	855
Concours bancaires courants	(301)	(338)	(398)
TRÉSORERIE NETTE	2 231	2 544	1 741

La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est sensiblement identique à leur valeur nette comptable. Les actions détenues en propre correspondent principalement aux actions de sociétés du Groupe détenues dans le cadre de plans d'achat d'actions et de la régularisation des cours et sont valorisées au cours de bourse. Les actions détenues en propre ont été dépréciées à hauteur de 7 millions d'euros.

NOTE 8 – COMPTES DE RÉGULARISATION

8.1 Impôts différés actif

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Variations	Au 31 décembre
Différences temporaires	3	(11)	(8)
Déficits fiscaux reportables	21	27	48
Retraitements de consolidation	60	24	84
2001	84	40	124
Différences temporaires	(8)	7	(1)
Déficits fiscaux reportables	48	35	83
Retraitements de consolidation	84	22	106
2002	124	64	188
Différences temporaires	(1)	32	31
Déficits fiscaux reportables	83	(25)	58
Retraitements de consolidation	106	5	111
2003	188	12	200

Conformément au principe énoncé dans le paragraphe "Règles et méthodes", les impôts différés sont calculés en prenant pour base le taux normal d'imposition des bénéfices pour les sociétés opérationnelles et le taux de fiscalisation des plus-values à long terme pour le groupe fiscal Rallye. Le montant des pertes fiscales 2003 non activées s'élève à 112 millions d'euros.

8.2 Autres comptes de régularisation

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Charges constatées d'avance	142	141	132
Charges à répartir sur plusieurs exercices	59	56	42
Prime de remboursement des obligations	9	14	7
Autres comptes de régularisation	27	24	13
TOTAL	237	235	194

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

Principales variations	Capital	Primes	Écarts de conversion	Titres de la société consolidante	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2000	89	890	67	(26)	282	1 302	2 571	3 873
Augmentations de capital	28	392	–	–	–	420	374	794
Dividendes distribués	–	–	–	–	(48)	(48)	(102)	(150)
Écarts de conversion	–	–	(94)	–	–	(94)	(93)	(187)
Variation de détention	–	–	–	–	–	–	170	170
Titres d'autocontrôle	–	–	–	(40)	–	(40)	(68)	(108)
Divers mouvements	–	–	–	–	11	11	(4)	7
Résultat consolidé 2001	–	–	–	–	75	75	267	342
Au 31 décembre 2001	117	1 282	(27)	(66)	320	1 626	3 115	4 741
Augmentations de capital	10	126	–	–	–	136	–	136
Réduction de capital	(15)	(285)	–	–	–	(300)	–	(300)
Dividendes distribués	–	–	–	–	–	–	(129)	(129)
Écarts de conversion	–	–	(598)	–	–	(598)	(684)	(1 282)
Variation de détention	–	–	–	–	–	–	(8)	(8)
Titres d'autocontrôle	–	–	–	(78)	–	(78)	(56)	(134)
Divers mouvements	–	–	–	–	5	5	17	22
Résultat consolidé 2002	–	–	–	–	63	63	303	366
Au 31 décembre 2002	112	1 123	(625)	(144)	388	854	2 558	3 412
Augmentations de capital	–	8	–	–	–	8	–	8
Dividendes distribués	–	–	–	–	(68)	(68)	(156)	(224)
Écarts de conversion	–	–	(123)	–	–	(123)	(158)	(281)
Variation de détention	–	–	–	–	–	–	(18)	(18)
Titres d'autocontrôle	–	–	–	–	–	–	(3)	(3)
Divers mouvements	–	–	–	–	6	6	(4)	2
Résultat consolidé 2003	–	–	–	–	108	108	318	426
AU 31 DÉCEMBRE 2003	112	1 131	(748)	(144)	434	785	2 537	3 322

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

Cette rubrique comprend d'une part un prêt subordonné à durée indéterminée de 19 millions d'euros contracté par le groupe Monoprix, son remboursement étant sous contrôle exclusif de l'émetteur et d'autre part l'émission par la société Nesitic d'Obligations subordonnées à durée indéterminée (OSDI) pour un montant de 162 millions d'euros, leur remboursement étant sous le contrôle exclusif de l'emprunteur.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**11.1 Décomposition**

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôts différés passif	59	42	35
Service après-vente	28	26	24
Médaille du travail	17	–	–
Retraite	32	55	68
Couverture sociale Casino USA	22	21	24
Litiges divers	21	20	20
Risques et charges diverses	129	89	88
Restructuration des réseaux	2	2	6
Restructuration	2	5	11
Risques fiscaux	4	9	9
Litige commercial US	16	–	–
Contrats financiers	49	41	41
Plan d'option d'achat d'actions	7	–	–
Passage à l'euro	–	–	2
Prime de remboursement	26	17	–
TOTAL	414	327	328

11.2 Variations 2003

	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice ⁽¹⁾	Changement de méthode	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Au 31 décembre
Impôts différés	42	17	–	–	–	–	59
Service après-vente	26	27	25	–	–	–	28
Médaille du travail	–	1	–	16	–	–	17
Retraite	55	3	26	–	1	–	33
Couverture sociale Casino USA	21	1	–	–	4	(4)	22
Litiges divers	20	15	14	–	–	–	21
Risques et charges diverses	98	54	17	(1)	–	(2)	132
Contrats financiers	41	8	–	–	–	–	49
Restructuration des réseaux	2	–	–	–	–	–	2
Restructuration	5	–	2	–	–	(1)	2
Litige commercial US	–	18	–	–	–	(2)	16
Plan d'option d'achat d'actions	–	7	–	–	–	–	7
Prime de remboursement	17	9	–	–	–	–	26
2003	327	160	84	15	5	(9)	414

– dont exploitation	–	62	78	–	–	–	
– dont financier	–	28	1	–	–	–	
– dont exceptionnel	–	54	5	–	–	–	
– dont impôts différés	–	17	–	–	–	–	

(1) Dont reprises de provisions devenues sans objet : 4 millions d'euros en exploitation et 1 million d'euros en exceptionnel.

11.3 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont de deux ordres :

- en France, il s'agit des indemnités de fin de carrière et d'un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés,
- aux États-Unis, le sous-groupe américain a pris des engagements en matière de pension et frais médicaux vis-à-vis de ses salariés ou ex-salariés.

Pour les exercices clôturés au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002, les engagements du Groupe sont les suivants :

	2003			2002		
	France	États-Unis	Total	France	États-Unis	Total
Valeur actualisée des obligations	113	28	141	107	29	136
Juste valeur des actifs	(81)	(6)	(87)	(52)	(8)	(60)
Provision résiduelle	32	22	54	55	21	76

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2003 sont :

- âge de départ : principalement compris entre 62 et 64 ans,
- taux d'actualisation : 5,5 à 6 %,
- taux d'augmentation des salaires : moyenne de 3 à 3,5 %.

La prise en compte des charges sociales est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques observées dans les différentes entités, et d'autre part, d'un accord de branche signé début 2004 qui prévoit des possibilités de départ avant 65 ans à l'initiative de l'employeur.

Les conséquences comptables de la loi n° 003-775 du 21 août 2003 sur les retraites, dite loi Fillon, ont été intégralement enregistrées en résultat d'exploitation de l'exercice 2003.

La variation de la valeur actualisée des obligations provient également de la revue des hypothèses actuarielles. En 2003, seuls les paramètres de rotation du personnel ont évolué.

Les actifs correspondent aux sommes versées sur des fonds

d'une compagnie d'assurance dont le taux de rendement brut annuel est estimé en 2003 à 4,51 %. Au titre de l'année 2003, le Groupe a versé sur ces fonds 30 millions d'euros.

États-Unis

Pour le calcul des provisions aux États-Unis, les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2003 sont :

- âge de départ : 65 ans,
- taux d'actualisation : 6,25 %,
- taux d'augmentation des salaires : 4 %,
- taux d'augmentation des dépenses médicales : 10 % en 2004, 9 % en 2005, 8 % en 2006, 7 % en 2007 et 6 % à compter de 2008.

Au 31 décembre 2003, il existe un écart actuariel, concernant la provision des États-Unis, non comptabilisé pour un montant de 10,2 millions d'euros dont la constatation est étalée sur la durée de travail résiduelle des salariés.

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES

12.1 Décomposition de la dette financière

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Emprunts obligataires	6 370	6 465	5 001
Intérêts courus sur emprunts obligataires	220	197	165
Autres emprunts	815	932	951
Contrats de crédit-bail	208	213	166
Crédits spots et lignes confirmées	216	647	787
Concours bancaires courants	301	338	398
Dettes bancaires et assimilés	8 130	8 792	7 468
Dettes financières diverses	74	43	54
DETTES FINANCIÈRES	8 204	8 835	7 522
à moins d'un an	1 058	2 149	1 548
entre un et cinq ans	4 875	4 157	4 734
à plus de cinq ans	2 271	2 529	1 241

12.2 Détail des emprunts obligataires et autres emprunts

Emprunts obligataires

	Devise	Taux	Montant en millions d'euros	Maturité	Échéance	Nature du taux	Gestion du taux					
							2004		2005		2006	
							1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Rallye ⁽¹⁾ Emprunt obligataire échangeable 2005 1998-2005	EUR	Taux fixe 4,500 %	92	7 ans	janv. 05	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %				
Rallye ⁽²⁾ Emprunt obligataire échangeable 2005 1998-2005	EUR	Taux fixe 4,500 %	36	7 ans	janv. 05	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %				
Rallye ⁽³⁾ Emprunt obligataire échangeable 2005 1998-2005	EUR	Taux fixe 1,000 %	61	7 ans	juin 05	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %			
Rallye Emprunt obligataire 2006 1999-2006	EUR	Taux fixe 4,625 %	300	7 ans	mars 06	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
Rallye ⁽⁴⁾ Emprunt obligataire échangeable 2006 2001-2006	EUR	Taux fixe 3,250 %	460	5 ans et 6 mois	juin 06	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
Rallye ⁽⁵⁾ Océane 2008 2003-2008	EUR	Taux fixe 3,750 %	264	5 ans	janv. 08	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Rallye ⁽⁶⁾ Emprunt obligataire échangeable 2013 2003-2013	EUR	Taux fixe 3,250 %	300	10 ans et 3 mois	juil. 13	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
HMB Emprunt Zéro coupon 2006 2000-2006	EUR	Taux variable E3M + 0,40 %	150	6 ans	juin 06	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
Casino Emprunt obligataire 2005 2000-2005	EUR	Taux fixe 5,875 %	550	5 ans	avr. 05	Taux fixe ⁽⁷⁾ Taux variable Taux plafonné	27,27 % 45,45 % 27,27 %	27,27 % 45,45 % 27,27 %	27,27 % 72,73 %			
Casino Emprunt obligataire 2005 2000-2005	CHF	Taux variable E3M + 0,37 %	30	3 ans	avr. 05	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné	100,00 %	63,59 % 36,41 %	100,00 %			
Casino Emprunt obligataire 2006 1999-2006	EUR	Taux fixe 4,750 %	500	7 ans	juil. 06	Taux fixe ⁽⁹⁾ Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	40,00 % 60,00 %	40,00 % 60,00 %	
Casino Placement privé italien 2006 2003-2006	EUR	Taux fixe 0,100 %	30	3 ans	nov. 06	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino Emprunt obligataire 2007 2002-2007	EUR	Taux fixe 5,875 %	500	4 ans et 11 mois	nov. 07	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné	20,00 % 17,57 % 62,43 %	20,00 % 80,00 %	15,69 % 18,45 % 65,86 %	54,24 % 45,76 %	88,29 % 11,71 %	100,00 %
Casino Emprunt obligataire 2008 2001-2008	EUR	Taux fixe 6,000 %	1 100	7 ans	mars 08	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné	63,64 % 36,36 %	63,64 % 36,36 %	63,64 % 36,36 %	36,36 % 63,64 %	31,34 % 68,66 %	100,00 %

	Devise	Taux	Montant en millions d'euros	Maturité	Échéance	Nature du taux	Gestion du taux					
							2004		2005		2006	
							1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Casino Placement privé 2002-2009	USD	Taux fixe 5,920 %	10	7 ans	nov. 09	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino ⁽¹⁰⁾ Emprunt obligataire 2009 2002-2009	EUR	Taux fixe 5,452 %	432	7 ans	juin 09	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	50,00 %	37,91 %	54,70 %	75,00 %	75,00 %	100,00 %
Casino Emprunt obligataire 2010 2003-2010	EUR	Taux fixe 5,250 %	500	7 ans	avr. 10	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné		42,66 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	24,40 %
Casino Placement privé 2002-2011	USD	Taux fixe 6,460 %	255	9 ans	nov. 11	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino Emprunt obligataire 2012 2002-2012	EUR	Taux fixe 6,000 %	700	10 ans	févr. 12	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	57,14 %	57,14 %	57,14 %	65,30 %	100,00 %	100,00 %
Casino Pologne 1998-2005	EUR	Taux fixe 6,500 %	23	7 ans	août 05	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %			
Casino Pologne 1996-2006	EUR	Taux fixe 5,300 %	77	7 ans	déc. 06	Taux fixe ⁽⁸⁾ Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES			6 370									

- (1) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 340,3 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 1^{er} janvier 2005 et assortie d'une option d'échange, exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} janvier 2005 contre 1,17 action ordinaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2003 est 1 554 725.
- (2) Emprunt obligataire échangeable contre des actions à dividende prioritaire Casino (OEADP) émis par la société Rallye pour un montant de 122,6 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 1^{er} janvier 2005 et assortie d'une option d'échange, exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} janvier 2005 contre 1,48 action à dividende prioritaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2003 est 599 646.
- (3) La valeur de remboursement est indexée sur l'action ordinaire Casino ; cet emprunt obligataire émis en juin 1998 a fait l'objet d'un échange de conditions d'intérêt comprenant l'incidence de l'indexation de la valeur de remboursement. Après cette opération, la rémunération de l'emprunt obligataire est établie sur la base de l'Euribor trois mois.
- (4) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 460 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire le 30 juin 2006 et assortie d'une option d'échange, exerçable au gré du porteur du 31 janvier 2003 jusqu'au 30 juin 2006 contre 1,0196 action ordinaire Casino existant en portefeuille. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2003 est 3 382 353.
- (5) Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions Rallye à raison de 1,02 action pour 1 obligation remboursable au plus tard le 1^{er} janvier 2008 à 109,7 % du nominal. Le montant nominal de l'émission s'élève à 264 millions d'euros. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2003 est de 6 011 362.
- (6) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 300 millions d'euros. Une obligation est remboursable en numéraire au plus tard le 1^{er} juillet 2013 à 119,07 % du nominal et assortie d'une option d'échange exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} juillet 2013 contre une action Casino. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006. Les porteurs d'obligations bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011.
- (7) Taux fixe d'origine sur 150 millions d'euros.
- (8) Taux fixe d'origine.
- (9) Taux fixe d'origine sur 200 millions d'euros.
- (10) Casino Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino Guichard-Perrachon. Conformément aux principes décrits dans la partie "Périmètre de consolidation", la quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 432 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

Emprunts bancaires

	Devise	Taux	Montant en millions d'euros	Maturité	Échéance	Nature du taux	Gestion du taux					
							2004		2005		2006	
							1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Rallye Prêt bancaire	EUR	Taux variable	42		juil. 04	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %				
OCP Prêt bancaire	EUR	Taux variable	23		juin 04	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %					
Alpétrol Equity swap	EUR	Taux variable	50		déc. 07	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Alpétrol Prêt structuré	EUR	Taux fixe	100		nov. 06	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
HMB Prêt structuré	EUR	Taux variable	112		juil. 07	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino Prêt syndiqué	EUR	Taux variable	66		juil. 04	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	99,16 % 0,84 %	99,16 % 0,84 %				
Casino Prêt syndiqué	EUR	Taux fixe	58		févr. 07	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino Prêt bancaire	EUR	Taux variable	19		nov. 04	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %				
Casino Prêt bancaire	EUR	Taux variable	100		juin 07	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Casino Prêt structuré	EUR	Taux fixe	167		juin 05	Taux fixe Taux variable Taux plafonné	100,00 %	100,00 %	100,00 %			
Casino ⁽¹⁾ Emprunts bancaires divers	EUR		78		juin 05	Taux fixe Taux variable Taux plafonné						
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES			815									

(1) Les emprunts bancaires divers sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins d'un an.

Les dettes financières sont libellées en monnaies de la zone euro pour 97 %, en dollars US pour 2 % et en zloties pour 1 %.

12.3 Précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari-passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Rallye : dans le cadre de lignes bancaires confirmées et de financements structurés, Rallye s'est engagé à respecter certains ratios financiers (EBITDA consolidé/frais financiers nets consolidés, dette financière nette consolidée/capitaux propres consolidés et actifs nets réévalués/dette financière nette) aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats.
Casino : les lignes bancaires confirmées à moyen terme et le placement privé réalisé en 2002 aux États-Unis contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect, à la date d'arrêtés de l'un des ratios financiers suivants :

dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé et dette financière nette consolidée/fonds propres consolidés.
Les lignes bancaires confirmées à court terme ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.
Groupe Go Sport : dans le cadre de lignes bancaires confirmées, Groupe Go Sport s'est engagé, à respecter à la date d'arrêté les ratios financiers suivants :

endettement net consolidé/capitaux propres consolidés et endettement net consolidé/capacité d'autofinancement consolidée.

Les lignes bancaires sont par ailleurs assorties de clauses juridiques (*pari-passu*, défaut croisé et dans certains cas *negative pledge*). Au 31 décembre 2003, ces ratios et clauses juridiques sont tous respectés.

12.4 Risque de taux

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	462	3 964	2 164	6 590
Emprunts bancaires	1 118	224	3	1 345
Crédits-baux	57	100	51	208
Autres dettes	61	-	-	61
TOTAL DETTE	1 698	4 288	2 218	8 204
Valeurs mobilières de placement	1 871	-	-	1 871
Disponibilités	661	-	-	661
TOTAL ACTIF	2 532	0	0	2 532
POSITION NETTE AVANT GESTION	(834)	4 288	2 218	5 672
Hors bilan	3 136	(1 271)	(1 865)	0
Swap payeur taux fixe	4 436	(2 571)	(1 865)	0
Swap emprunteur taux fixe	(1 050)	1 050	-	0
Options	(250)	250	-	0
POSITION NETTE APRÈS GESTION	2 302	3 017	353	5 672
Position nette à renouveler à moins d'un an				2 001
Variation de 1 %				20
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice				1
Variation des frais financiers				20
Frais financiers nets				301
Impact variation frais financiers/charges financières				6,64 %

12.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dettes financières	8 204	8 835	7 523
Valeurs mobilières de placement	(1 871)	(2 125)	(1 312)
Disponibilités	(661)	(757)	(855)
Endettement net	5 672	5 953	5 356
– dont à taux fixe	4 054	3 136	2 831
– dont à taux variable	1 618	2 817	2 525

12.6 Dettes d'exploitation et autres dettes

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dettes d'exploitation	5 135	5 067	4 777
Autres dettes	183	198	249
Total	5 318	5 265	5 026
– dont à moins d'un an	5 241	5 202	4 971
– dont à plus d'un an	77	63	55

NOTE 13 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En fin d'année 2003, le groupe Casino a monétisé une partie de la valeur des instruments financiers à hauteur de 125 millions d'euros, montrés en "Produits constatés d'avance" et qui feront l'objet d'un étalement sur la durée de vie des sous-jacents.

NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Répartition par activité et zone géographique du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2003	Total 2002	Total 2001
France	17 725	602	301	268	18 896	18 119	17 119
Autres pays européens	746	36	–	–	782	907	858
Amérique du Nord	1 844	140	–	–	1 984	2 386	2 478
Amérique du Sud	608	–	–	–	608	718	1 263
Asie	1 213	–	–	–	1 213	1 289	1 145
Océan Indien	285	–	–	–	285	262	0
Total Étranger	4 696	176	0	0	4 872	5 562	5 744
TOTAL 2003	22 421	778	301	268	23 768		
TOTAL 2002	22 349	817	289	226		23 681	
TOTAL 2001	21 555	859	291	158			22 863

Le chiffre d'affaires grande distribution (groupe Casino) représente environ 94 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires du groupe Casino progresse de 0,50 %. Les variations des taux de change ont altéré ce chiffre d'affaires de 4,10 %. L'impact des variations de périmètre se traduit par une diminution de 0,40 % du chiffre d'affaires hors taxes du groupe Casino. À taux de change et périmètre comparables, l'évolution du chiffre d'affaires de Casino aurait été de + 5 %.

NOTE 15 – PRIX DE REVIENT DES VENTES

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Achat de marchandises	17 373	17 435	17 016
Variation de stocks	(85)	(25)	(122)
PRIX DE REVIENT DES VENTES	17 288	17 410	16 894

NOTE 16 – PERSONNEL

Effectif moyen salarié ⁽¹⁾	2003	2002	2001
France	80 298	79 001	75 776
Europe hors France	9 864	9 309	8 071
Amérique du Nord	6 017	7 087	7 052
Amérique latine	13 070	13 250	11 287
Asie	13 197	12 880	11 258
Océan Indien	1 697	1 467	–
TOTAL GROUPE	124 143	122 994	113 444
– dont cadres et agents de maîtrise	15 004	15 478	14 430
– dont employés	104 629	102 980	94 396
– dont gérants mandataires	4 510	4 536	4 618

(1) Dont sociétés intégrées proportionnellement

13 372

13 152

7 425

NOTE 17 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Répartition par activité et zone géographique du résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Restauration	Autres	Total 2003	Total 2002	Total 2001
France	999	25	22	(35)	1 011	917	813
Autres pays européens	(17)	–	–	–	(17)	(25)	(20)
Amérique du Nord	24	(12)	–	–	12	2	18
Amérique du Sud	3	–	–	–	3	13	4
Asie	33	–	–	–	33	31	26
Océan Indien	14	–	–	–	14	16	0
Total Étranger	57	(12)	0	0	45	37	28
TOTAL 2003	1 056	13	22	(35)	1 056		
TOTAL 2002	946	10	20	(22)		954	
TOTAL 2001	844	5	20	(28)			841

NOTE 18 – RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Produits financiers des participations	10	14	35
Autres produits financiers nets	51	11	97
Reprises (dotations) nettes aux provisions	(34)	(23)	(47)
Frais financiers nets	(301)	(299)	(328)
RÉSULTAT FINANCIER	(274)	(297)	(244)

Les produits financiers des participations représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Outre les charges et produits relatifs aux emprunts et aux prêts, les frais financiers nets de l'exercice 2003 comprennent des escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement comptant ou accéléré pour un montant de 19 millions d'euros en 2003.

NOTE 19 – IMPÔTS SUR LES ACTIVITÉS COURANTES

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat courant de l'ensemble consolidé avant impôts	782	657	597
Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾	(279)	(233)	(217)
Pertes non activées ou activées à un taux réduit	(52)	(26)	(30)
Écart de taux France/étranger	(7)	(2)	6
Autres opérations diverses	2	13	(6)
Impôt effectivement constaté	(336)	(248)	(247)
Taux d'impôt effectif	42,97 %	37,71 %	41,46 %
RÉSULTAT COURANT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔTS	446	409	350

(1) 35,43 % pour 2003 et 2002, 36,43 % pour 2001.

NOTE 20 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat de cessions d'actifs	(15)	57	16
Provisions sur les actions détenues en propre	83	(85)	–
Dépréciations d'actifs	(21)	(6)	(24)
Arrêt d'activités de commerce électronique	–	(6)	–
Charges exceptionnelles de l'activité foodservice	(31)	(6)	–
Prime de remboursement OE 2001-2006	–	(8)	–
Provisions pour charges exceptionnelles	(19)	(4)	15
Frais de fermeture	(6)	–	(2)
Autres produits (charges) exceptionnels nets	(14)	(11)	2
Impôt	16	48	11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPÔTS	(7)	(21)	18

Le résultat de cessions d'actifs concerne en particulier les plus-values générées par les cessions des galeries marchandes de Pologne (37 millions d'euros) et les moins-values de cessions des magasins de Floride et des activités foodservice aux États-Unis (– 57 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel de l'année 2003 enregistre également des charges relatives à l'activité foodservice de l'entité américaine Smart & Final pour 31 millions d'euros, une reprise de provisions pour dépréciation des titres d'autocontrôle de 83 millions d'euros et une charge de 16 millions d'euros liée à des dépréciations d'actifs en Pologne et à la dépréciation de l'écart d'acquisition de Devoto (Uruguay).

NOTE 21 – QUOTE-PART DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Feu vert	1	1	1
CBD	22	21	42
Exito	4	3	9
Laurus	13	7	–
Autres sociétés	14	7	(5)
TOTAL	54	39	47

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Casino	(20)	(20)	(20)
Médias	(3)	(3)	(3)
Libertad	(1)	(2)	(5)
CBD	(14)	(15)	(18)
Monoprix	(18)	(14)	(14)
Devoto	(3)	(3)	(3)
Caly Online	–	–	(2)
Autres	(8)	(4)	(8)
TOTAL	(67)	(61)	(73)

NOTE 23 – RÉSULTAT NET PAR ACTION

23.1 Résultat net part du groupe avant dilution

	2003	2002	2001
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	108	63	75
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	34 491 368	35 108 477	29 474 397
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, PAR ACTION (EN EUROS)	3,14	1,80	2,54

23.2 Résultat net part du groupe après dilution

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat net part du groupe	108	63	75
Économie de frais financiers sur :			
– émission d'OC 98	–	–	5
– émission de BSA 98	–	–	16
– émission de BSA 02	5	9	–
– OCEANE 2003	10	–	–
– options de souscription	–	–	–
Incidence fiscale ⁽¹⁾	(3)	(2)	(4)
Résultat net part du groupe retraité	120	70	92
Nombre moyen pondéré d'actions	34 491 368	35 108 477	29 474 397
Actions à créer en provenance des :			
– OC 98	–	–	4 028 832
– BSA 98	–	–	8 800 542
– BSA 02	2 337 660	4 675 390	–
– OCEANE 2003	6 011 362	–	–
– options de souscription	380 980	–	–
Nombre d'actions retraité	43 221 370	39 783 867	42 303 771
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, PAR ACTION APRÈS DILUTION (EN EUROS)	2,77	1,77	2,17

(1) Au taux de 20,20 % en 2003 et 2002, et 20,77 % en 2001.

23.3 Résultat courant net part du groupe après dilution

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat courant après impôts des sociétés intégrées	446	409	350
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	54	39	47
Amortissements des écarts d'acquisition	(67)	(61)	(73)
Intérêts minoritaires sur le résultat courant	(332)	(303)	(267)
Résultat courant net part du groupe avant dilution	101	84	57
Économie de frais financiers sur :			
– émission d'OC 98	–	–	5
– émission de BSA 98	–	–	16
– émission de BSA 02	5	9	–
– OCEANE 2003	10	–	–
– options de souscription	–	–	–
Incidence fiscale ⁽¹⁾	(3)	(2)	(4)
Résultat courant net part du groupe après dilution	113	90	73
Nombre d'actions retraité	43 221 370	39 783 867	42 303 771
RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE, PAR ACTION APRÈS DILUTION (EN EUROS)	2,61	2,27	1,72

(1) Au taux de 20,20 % en 2003 et 2002, et 20,77 % en 2001.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

24.1 Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Cautions et garanties bancaires reçues	8	7	5
Créances assorties de garanties	56	97	34
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 039	2 619	1 615
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	3 103	2 723	1 654
Cautions et garanties données	42	69	213
Sûretés réelles accordées ⁽¹⁾	35	9	21
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽²⁾	747	712	685
Mobilisation de créances commerciales	95	84	158
Autres engagements donnés	158	75	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 077	949	1 104
Instruments de couverture de taux – montant nominal ⁽³⁾	8 409	10 994	9 143
<i>Swaps de taux</i>	7 074	8 108	3 914
<i>Future Rate Agreement</i>	–	–	500
<i>Floor</i>	–	600	774
<i>Cap</i>	49	1 269	3 131
<i>Collar</i>	1 286	367	674
<i>Swaption</i>	–	650	150
Swaps et achats de devises	258	297	288
Autres engagements réciproques	128	127	212
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	8 795	11 419	9 643

(1) Les sûretés réelles accordées concernent un portefeuille de titres de placement nanti au profit de la Banque de France, une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba, une hypothèque sur un terrain à Taïwan et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

(2) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 747 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis deux ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 155 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(3) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. En fin d'année 2003, le Groupe a monétisé une partie de la valeur des instruments financiers à hauteur de 125 millions d'euros, montrés en "Produits constatés d'avance" et qui feront l'objet d'un étalement sur la durée de vie des sous-jacents ; cette opération, immédiatement suivie de la remise en place de couvertures sur des périodes identiques, n'a pas modifié l'exposition du Groupe au risque de taux. La valeur de marché des instruments financiers au 31 décembre 2003 est non significative. Il n'existe pas d'instruments de couverture de transactions futures.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.

Au 31 décembre 2003, 1 819 036 actions ordinaires et 887 483 actions à dividende prioritaire Casino étaient séquestrées afin de servir les demandes d'échange des obligations échangeables en actions ordinaires et en actions à dividende prioritaire et 20 764 558 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédits.

Informations complémentaires

- La société Al pétrol a conclu, en décembre 2002, un contrat d'échange ("*Equity swap*") d'un montant nominal de 100 millions d'euros avec la société HSBC Bank Plc. Cette opération financière pourra donner lieu à l'acquisition par HSBC Bank Plc d'actions ordinaires (AO) ou d'actions à dividende prioritaire (ADP) Casino sur demande d'Al pétrol.

Dans le cadre de ce contrat d'échange :

Al pétrol bénéficie d'une option d'achat consentie par HSBC Bank Plc portant sur des ADP et des AO Casino, aux prix déterminés sur la base de leur cours officiel de clôture respectif au jour de Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option d'achat. Aux termes de cette option d'achat, le nombre total des AO Casino susceptibles d'être acquises par Al pétrol ne pourra pas excéder 1 300 000. Cette option d'achat pourra être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Al pétrol a consenti à HSBC Bank Plc une option de vente sur des ADP Casino, le prix des ADP Casino étant déterminé sur la base du cours officiel de clôture des ADP Casino le jour de Bourse qui précède celui de l'exercice de l'option de vente. Cette option de vente pourra, sous certaines conditions, être levée pendant toute la durée du contrat d'échange, soit au plus tard le 16 décembre 2007.

Le contrat d'échange comprend une faculté de chargement et de déchargement partiel ou total à l'initiative d'Al pétrol et à tout moment.

Les titres à charger dans l'*Equity swap* peuvent être achetés par HSBC Bank Plc, soit auprès de Rallye ou de l'une de ses filiales, soit sur le marché.

Les ressources financières levées par Rallye peuvent ainsi s'élever au maximum à 100 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, le mécanisme est chargé à hauteur de 650 000 actions ordinaires Casino, soit 0,6 % du capital de Casino à cette même date. Al pétrol bénéficie donc d'une option d'achat pour racheter ces 650 000 actions ordinaires Casino au prix unitaire de 76,20 euros.

- La société Al pétrol a mis en place en novembre 2002 un financement structuré de 100 millions d'euros d'une durée de quatre ans comportant un système d'options croisées portant sur 816 979 actions ordinaires Casino. L'exercice des options peut entraîner le versement par Al pétrol, en complément de la rémunération du prêt, d'une somme comprise entre 0 et 15 millions d'euros selon le cours de l'action ordinaire Casino à l'échéance du contrat. Au 31 décembre 2003, une provision pour risques de 8 millions d'euros au titre du complément de la rémunération du prêt a été comptabilisée.
- Les sociétés Kerrous et HMB, filiales à 100 % de Rallye, ont mis en place en juillet 2002 un financement structuré de 112,5 millions d'euros d'une durée de cinq ans comportant un système d'options croisées portant sur des actions ordinaires Casino. L'exercice des options peut entraîner, en complément de la rémunération du prêt, le versement d'une somme comprise entre 0 et 1,7 million d'euros selon le cours de l'action ordinaire Casino à l'échéance du contrat. Sur la base des cours de bourse de l'action ordinaire Casino en décembre 2003, aucun complément de rémunération ne serait dû.

24.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
CVG émis à l'occasion de l'OPE Monoprix ⁽¹⁾	27	212	233
Total des engagements donnés	27	212	233
<i>Equity swap</i> Deutsche Bank/Cora ⁽²⁾	952	992	1 032
Promesses d'achat d'actions ⁽³⁾	2 674	2 400	2 503
<i>Monoprix</i> ^(3.1)	864	848	1 130
<i>Franprix/Leader Price</i> ^(3.2)	1 163	894	660
<i>Vindémia</i> ^(3.3)	309	330	254
<i>Disco</i> ^(3.4)	87	100	114
<i>Exito</i> ^(3.5)	104	129	182
<i>Autres</i> ^(3.6)	147	99	163
Autres engagements réciproques	–	–	78
Total des engagements réciproques	3 626	3 392	3 613

(1) Engagement maximum pour 408 392 certificats de valeur garantie émis à l'occasion de l'Offre publique d'échange sur les actions Monoprix et restant en circulation au 31 décembre 2003. Leurs modalités de remboursement ont été modifiées en avril 2003. Ces CVG confèrent dorénavant aux bénéficiaires la garantie du paiement de la différence entre 110 euros et le cours de référence^(*) de l'action Casino dans la limite de 65 euros par CVG et ce jusqu'au 31 mai 2005. Leur valeur de marché était de 35,20 euros au 31 décembre 2003.

(*) Cours de référence : moyenne arithmétique des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action pendant les quarante-cinq jours de Bourse précédant le 17 mai 2005.

(2) Au 31 décembre 2003, l'engagement hors bilan résultant du mécanisme d'option d'achat des titres de la société holding du groupe Cora (cf. description note 4.5 – Immobilisations financières) s'élève à 952 millions d'euros. La valeur de l'option d'achat, exerçable à tout moment et portant sur des titres d'une société non cotée, est comprise entre 115 et 135 millions d'euros, compte tenu toutefois des limites de l'exercice de valorisation dans les circonstances présentes, tenant en particulier à l'engagement du Groupe quant à la valeur minimale de 850 millions d'euros, et à l'absence de paramètres de marché. Par ailleurs, d'après l'analyse conduite en janvier 2004 par une banque d'affaire indépendante, il faut noter que la juste valeur de l'ensemble formé par l'option et son sous-jacent est supérieure à l'engagement total.

(3) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3.1) Le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exerçable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé, soit d'un prix par action indexé^(*), soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. À compter du 1^{er} avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exerçable à compter du 1^{er} avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de douze mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

(*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majoré d'un intérêt au taux de l'Euribor trois mois plus 210 points de base capitalisés *pro rata temporis* à compter du 20 mars 2003, et diminué de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(3.2) *Franprix/Leader Price* : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat et de vente, pour la plupart réciproques, courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

(3.3) *Vindémia* : promesses d'achat et de vente réciproques sur 66,67 % du capital. La première option de vente dont bénéficie le groupe Bourbon concerne 36,67 % des titres de la société et est exerçable à compter d'avril 2004, tandis que la deuxième porte sur 30 % et est exerçable à compter d'avril 2007. Chaque option est exerçable pendant une durée de deux ans et demi, et son prix est fonction des résultats opérationnels de la société. Sur la base des résultats des exercices 2002 et 2003, les prix de ces deux options s'élèvent respectivement à 188,5 et 120,1 millions d'euros.

(3.4) *Disco Uruguay* : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 50 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels de la société, avec un prix minimum de 87,9 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(3.5) *Exito* : les actionnaires de référence bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 52,88 % du capital. L'exercice de cette option est conditionné par la détention préalable par Casino du contrôle de la société ou la capacité préalable par Casino de désigner plus de la moitié des membres du conseil d'administration.

(3.6) Les autres promesses d'achat accordées concernent principalement une promesse d'achat accordée par Monoprix à Galeries Lafayette pour 36,3 millions d'euros exerçable jusqu'au 31 janvier 2008, une promesse d'achat accordée par Casino à Hyparlo pour 65,6 millions d'euros exerçable du 31 janvier au 31 mars 2005 et une promesse d'achat de 33 % des titres de la société Gemeix exerçable jusqu'au 30 juin 2005 pour 16,1 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de promesses de vente portant sur 9 % des titres de la société Banque du Groupe Casino exerçable à compter du 30 décembre 2005, et sur 12,28 % du capital de Laurus exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2008.

24.3 Échéancier des obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes financières	7 804	783	4 768	2 253
Obligations en matière de location-financement	208	48	110	50
Obligations contractuelles figurant au bilan	8 012	831	4 878	2 303
Contrats de location simple	1 299	267	618	414
Promesses d'achat d'actions irrévocables ⁽¹⁾	2 674	1 499	1 070	105
TOTAL	11 985	2 597	6 566	2 822

(1) Les options de vente d'actions accordées par le Groupe et exerçables à tout moment sont classées à moins d'un an. Compte tenu de leurs périodes d'exercice longues, il est peu probable qu'elles soient exercées à court terme. Les engagements concernant Exito, conditionnés à la prise de contrôle de cette société par Casino, sont classés à plus de cinq ans.

La présentation des engagements du Groupe est exhaustive et n'omet aucun engagement hors bilan.

NOTE 25 – COURS DES DEVICES

	Taux au début de l'exercice	Taux moyen de l'exercice	Taux à la fin de l'exercice
Dollar US	0,954	0,884	0,792
Zloty polonais	0,249	0,227	0,213
Peso argentin	0,282	0,300	0,271
Peso uruguayen	0,035	0,031	0,027
Dollar taïwanais	0,027	0,026	0,023
Baht thaïlandais	0,022	0,021	0,020
Peso colombien (pour 1 000)	0,333	0,307	0,285
Real brésilien	0,269	0,288	0,273
Bolivar vénézuélien (pour 1 000)	0,686	0,551	0,496

NOTE 26 – RISQUE DE CHANGE

Les opérations effectuées par les filiales internationales du Groupe sont pour l'essentiel libellées dans leur devise fonctionnelle, à l'exception de quelques importations quand les pratiques commerciales l'imposent. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de change. Au 31 décembre 2003, la seule position en devise est un passif net de 44 millions de dollars US. La sensibilité des capitaux propres à une évolution de – 10 % des taux des devises fonctionnelles du Groupe serait la suivante par pays :

– Argentine	(10,8)
– Brésil	(66,9)
– Colombie	(14,3)
– États-Unis	(21,2)
– Pologne	(68,1)
– Taïwan	(7,8)
– Thaïlande	(28,4)
– Uruguay	(8,7)
– Venezuela	(8,4)

NOTE 27 – RISQUE SUR ACTION

Au 31 décembre 2003, le Groupe détient 6 014 078 actions Casino, 753 440 actions Rallye et 84 965 actions Groupe Go Sport comptabilisées en valeurs mobilières de placement (cf. note 7 – Trésorerie nette). La sensibilité du résultat à une baisse de 10 % du cours des actions, après prise en compte du prix d'attribution des options consenties aux dirigeants et salariés du Groupe, est la suivante :

(en millions d'euros)	
Valeur comptable	496
Valeur de marché	500
Provision pour dépréciation	(7)
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	(47)

Liste des principales sociétés consolidées

au 31 décembre 2003

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Grande distribution			
Acos SNC	France	50,37 %	IG
Balcadis	France	50,37 %	IG
Groupe Anfilco (Disco)	Uruguay	25,19 %	IP
Groupe Asinco SA	France	50,37 %	IG
Baud SA	France	35,26 %	IG
Béguines (Les) SCI	France	50,37 %	IG
Bonuela	Venezuela	50,37 %	IG
Bourg en Bresse SCI	France	48,49 %	IG
Groupe Big C PCL	Thaïlande	31,84 %	IG
Cash Corse	France	50,37 %	IG
Casino Carburants SAS	France	50,37 %	IG
Casiband SAS	France	5,04 %	IG
Casino Guichard-Perrachon SA	France	50,37 %	IG
Casino Information Technology SAS	France	50,37 %	IG
Casino Services SAS	France	50,37 %	IG
Casino Vacances SNC	France	50,37 %	IG
Casino USA Inc.	États-Unis	50,24 %	IG
Cativen	Venezuela	30,09 %	IG
Groupe CBD	Brésil	13,80 %	MEQ
Codim 2 SA	France	50,37 %	IG
Groupe Cogefisd	France	30,22 %	IG
Comacas SNC	France	50,37 %	IG
Devoto	Uruguay	47,88 %	IG
Dinetard SCI	France	50,37 %	IG
Distribution Casino France	France	50,37 %	IG
Distribution Leader Price SNC	France	35,26 %	IG
Distridyn SA	France	25,19 %	IP
Domy Towarowe Casino	Pologne	50,37 %	IG
EMC Distribution SNC	France	50,37 %	IG
Easydis SAS	France	50,37 %	IG
Espace Gdansk	Pologne	50,37 %	IG
Espace Lodz	Pologne	50,37 %	IG
Espace Park	Pologne	50,37 %	IG
Franprix Holding SA	France	35,26 %	IG
Fidis 2 SNC	France	50,37 %	IG
Finovadis SNC	France	0,50 %	IG
Fox SA	France	50,22 %	IG
Géant Carburants SAS	France	50,37 %	IG
Groupe Exito	Colombie	17,12 %	MEQ
Groupe Feu vert	France	19,14 %	MEQ
H2A	France	30,22 %	IG
Hyper Rocade 2 SNC	France	50,37 %	IG
Groupe Figeac	France	30,22 %	IG
Far Eastern Geant Company Ltd	Taïwan	25,19 %	IP
Floréal SA	France	50,37 %	IG
Géant Argentina	Argentine	50,37 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Géant Polska	Pologne	50,37 %	IG
Germinal SNC	France	50,27 %	IG
IRTS SARL	Suisse	25,19 %	IP
Jaceli SA	France	50,36 %	IG
Kamili SA	France	50,28 %	IG
Kerbernard SCI	France	49,52 %	IG
Lanin	Uruguay	47,88 %	IG
Larenco	Uruguay	50,37 %	IG
Laurus NV	Pays-Bas	19,50 %	MEQ
LCI	France	30,22 %	IG
Leader Price Holding SA	France	35,26 %	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS	France	50,37 %	IG
Leader Price Argentina	Argentine	50,37 %	IG
Leader Price Pologne	Pologne	50,37 %	IG
Leadis	France	35,26 %	IG
Libertad SA	Argentine	50,37 %	IG
Lion de Toga 2 SNC	France	50,37 %	IG
Magasins Jean SAS	France	99,78 %	IG
Messidor SNC	France	50,27 %	IG
Minimarché	France	35,26 %	IG
Groupe Monoprix	France	25,19 %	IP
Nazairdis SAS	France	50,37 %	IG
Nésitic SA	France	49,77 %	IG
NRG	Pologne	50,37 %	IG
Pacam	France	50,37 %	IG
Poretta	France	50,37 %	IG
Prodis	France	50,37 %	IG
RMC 2 SNC	France	50,37 %	IG
Retail Leader Price	France	35,26 %	IG
Régie Média Trade SAS	France	25,19 %	IP
RLP Investissement SA	France	35,26 %	IG
Océan (De l') SCI	France	50,37 %	IG
Sarjel	France	30,22 %	IG
Saowanee	Thaïlande	50,37 %	IG
SCI Opéra	France	25,19 %	IP
Sédifrais SA	France	32,51 %	IG
Semafrac	France	50,37 %	IG
Serca SAS	France	50,37 %	IG
Servamsur	Argentine	50,37 %	IG
Smart & Final Inc. – SFI	États-Unis	29,77 %	IG
Société Générale de Logistique SA	France	35,26 %	IG
Sodigestion	France	30,22 %	IG
Groupe Sofigep	France	29,47 %	IG
Sodico	France	50,37 %	IG
Soderip SNC	France	50,37 %	IG
Spice 2000 Investment SA	Bésil	50,37 %	IG
Sudéco SAS	France	50,37 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Sudis 2 SNC	France	50,37 %	IG
Thor SNC	France	50,37 %	IG
TPLM SARL	France	50,37 %	IG
Tulipan Lodz	Pologne	50,37 %	IG
Tulipan Park	Pologne	50,37 %	IG
Unigros 2 SNC	France	50,37 %	IG
Uranie SAS	France	50,37 %	IG
Vindémia	Océan Indien	16,79 %	IP
Holdings			
Alpétrol SAS	France	99,78 %	IG
Bergsaar BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
La Bruyère SA	France	33,92 %	MEQ
Casino International SAS	France	50,37 %	IG
Clearfringe Ltd	Grande-Bretagne	99,78 %	IG
Cobivia SAS	France	99,78 %	IG
Coboop BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
Cuersup SA	France	50,31 %	IG
Euristates Inc.	États-Unis	21,98 %	MEQ
Géant Foncière BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
Géant Holding BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
Géant International BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
Gelase SA	Belgique	50,37 %	IG
HMB SAS	France	99,78 %	IG
Kerrous SAS	France	99,78 %	IG
Marushka Holding BV	Pays-Bas	50,37 %	IG
Matignon Tours SAS	France	59,87 %	IG
Matignon Neuilly SAS	France	96,79 %	IG
Mermoz Kléber SAS	France	99,78 %	IG
Miramont Finance & Distribution SA	France	99,78 %	IG
Montparnet SAS	France	99,78 %	IG
Montech SAS	France	99,78 %	IG
Montech Expansion SAS	France	94,86 %	IG
OCP SAS	France	96,69 %	IG
Pachidis SA	France	50,37 %	IG
Paglop SA	France	50,37 %	IG
Parande SAS	France	99,78 %	IG
Parande Développement SAS	France	99,78 %	IG
Parande Ventures (partnership)	États-Unis	98,78 %	IG
Parantech SAS	France	99,78 %	IG
Parantech Expansion SAS	France	99,78 %	IG
Parcade SAS	France	99,78 %	IG
Plesia SA	France	50,37 %	IG
Segisor SA	France	50,37 %	IG
Smilodon SA	France	50,37 %	IG
Soparin SAS	France	96,69 %	IG
Sybellia SAS	France	96,69 %	IG

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Syjiga SAS	France	99,78 %	IG
Tevir SA	France	50,37 %	IG
Nouvelles activités			
Banque du Groupe Casino SA	France	25,69 %	IP
Géant Inversiones	Uruguay	50,37 %	IG
Casino Entreprise SAS	France	50,37 %	IG
Imagica SAS	France	50,37 %	IG
Komogo SA	France	50,37 %	IG
C'Discount SA	France	34,70 %	IG
Screeny Media SA	France	41,26 %	MEQ
Store Consumer Finance FCC	France	25,69 %	IP
Géant Kredyt	Pologne	25,29 %	IP
Immobilier			
Buissières (Les) SAS	France	68,96 %	IG
Genty Immobilier SAS	France	99,78 %	IG
Îles Cordées (Les) SCI	France	99,78 %	IG
Kergorju SCI	France	99,78 %	IG
Matignon Marne La Vallée SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Meylan SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Moselle SAS	France	99,78 %	IG
Matignon Sablons SAS	France	99,78 %	IG
Matimmob 1 SAS	France	99,78 %	IG
Périaz SCI	France	99,78 %	IG
Perrières (Des) SCI	France	99,78 %	IG
Sables (Les) SCI	France	62,36 %	IG
Sivigral SCI	France	39,91 %	MEQ
Restauration			
Casino Cafétéria SAS	France	50,37 %	IG
Restauration Collective Casino SAS	France	50,37 %	IG
Distribution d'articles de sport			
MFD Inc.	États-Unis	99,78 %	IG
Club Sports Diffusion SA	Belgique	68,87 %	IG
Delort Sports SARL	France	68,96 %	IG
Courir France SAS	France	68,96 %	IG
Go Sport France SAS	France	68,96 %	IG
Go Sport Hungary KFT	Hongrie	68,96 %	IG
Go Sport International SAS	France	68,96 %	IG
Go Sport Les Halles SNC	France	68,95 %	IG
Go Sport Polska SP	Pologne	68,96 %	IG
Gosport.com SAS	France	68,96 %	IG
Grand Large Sport SAS	France	68,96 %	IG
Groupe Go Sport SA	France	68,96 %	IG
Limpart Investments BV	Pays-Bas	68,96 %	IG

IG : Intégration Globale.

IP : Intégration Proportionnelle.

MEQ : Mise En Équivalence.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rallye relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe concernant le changement de méthode relatif à la comptabilisation des médailles du travail.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux emplacements commerciaux et parts de marché dans la rubrique "Immobilisations incorporelles", aux écarts de première consolidation dans la rubrique "Écarts d'acquisition", à la fiscalité différée dans la rubrique "Impôts différés", aux autres immobilisations financières dans la rubrique "Immobilisations financières" et aux coopérations commerciales dans la rubrique "Chiffre d'affaires". Cette information relative aux règles et méthodes comptables est complétée de considérations propres à l'exercice, fournies dans les notes 1 – "Immobilisations incorporelles", 2 – "Écarts d'acquisition", 4 – "Immobilisations financières" et 8 – "Comptes de régularisation" de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Lorsque leur mise en œuvre supposait la réalisation d'estimations comptables, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles elles se fondaient et du caractère raisonnable des évaluations en résultant. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

BARBIER FRINAULT & Autres
ERNST & YOUNG
Michel Léger

Comptes de la Société Bilan de la société Rallye

ACTIF						
(en millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	1	0,2	0,2	–	–	–
Immobilisations corporelles	1	1,1	0,4	0,7	0,7	0,5
Immobilisations financières	2 – 6	1 204,3	296,0	908,3	890,0	1 021,2
Total de l'actif immobilisé		1 205,6	296,6	909,0	890,7	1 021,7
ACTIF CIRCULANT						
Créances	3 – 6	1 860,8	0,1	1 860,7	1 750,8	1 924,6
Valeurs mobilières de placement	3 – 6	460,0	9,7	450,3	530,6	741,5
Disponibilités		–	–	–	0,2	–
Total de l'actif circulant		2 320,8	9,8	2 311,0	2 281,6	2 666,1
Charges constatées d'avance	4	2,0	–	2,0	1,8	–
Primes de remboursement des obligations	4	0,2	–	0,2	0,3	0,4
Charges à répartir	4	11,6	–	11,6	3,9	–
Écarts de conversion	4	2,5	–	2,5	4,9	2,7
TOTAL DE L'ACTIF		3 542,7	306,4	3 236,3	3 183,2	3 690,9

au 31 décembre 2003

PASSIF				
(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		112,2	111,6	116,8
Primes d'émission		1 131,4	1 123,4	1 282,2
Réserves		108,1	119,7	143,5
Acompte sur dividende		(29,3)	–	(30,7)
Résultat de l'exercice		78,1	32,1	6,8
Total des capitaux propres	5	1 400,5	1 386,8	1 518,6
Provisions pour risques et charges	6	31,7	28,7	5,2
DETTES				
Emprunts et dettes financières	7	1 729,4	1 705,3	1 918,7
Dettes d'exploitation		6,5	11,7	13,3
Autres dettes	8	66,1	50,0	233,9
Total des dettes		1 802,0	1 767,0	2 165,9
Écarts de conversion		2,1	0,7	1,2
TOTAL DU PASSIF		3 236,3	3 183,2	3 690,9

Compte de résultat de la société Rallye

(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires hors taxes		1,5	1,6	1,8
Autres achats et charges externes		(25,5)	(18,3)	(17,1)
Impôts et taxes		(0,7)	(0,7)	(0,7)
Charges de personnel		(5,4)	(5,3)	(5,2)
Reprises (Dotations) nettes aux amortissements et provisions	1 – 6	34,4	5,9	5,5
Autres charges nettes de gestion courante		(27,3)	(7,0)	(0,2)
Résultat d'exploitation	9	(23,0)	(23,8)	(15,9)
Produits financiers		116,9	168,1	140,2
Charges financières		(121,6)	(155,3)	(225,6)
Résultat financier	10	(4,7)	12,8	(85,4)
Résultat courant avant impôts		(27,7)	(11,0)	(101,3)
Reprises (Dotations) nettes sur provisions exceptionnelles		8,6	(22,8)	0,4
Autres produits exceptionnels nets		90,7	64,8	91,8
Résultat exceptionnel	11	99,3	42,0	92,2
Impôts sur les bénéfices	12	6,5	1,1	15,9
RÉSULTAT NET		78,1	32,1	6,8

Tableau des flux de trésorerie de la Société

au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	78,1	32,1	6,8
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions ⁽¹⁾	4,8	80,0	126,1
– Plus-values de cession nettes d'impôts	(90,5)	(64,8)	(94,8)
Marge brute d'autofinancement	(7,6)	47,3	38,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
– Stocks nets	–	–	–
– Créances d'exploitation nettes	(5,2)	79,9	(129,7)
– Dettes d'exploitation	(3,0)	(32,9)	25,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(15,8)	94,3	(66,6)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,2)	(0,2)	–
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	–	–
Acquisition d'immobilisations financières	(122,1)	(9,8)	(473,1)
Cession d'immobilisations financières	141,0	149,3	156,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	18,7	139,3	(316,2)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	(73,0)	–	(51,2)
Augmentations de capital en numéraire	8,6	0,3	407,6
Remboursement de capital	–	(300,0)	–
Émissions d'emprunts	629,2	10,9	493,5
Remboursements d'emprunts	(600,8)	(79,4)	–
Avances en comptes courants en faveur des filiales de la société	(67,2)	(64,7)	(157,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(103,2)	(432,9)	692,4
Variation de trésorerie (A+B+C)	(100,3)	(199,3)	309,6
Trésorerie d'ouverture (D)	112,9	312,2	2,6
Trésorerie de clôture (E)	12,6	112,9	312,2
Variation de trésorerie (E-D)	(100,3)	(199,3)	309,6

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

Annexe aux comptes de la société Rallye

Règles et méthodes comptables

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été élaborés et présentés conformément au Code de commerce ainsi qu'aux principes et méthodes définis par le règlement n° 99-03 du Comité de réglementation comptable relatif au plan comptable général 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, ainsi qu'en tenant compte des dispositions du règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs, applicable à partir du 1^{er} janvier 2002.

Par dérogation, l'ensemble des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (investissements à plus ou moins longue échéance dans des sociétés sans intervention dans la gestion) est regroupé en résultat financier afin que toutes les variations constatées sur ces titres (provisions, cessions, remboursements de fonds assimilables à des cessions ou des dividendes) soient intégrées au même niveau du compte de résultat.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'usage est appréciée en fonction de la situation

nette, de l'évolution de la rentabilité, de la valeur d'utilité de la filiale et de la valeur de négociation de la participation.

Les cours de bourse, lorsqu'il s'agit de participations cotées, constituent un élément d'appréciation s'ils sont significatifs.

Une dépréciation de l'éventuel compte courant avec cette filiale ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Les primes d'émission d'emprunts sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée de vie des emprunts auxquels elles se rapportent. À partir de l'exercice 2002, les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

Les écarts de conversion enregistrent l'actualisation au cours de clôture des créances et dettes en devises. Une provision pour risques et charges est éventuellement comptabilisée si cette actualisation représente une perte potentielle pour la Société.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles comprennent une provision pour redressement fiscal correspondant à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure et une provision pour perte de change. Au titre des engagements de retraite, une provision est calculée selon la méthode prospective en tenant compte des charges sociales y afférentes.

La prime de remboursement conditionnelle d'emprunts obligataires peut faire l'objet d'une provision dès lors que son versement devient probable. Son montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Dans le cadre de ce régime, Rallye intervient comme organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seule redevable de cet impôt auprès du Trésor public. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément et la société Rallye prend en compte l'économie ou la charge

au 31 décembre 2003

d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble. En cas de sortie du groupe fiscal, chaque filiale pourra être indemnisée des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis*.

FAITS MARQUANTS

Opérations financières

En janvier 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes ("OCEANE") pour un montant de 264,5 millions d'euros. Cette émission permet notamment à Rallye de refinancer l'obligation convertible émise en 1998 et arrivée à échéance en janvier 2003 dans des conditions équivalentes et lui permet à terme un renforcement de ses fonds propres. Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et servant un coupon de 3,75 %. Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 131 589 actions. Le prix de remboursement à l'échéance est de 48,25 euros par obligation. Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

En avril 2003, Rallye a procédé à une émission d'Obligations Échangeables en Actions Ordinaires Casino pour un montant de 300 millions d'euros d'échéance dix ans et deux mois, soit le 1^{er} juillet 2013. Les 3 750 000 obligations émises de valeur nominale 80 euros portent intérêt au taux de 3,25 % l'an.

Ces obligations peuvent, à tout moment, être échangées en actions ordinaires Casino à raison d'1 action ordinaire pour 1 obligation. Le prix de remboursement est à l'échéance de 95,256 euros par obligation. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006, les porteurs d'obligations, quant à eux, bénéficient d'une option de remboursement anticipé les 1^{er} juillet 2008 et 2011. Cette émission permet à la Société d'accroître sa flexibilité financière en abaissant son coût de financement et en allongeant la maturité de sa dette.

En novembre 2003, Rallye a lancé une Offre publique d'échange sur ses bons de souscription d'actions Rallye A (BSA A), permettant aux détenteurs de BSA A de les échanger contre des bons de souscription d'actions Rallye C (BSA C), dont la maturité (novembre 2006) est calée sur les besoins de financement de Rallye. 30 815 920 BSA A (92 % du nombre total de bons en circulation) ont été apportés à l'offre et échangés contre 24 652 736 BSA C.

De même parité que les BSA A (14 bons pour 1 action), les BSA C sont exerçables jusqu'au 30 novembre 2006, à un prix d'exercice de 58 euros jusqu'au 31 mai 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés lors des vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros.

Cette opération permet à Rallye d'assurer une meilleure concordance entre ses ressources en fonds propres et le financement de ses investissements futurs.

Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2004, Rallye a émis une obligation d'échéance 20 janvier 2009 pour un montant initial de 400 millions d'euros, porté à 500 millions d'euros en avril 2004, et servant un coupon de 5,375 %.

Cette émission qui vient compléter les deux émissions réalisées en 2003 porte à plus de 1 milliard d'euros les financements obligataires mis en place depuis le 1^{er} janvier 2003 et permet à Rallye de renforcer sa structure financière en allongeant la maturité de sa dette, en profitant de conditions de marché favorables et en diversifiant ses sources de financement.

Commentaires sur le contenu de certains postes

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	0,2
Amortissements	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Valeur nette	-	-	-
Terrains	0,1	0,1	0,1
Constructions	0,4	0,4	0,2
Autres immobilisations corporelles	0,6	0,6	0,6
Valeur brute	1,1	1,1	0,9
Amortissements	(0,4)	(0,4)	(0,4)
Valeur nette	0,7	0,7	0,5
IMMOBILISATIONS NETTES	0,7	0,7	0,5

1.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2001	1,1	(0,4)	0,7
Augmentations	-	(0,2)	(0,2)
Diminutions	-	-	-
Au 31 décembre 2001	1,1	(0,6)	0,5
Augmentations	0,3	(0,1)	0,2
Diminutions	(0,1)	0,1	-
Au 31 décembre 2002	1,3	(0,6)	0,7
Augmentations	0,1	(0,2)	(0,1)
Diminutions	(0,1)	0,2	0,1
AU 31 DÉCEMBRE 2003	1,3	(0,6)	0,7

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

2.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Titres de participations	1 194,8	1 123,0	1 206,5
Dépréciations	(296,0)	(261,5)	(213,8)
Valeurs nettes	898,8	861,5	992,7
Autres immobilisations financières	9,5	28,5	28,6
Dépréciations	–	–	(0,1)
Valeurs nettes	9,5	28,5	28,5
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	908,3	890,0	1 021,2

2.2 Variations

(en millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2001	1 101,6	(83,0)	1 018,6
Augmentations	192,7	(131,1)	61,6
Diminutions	(59,2)	0,2	(59,0)
Au 31 décembre 2001	1 235,1	(213,9)	1 021,2
Augmentations	–	(51,2)	(51,2)
Diminutions	(83,6)	3,6	(80,0)
Au 31 décembre 2002	1 151,5	(261,5)	890,0
Augmentations	119,5	(37,2)	82,3
Diminutions	(66,7)	2,7	(64,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	1 204,3	(296,0)	908,3

Les principaux mouvements de l'exercice 2003 correspondent au reclassement interne au groupe Rallye de titres de filiales.

NOTE 3 – ACTIF CIRCULANT

3.1 Montant et échéance des créances

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Créances de l'actif immobilisé	0,2	0,2	0,2
Créances de l'actif circulant	1 860,7	1 750,8	1 924,6
VALEURS NETTES	1 860,9	1 751,0	1 924,8

Les créances de l'actif circulant représentent principalement les avances en compte courant réalisées par la société Rallye auprès de ses filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an et elles comprennent des produits à recevoir pour un montant de 0,8 million d'euros.

3.2 Valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Actions Casino	410,6	394,4	401,3
Actions propres	36,3	37,5	28,6
Divers	13,1	113,7	322,2
Valeurs brutes	460,0	545,6	752,1
Dépréciations	(9,7)	(15,0)	(10,6)
VALEURS NETTES	450,3	530,6	741,5

Les actions Casino classées en valeurs mobilières de placement correspondent aux actions ordinaires et aux actions à dividende prioritaire séquestrées à remettre dans le cadre des échanges d'obligations échangeables en actions ordinaires et en actions à dividende prioritaire. Au 31 décembre 2003 et après constatation des échanges et reclassements des exercices précédents, elles sont composées de :

- 1 819 036 actions ordinaires après échange de 4 169 515 obligations échangeables Rallye émises en 1998 dont 66 au titre de l'année 2003,
- 2 627 378 actions ordinaires et 1 642 538 bons de souscription d'actions Casino destinés à couvrir les actions susceptibles d'être remises contre les obligations échangeables Rallye émises en 2001,
- 887 483 actions à dividende prioritaire après échange de 1 462 928 obligations échangeables Rallye émises en 1998

dont 63 806 au titre de l'année 2003.

La péremption en décembre 2003 des bons de souscription d'actions A Casino a eu pour conséquence :

- leur incorporation au coût d'acquisition des actions ordinaires Casino classées en valeurs mobilières de placement pour un montant de 19,9 millions d'euros, dont 7,6 millions d'euros figuraient en immobilisations financières dans la mesure où ces bons n'étaient pas affectés à la couverture des échanges d'obligations,
- le reclassement en valeurs mobilières de placement de 12,8 millions d'euros de bons de souscription d'actions B Casino figurant antérieurement en immobilisations financières en substitution des bons A afin de maintenir la couverture relative aux obligations échangeables Rallye.

Au 31 décembre 2003, les 720 618 actions détenues en propre sont majoritairement destinées à servir les plans d'achat d'actions et sont évaluées sur la base du cours de bourse. Au cours de l'exercice, 32 822 actions Rallye correspondant à des options devenues caduques ont été transférées en autres

titres immobilisés générant une moins-value de 0,1 million d'euros. Les exercices précédents, le poste "Divers" comprenait principalement des placements de trésorerie à court terme. La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est sensiblement identique à leur valeur nette comptable.

3.3 Trésorerie nette

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Valeurs mobilières de placement diverses	13,1	113,7	322,2
Dépréciations	(0,1)	(0,2)	(6,8)
Valeurs nettes	13,0	113,5	315,4
Disponibilités	–	0,2	–
Découverts bancaires	(0,4)	(0,8)	(3,2)
TRÉSORERIE NETTE	12,6	112,9	312,2

NOTE 4 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Charges constatées d'avance	2,0	1,8	0,1
Frais d'émission d'emprunts	13,7	4,1	–
Amortissements	(2,1)	(0,2)	–
Valeurs nettes	11,6	3,9	–
Primes de remboursement des obligations	0,3	0,4	0,5
Amortissements	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Valeurs nettes	0,2	0,3	0,4
Écarts de conversion	2,5	4,9	2,7
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS	16,3	10,9	3,2

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement. La durée résiduelle d'amortissement des primes de remboursement est de deux ans et celle des frais d'émission de quatre à dix ans.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

5.1 Décomposition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Capital social	112,2	111,6	116,8
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 131,4	1 123,4	1 282,2
Réserve légale	11,2	11,0	10,7
Réserves réglementées	58,0	56,3	54,3
Report à nouveau	38,9	52,4	78,5
Acompte sur dividende	(29,3)	–	(30,7)
Résultat de l'exercice	78,1	32,1	6,8
TOTAL	1 400,5	1 386,8	1 518,6

5.2 Évolution

L'évolution des capitaux propres au cours des trois derniers exercices s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Au 1^{er} janvier	1 386,8	1 518,6	1 141,6
Augmentation de capital	0,6	9,8	28,7
Prime d'émission	8,0	126,3	392,6
Réduction de capital	–	(300,0)	–
Dividende versé	(73,0)	–	(51,1)
Résultat de l'exercice	78,1	32,1	6,8
AU 31 DÉCEMBRE	1 400,5	1 386,8	1 518,6

Suite à l'Offre publique de rachat d'actions réalisée en février 2002, la société Rallye a racheté puis annulé 5 000 000 d'actions au prix unitaire de 60 euros.

5.3 Variation du capital en nombre d'actions

	2003	2002	2001
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	37 201 224	38 935 232	29 354 671
Exercice de bons de souscription d'actions	204 110	4 070	9 260 656
Annulation d'actions	–	(5 000 000)	–
Conversion d'obligations Rallye	2 510	3 261 922	319 905
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	37 407 844	37 201 224	38 935 232

Au 31 décembre 2003, le capital social s'établit à 112 223 532 euros, composé de 37 407 844 actions au nominal de 3 euros. Dans le cadre de l'Offre publique d'échange formulée sur les titres de la société Casino Guichard-Perrachon, la société Rallye a émis, en février 1998, 7 786 814 obligations convertibles en actions Rallye de 44,21 euros de nominal en faveur des actionnaires de la société Casino ayant apporté leurs titres à l'offre. Ces obligations, arrivées à échéance au 1^{er} janvier 2003, étaient convertibles à tout moment jusqu'au 31 mars 2003 au gré des obligataires à raison de 1,07 action pour 1 obligation. Au titre de l'exercice 2003, 2 348 obligations ont été converties en 2 510 actions nouvelles.

5.4 Titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2003, 380 980 options de souscription d'actions donnent droit à souscrire à autant d'actions nouvelles au prix de 29,51 euros à échéance décembre 2008.

Bons de souscription d'actions

L'exercice de 2 856 980 bons de souscription A et 560 bons de souscription B émis en février 2002 a donné lieu à la création de 204 110 actions nouvelles au cours de l'année 2003.

L'exercice de la totalité des 33 902 064 bons de souscription B restants (BSA B) donnerait lieu à la création de 2 421 576 actions nouvelles. 14 BSA B donnent le droit de souscrire à une action Rallye, au prix de souscription de 65 euros du 19 février 2002 au 30 juin 2005, à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2005 à un prix correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les vingt derniers jours de cotation

précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 65 euros et inférieur à 45,5 euros.

En novembre 2003, Rallye a lancé une Offre publique d'échange sur ses bons de souscription d'actions Rallye A (BSA A) restant en circulation, permettant aux détenteurs de BSA A de les échanger contre des bons de souscription d'actions Rallye C (BSA C). 30 815 920 BSA A (92 % du nombre total de bons en circulation) ont été apportés à l'offre et échangés contre 24 652 736 BSA C. De même parité que les BSA A (14 bons pour 1 action), les BSA C sont exerçables à un prix d'exercice de 58 euros jusqu'au 31 mai 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés lors des vingt derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 58 euros et inférieur à 48 euros, jusqu'au 30 novembre 2006.

OCEANE

En janvier 2003, la société Rallye a procédé à une émission d'Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes ("OCEANE") pour un montant de 264,5 millions d'euros. Dans le cadre de cette opération, Rallye a émis 6 011 362 obligations d'une valeur nominale de 44 euros, de maturité 1^{er} janvier 2008 et pouvant être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes à raison de 1,02 action Rallye pour 1 OCEANE. Le nombre maximum d'actions Rallye pouvant être émis dans le cadre de la conversion des OCEANE est donc de 6 131 589 actions.

NOTE 6 – PROVISIONS

(en millions d'euros)	Provisions pour risques				Provisions pour dépréciation		
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	Total	Immobilisations financières	Sur actif circulant	Total
Au 1^{er} janvier 2001	4,0	–	–	4,0	82,8	45,3	128,1
Augmentations	–	–	1,6	1,6	131,2	21,6	152,8
Diminutions	(0,4)	–	–	(0,4)	(0,1)	(27,2)	(27,3)
Au 31 décembre 2001	3,6	–	1,6	5,2	213,9	39,7	253,6
Augmentations	0,4	17,2	7,4	25,0	51,2	16,3	67,5
Diminutions	–	–	(1,5)	(1,5)	(3,6)	(14,1)	(17,7)
Au 31 décembre 2002	4,0	17,2	7,5	28,7	261,5	41,9	303,4
Augmentations	0,1	9,0	1,3	10,4	37,2	0,4	37,6
Diminutions	–	–	(7,4)	(7,4)	(2,7)	(32,5)	(35,2)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	4,1	26,2	1,4	31,7	296,0	9,8	305,8

Au cours de l'exercice 2003, la société Rallye a constaté une dotation aux provisions pour risques au titre de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire d'un montant de 460 millions d'euros émis en janvier 2001 pour un montant de 9 millions d'euros correspondant à l'étalement de cette prime sur la durée de l'emprunt. Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépréciations des titres des sociétés Miramont Finance et Distribution pour 226,1 millions d'euros et Parande pour 62,2 millions d'euros.

NOTE 7 – DETTES FINANCIÈRES

7.1 Ventilation et échéance des dettes financières

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Emprunts bancaires	174,5	449,6	518,6
OCEANE/Obligations convertibles	274,0	123,1	252,0
Obligations échangeables en AO Casino	870,7	564,1	570,4
Obligations échangeables en ADP Casino	37,3	41,2	48,3
Autres emprunts obligataires	372,5	526,2	526,2
Autres dettes financières	0,4	1,1	3,2
TOTAL	1 729,4	1 705,3	1 918,7
– dont à taux fixe	1 493,2	1 039,7	1 181,9
– dont à taux variable	236,2	665,6	736,8
à moins d'un an	190,1	373,8	83,3
entre un et cinq ans	1 239,3	1 331,5	1 835,4
à plus de cinq ans	300,0	–	–

Le taux de rémunération des emprunts bancaires est indexé sur l'Euribor, s'agissant essentiellement de lignes de crédit confirmées à court et moyen termes. Par ailleurs, au 31 décembre 2003, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 162,3 millions d'euros. La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à des financements arrivant à échéance en 2004 ainsi qu'aux intérêts courus au 31 décembre 2003 des dettes financières.

7.2 Caractéristiques des emprunts obligataires

Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes OCEANE

Montant nominal de l'émission	264,5 millions d'euros
Date d'émission	janvier 2003
Taux d'intérêt annuel	3,75 %
Valeur nominale	44 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} janvier 2008
Valeur de remboursement	48,25 euros
Conversion	1,02 action contre 1 obligation
Cotation	oui
Visa COB	03.003 du 07/01/2003
Nombre d'obligations en circulation :	
– à l'émission	6 011 362
– au 31 décembre 2003	6 011 362

Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment en actions Rallye nouvelles ou existantes. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} janvier 2006.

Emprunts obligataires échangeables en actions ordinaires ou à dividende prioritaire Casino

	OEAO	OEADP	OEAO	OEAO
Montant nominal de l'émission	340,3 millions d'euros	122,6 millions d'euros	460 millions d'euros	300 millions d'euros
Date d'émission	février 1998	février 1998	janvier 2001	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	4,5 % ⁽¹⁾	4,5 % ⁽¹⁾	3,25 %	3,25 %
Valeur nominale	59,46 euros	59,46 euros	136 euros	80 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} janvier 2005	le 1 ^{er} janvier 2005	le 30 juin 2006	le 1 ^{er} juillet 2013
Valeur de remboursement	59,46 euros	59,46 euros	150,40 euros	95,256 euros
Échange	1,17 action contre 1 obligation	1,48 action contre 1 obligation	1,0196 action contre 1 obligation ⁽²⁾	1 action contre 1 obligation ⁽³⁾
Cotation	oui	oui	oui	oui
Visa COB	97.541 du 01/10/97	97.541 du 01/10/97	–	–
Obligations en circulation :				
– nombre à l'émission	5 724 240	2 062 574	3 382 353	3 750 000
– nombre au 31 décembre 2003	1 554 725	599 646	3 382 353	3 750 000

(1) Capitalisé pour les années 1998, 1999 et 2000, payé le 1^{er} janvier 2001 puis annuellement le 1^{er} janvier de chacune des années suivantes.

(2) Option d'échange exerçable jusqu'au 23 juin 2006.

(3) Option d'échange exerçable jusqu'au 20 juin 2013, option de remboursement anticipé au gré de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006, option de remboursement anticipé au gré du porteur le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} juillet 2011.

Autres emprunts obligataires

	Juin 1998	Mars 1999
Montant nominal de l'émission	61 millions d'euros	300 millions d'euros
Taux d'intérêt annuel	1 %	4,625 %
Valeur nominale	68,75 euros	10 000 euros
Amortissement normal	le 27 juin 2005	le 13 mars 2006
Valeur de remboursement	indexée sur l'action ordinaire Casino	10 000 euros
Cotation	oui	oui
Visa COB	98.535 du 22/06/98	99.207 du 10/03/99

L'emprunt obligataire de 61 millions d'euros émis en juin 1998 a fait l'objet d'un échange de conditions d'intérêt comprenant l'incidence de l'indexation de la valeur de remboursement. Après cette opération, la rémunération de cet emprunt obligataire est établie sur la base de l'Euribor trois mois.

Émissions récentes

En janvier 2004, Rallye a émis une obligation d'échéance 20 janvier 2009 pour un montant de 400 millions d'euros et servant un coupon de 5,375 %.

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Les autres dettes représentent essentiellement les avances en compte courant de la part des filiales de la Société, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

Leur échéance est inférieure à un an. Elles comprennent des charges à payer pour un montant de 3,3 millions d'euros.

NOTE 9 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès de filiales.

9.2 Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment des commissions bancaires et des honoraires.

9.3 Personnel

Effectif au 31 décembre	2003	2002	2001
Cadres	24	26	22
Employés	12	12	13
TOTAL	36	38	35
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	0,8	1,0	0,9

9.4 Autres charges et produits d'exploitation

La société Rallye a procédé à des abandons de créances au profit de certaines de ses filiales pour un montant de 27 millions d'euros comptabilisés en autres charges de gestion courante. Des reprises de provisions sur comptes courants de mêmes montants ont été constatées.

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dividendes	33,0	80,6	27,1
Reprises de provisions pour dépréciations financières	10,1	11,8	1,5
Autres intérêts et produits assimilés	68,3	67,0	85,6
Divers	5,5	8,7	26,0
Produits financiers	116,9	168,1	140,2
Intérêts et charges assimilées	66,1	80,4	84,4
Dotations aux provisions pour dépréciations financières	47,2	64,5	133,7
Autres charges financières	8,3	10,4	7,5
Charges financières	121,6	155,3	225,6
RÉSULTAT FINANCIER	(4,7)	12,8	(85,4)

Au titre de l'année 2003, les dividendes proviennent essentiellement des sociétés Casino pour 28,3 millions d'euros, Groupe Go Sport pour 2 millions d'euros et Genty Immobilier et Participations pour 2,6 millions d'euros. Les intérêts reçus représentent la rémunération des comptes courants avec les filiales. Les dotations aux provisions concernent principalement les sociétés Parande pour un montant de 16,2 millions d'euros et Miramont Finance et Distribution pour 17,3 millions d'euros ainsi que les primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 9 millions d'euros.

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Cessions de titres de participation	90,7	64,8	92,5
Reprises/(Dotations) aux provisions	8,6	(22,8)	0,4
Autres produits/(Charges) exceptionnels	-	-	(0,7)
TOTAL	99,3	42,0	92,2

Le résultat de cession de titres de participation correspond aux plus-values réalisées à l'occasion du reclassement de titres Casino et de filiales au sein d'autres sociétés du Groupe. La société Rallye a notamment enregistré une reprise de provision de 5,5 millions d'euros au titre de la dépréciation de ses actions classées en valeurs mobilières de placement.

NOTE 12 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

12.1 Ventilation

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat courant	(27,7)	(11,0)	(101,3)
Résultat exceptionnel	99,3	42,0	92,2
Résultat avant impôts	71,6	31,0	(9,1)
Impôt sur le résultat courant ⁽¹⁾	(0,4)	(0,2)	(0,5)
Impôt sur le résultat exceptionnel	(0,3)	(0,1)	(0,1)
Effet de l'intégration fiscale	7,2	1,4	16,5
Impôts	6,5	1,1	15,9
RÉSULTAT NET	78,1	32,1	6,8

(1) Ce montant correspond à l'impôt relatif aux dividendes comptabilisés en valeur brute en produits de participation.

12.2 Allègement ou accroissement de la charge fiscale future

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Créance / (dette)			
Plus-values en sursis d'imposition	(25,7)	(31,6)	(34,2)
Résultats de sociétés transparentes	–	0,2	0,1
Amortissements différés et reports déficitaires	92,4	94,4	69,0

La situation de la fiscalité différée en fin d'exercice est calculée en prenant pour base le taux de fiscalisation des plus-values à long terme. Les amortissements différés et reports déficitaires sont constitués au sein de l'intégration fiscale et font l'objet d'un planning de récupération. Les reports déficitaires existant au 31 décembre 2003 pour un montant de 457 millions d'euros sont reportables indéfiniment à partir du 1^{er} janvier 2004.

NOTE 13 – INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN

13.1 Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Instruments de couverture de taux	130,7	130,7	135,7
Autres engagements réciproques	–	–	2,9
Total des engagements réciproques	130,7	130,7	138,6
Cautions et garanties bancaires données	214,2	336,4	40,4
Primes de remboursement d'emprunts	105,3	31,5	24,5
Autres engagements donnés	22,0	37,5	21,8
Total des engagements donnés	341,5	405,4	86,7
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 162,3	801,3	105,2
Total des engagements reçus	1 162,3	801,3	105,2

Au 31 décembre 2003, 6 084 079 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit. De même, 1 819 036 actions ordinaires et 887 483 actions à dividende prioritaire Casino étaient séquestrées afin de servir les demandes d'échange des obligations échangeables en actions ordinaires et à dividende prioritaire.

13.2 Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Promesses d'achat d'actions	14,0	55,8	19,0
Total des engagements réciproques	14,0	55,8	19,0
Clauses de retour à meilleure fortune	27,0	–	–
Total des engagements reçus	27,0	–	–

NOTE 14 – ENTREPRISES LIÉES

Éléments concernant les entreprises liées et les participations (en millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Immobilisations financières nettes	906,1	0,6
Créances clients	62,0	–
Autres créances nettes	1 797,1	–
Dettes	66,5	0,5
Produits de participation	32,8	0,1
Autres produits financiers	68,4	–
Charges financières	39,3	0,1

NOTE 15 – CONSOLIDATION

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la Société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris.

Filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue
Sociétés			
A – Filiales ⁽¹⁾			
(50 % au moins du capital détenu par la Société)			
Cobivia SAS	31,8	2,4	100,00 %
Kerrous SAS	184,5	(17,7)	100,00 %
Magasins Jean SAS	0,3	(0,1)	100,00 %
Matignon Sablons SAS	10,8	1,1	100,00 %
MFD SA	35,2	(59,6)	99,99 %
OCP SAS	2,4	125,6	96,91 %
Parande SAS	75,0	(70,9)	100,00 %
Parcade SAS	27,8	(2,6)	100,00 %
Périaz SCI	1,2	0,3	100,00 %
B – Participations ⁽¹⁾			
(10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
Casino Guichard-Perrachon SA ⁽²⁾	166,2	4 750,4	13,56 %
Groupe Go Sport SA	15,3	101,3	43,90 %
Sivigral SCI	0,4	1,1	40,00 %
C – Autres filiales et participations			
Filiales non reprises en A	–	–	–

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital social de la Société.

(2) Y compris les actions classées en valeurs mobilières de placement.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
54,1	54,1	248,4	–	–	1,2	–
187,6	187,6	531,5	150,0	–	(4,3)	–
2,2	0,2	0,2	3,0	6,1	0,0	–
11,0	11,0	–	–	–	0,3	–
227,6	1,5	57,2	–	–	(23,2)	–
106,7	106,7	238,2	110,9	–	0,9	–
83,8	21,6	183,9	–	0,2	(18,1)	–
28,2	25,2	–	–	–	(8,0)	–
2,7	1,5	–	–	–	0,1	–
745,7	741,7	–	–	134,6	329,5	28,1
151,4	151,4	–	–	20,8	14,5	2,0
2,1	0,6	–	–	–	(0,1)	0,1
2,2	2,2	27,1	–	–	–	–

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations,

introduites par la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement sont décrites dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe à la rubrique "Immobilisations financières", complétée dans la note 3.2 – "Valeurs mobilières de placement" de l'annexe.
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné sur la base des informations disponibles les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaires retenues pour les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Gérard Rivière

BARBIER FRINAULT & Autres

Michel Léger

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003 ⁽¹⁾
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	84 962 825	89 501 815	116 805 696	111 603 672	112 223 532
Nombre d'actions ordinaires existantes	27 865 980	29 354 671	38 935 232	37 201 224	37 407 844
Nombre maximum d'actions à créer :					
– par remboursement d'obligations ⁽²⁾	6 899 777	6 020 123	5 700 216	2 637 756	6 131 589
– par exercice de bons de souscription	9 974 102	9 267 647	4 843 222	4 843 222	4 182 486
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	221 073	1 284 429	1 774 248	1 618 017	1 502 321
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	76 891 699	116 665 433	117 233 605	100 683 447	75 628 825
Impôts sur les bénéfices	(3 616 299)	(1 311 588)	(15 881 723)	(1 109 607)	(6 415 836)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	45 680 679	56 468 667	6 816 411	32 108 188	78 087 324
Résultat distribué	15 047 629	20 548 270	31 148 186	44 641 469	59 852 550
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,74	4,02	3,42	2,74	2,19
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,68	1,92	0,18	0,86	2,09
Dividende attribué à chaque action	0,54	0,70	0,80	1,20	1,60
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	31	33	36	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 735 122	3 062 115	3 665 762	3 605 094	3 600 353
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 249 184	1 516 064	1 528 318	1 707 120	1 757 541

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

(2) Pour l'année 2003, ce chiffre correspond au nombre maximum d'actions à créer au titre de la conversion des OCEANE.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ MERMOZ KLÉBER

Administrateur concerné : M. Didier CARLIER

Nature et objet :

Dans le cadre de la prise de participation au sein du fonds d'investissements French Development Venture – FDV – par sa filiale à 100 %, la société Mermoz Kléber, votre Société, lors de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2003, a consenti une contre-garantie à première demande, d'un montant de 16,8 millions d'euros à la garantie à première demande délivrée par la banque HVB Real Estate Capital au titre de l'engagement d'apport complémentaire souscrit par Mermoz Kléber en faveur de FDV.

Votre Société a également consenti un engagement de subordination du remboursement de toute somme due par la société Mermoz Kléber à votre Société au paiement préalable des montants dus à HVB.

Modalités :

Cette garantie est accordée jusqu'au 15 septembre 2005 et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an ; à ce titre, votre Société a facturé la somme de 37 558 euros au titre de l'exercice 2003.

2. GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ ALPÉTROL

Administrateur concerné : M. Jacques DUMAS.

Votre Société, lors de la réunion du conseil d'administration du 10 avril 2003, a consenti les garanties suivantes :

a. Nature et objet :

Votre Société a consenti à la société Royal Bank of Scotland une garantie autonome de paiement à première demande d'un montant de 78,75 millions d'euros, en faveur de sa filiale, la société Alpétrol, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant en principal de 75 millions d'euros.

Modalités :

Cette garantie est accordée pour une durée s'étendant jusqu'au 3 juin 2006 et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an, sur la base des montants utilisés.

À ce titre, votre Société a facturé la somme de 4 393 euros au titre de l'exercice 2003.

b. Nature et objet :

Votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société Alpétrol, au profit de Natexis Banques Populaires, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 75 millions d'euros.

Modalités :

Cette caution est accordée pour une durée s'étendant jusqu'au 13 juin 2008 et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an, sur la base des montants utilisés.

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2003.

c. Nature et objet :

Votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société Alpétrol, au profit de BNP Paribas, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 75 millions d'euros.

Modalités :

Cette caution est accordée pour une durée s'étendant jusqu'au 25 juin 2008 et est rémunérée au taux de 0,4 % l'an, sur la base des montants utilisés.

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2003.

3. CONVENTION DE CONSEIL AVEC LA SOCIÉTÉ GROUPE EURIS

Administrateur concerné : M. Jean-Charles NAOURI

Nature et objet :

Votre Société a conclu une convention de conseil avec la société mère du groupe, la société Groupe Euris. Dans ce cadre, la société Groupe Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Modalités :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 15 octobre 2003, a une durée s'étendant du 1^{er} novembre 2003 jusqu'au 31 décembre 2004, renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'un an.

À ce titre, votre Société a réglé la somme de 55 813 euros au titre de l'exercice 2003.

4. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ PARANDE DÉVELOPPEMENT

Administrateur concerné : M. Jacques DUMAS

Nature et objet :

Dans le cadre de la cession de la participation dans la société Actaris détenue par sa filiale la société Parande Développement, votre Société, lors de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 2003, a consenti une contre-garantie à la garantie bancaire délivrée par la banque ING concernant les engagements de la société Parande Développement liés à la garantie de passif.

À ce titre, votre Société a nanti au profit de la banque ING des comptes d'instruments financiers incluant des actions ordinaires Casino à concurrence de 130 % du montant garanti.

Modalités :

Le montant maximum de la contre-garantie est de 2336111 euros et ce pour une durée de cinq ans à compter du 31 décembre 2003 et elle est rémunérée au taux de 0,4 % l'an. La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2003.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. CAUTIONS ET GARANTIES DONNÉES AUX BANQUES POUR LE COMPTE DE FILIALES

Nature et objet :

Bénéficiaires	Filiales Concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Echéances
BNP Paribas	Kerrous	M€ 45,7 cautionnement	15/12/1999	08/03/2004
BNP Paribas	Kerrous	M€ 15,2 cautionnement	15/12/1999	02/04/2003
Crédit Agricole Indosuez	Kerrous	M€ 150 cautionnement	05/06/2002	05/07/2007
HSBC	Alpétrol et Kerrous	M€ 105 garantie à première demande	12/09/2002 & 12/12/2002	16/12/2007
Bayerische Landesbank	Alpétrol	M€ 55 garantie à première demande	12/04/2002 & 12/09/2002	01/08/2007
Deutsche Bank	Alpétrol	M€ 120 garantie à première demande	16/10/2002	30/11/2006
Crédit Lyonnais	Alpétrol	M€ 51,2 cautionnement	06/04/1999	12/07/2004
NSMD	Alpétrol	M€ 30,5 cautionnement	15/12/1998	01/04/2004
Crédit Agricole Île-de-France	Alpétrol	M€ 38,1 cautionnement	15/03/2000	08/02/2004
Natexis Banques Populaires	Alpétrol	M€ 23 cautionnement	03/12/2001	31/12/2006
Natexis Banques Populaires	Alpétrol	M€ 24,4 cautionnement	15/12/1999	17/06/2003
HSBC CCF	OCP	M€ 60,9 garantie à première demande	15/12/1999	11/04/2005
CIC-Crédit Industriel et Commercial	OCP	M€ 50 garantie à première demande	11/04/2002	22/04/2007
HSBC CCF	Soparin	M€ 152,5 garantie à première demande	15/12/1999	15/12/2003
CIC-Crédit Industriel et Commercial	The Athlete's Foot	M\$ 15 cautionnement porté de 15 à M\$ 18	12/12/2002 & 10/09/2003	31/12/2003

Modalités :

Ces cautions sont rémunérées au taux de 0,4 % l'an. À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 707 501 euros au cours de l'exercice écoulé.

1967, l'autorisation au Président-Directeur Général, de consentir la caution, l'aval et la garantie de votre Société pour ses filiales, au profit d'établissements bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties.

2. GARANTIES EN FAVEUR DES FILIALES

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 11 décembre 2003 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article 89 du décret du 23 mars

Modalités :

Cette autorisation est donnée dans la limite de 75 millions d'euros en une ou plusieurs fois, et est valable pendant une année et concerne toutes les filiales du groupe Rallye détenues à plus de 90 %.

Paris-la-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés qui font ressortir un bénéfice de 78 087 324,31 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de la Société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Bénéfice de l'exercice		78 087 324,31 euros
Dotations à la réserve légale au titre des plus-values à long terme dans la limite de 10 % du capital	(-)	61 986,26 euros
Report à nouveau antérieur	(+)	38 903 647,52 euros
Bénéfice distribuable	(=)	116 928 985, 57 euros
Dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme	(-)	5 572 445, 74 euros
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-)	59 852 550, 40 euros
Report à nouveau pour le solde	(=)	51 503 989,43 euros

Le dividende de l'exercice, fixé à un montant net de 1,60 euro par action, est assorti d'un avoir fiscal au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et au taux de 10 % pour les autres personnes morales.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 18 septembre 2003 sur décision du conseil d'administration du 10 septembre 2003, le solde, représentant un montant net de 0,80 euro par action, sera versé le

17 juin 2004. Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte "Report à nouveau". En application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'assemblée générale constate en outre que les dividendes versés au titre de chacun des trois derniers exercices se sont élevés à :

(en euros)	2002	2001	2000
Dividende net	1,20	0,80	0,70
Avoir fiscal (au taux de 50 %)	0,60	0,40	0,35

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2003 et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 426 356 750 euros.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un censeur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 15 octobre 2003, de M. Christian PAILLOT, en qualité de censeur.

Ce mandat a pris fin lors de la nomination de M. Christian PAILLOT en qualité d'administrateur, intervenue le 15 avril 2004.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un censeur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 17 mars 2004, de M. Jean CHODRON de COURCEL, en qualité de censeur, ce mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 15 avril 2004, de M. Christian PAILLOT, en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur M. Jean CHODRON de COURCEL, demeurant à Paris (75007), 40, rue des Saints-Pères, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre FERAUD pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean LÉVY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gilbert TORELLI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement d'un censeur

L'assemblée générale renouvelle M. Julien CHARLIER dans ses fonctions de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de M. Paul HURTUT, Commissaire aux comptes suppléant, M. Philippe PEUCH-LESTRADE, demeurant 41, rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à acheter des actions de la Société selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- de régulariser les cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
 - d'effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société,
 - de les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce,
 - de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
 - de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société,
 - de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, telle qu'autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003.
- L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, y compris en période d'Offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur, par intervention sur le marché ou hors marché, par transaction sur blocs de titres ou par utilisation d'instruments dérivés notamment par la vente d'options.
- L'assemblée générale décide que les prix d'achat et de vente limites seront les suivants :
- prix maximum d'achat par action : 75 euros,
 - prix minimum de vente par action : 25 euros.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 3 740 784 pour un montant maximum de 280 558 800 euros. Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2004 et au plus tard le 9 décembre 2005.

L'assemblée générale prend acte que ce programme d'achat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers en application de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement n° 2000-06.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet :

- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émettre des obligations et/ou des titres de créance

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à procéder s'il le juge opportun, en une ou plusieurs fois, à tout moment, à l'émission d'obligations ou de tout autre titre de créance et, notamment, de titres subordonnés à durée déterminée ou non, à taux fixe et/ou variable, libellés en euros, en devises ou en unités monétaires composites, assorties éventuellement de bons de souscription à d'autres titres de créance de même nature, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros, en devises ou en unités monétaires composites.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser l'émission de ces titres, notamment pour :

- arrêter les caractéristiques des obligations et/ou titres de créance à émettre et des droits qui y seront attachés, spécialement la durée du ou des emprunts et leurs monnaies d'émission, leur date de jouissance, leur prime d'émission ou de remboursement et leur rémunération qui pourra être fixe ou variable et comporter un paiement différé en cas d'absence de bénéfices distribuables,
- fixer les modalités de remboursement des emprunts, lesquels pourront comporter des clauses de subordination, être remboursables en espèces ou par dation en paiement, à terme fixe ou, au plus tard, à la dissolution de la Société,
- stipuler toutes clauses d'amortissement, notamment d'amortissement anticipé ou de rachat par la Société,
- assortir, le cas échéant, les obligations et/ou titres de créance de bons d'échange ou de souscription d'obligations nouvelles ou conférant à leurs titulaires un droit de créance quelconque, à l'exception de tous droits sur une quotité du capital, étant précisé que le montant nominal des obligations ou droits de créance susceptibles d'être émis par exercice des bons s'imputera sur le montant de l'autorisation ci-dessus donnée,
- passer toutes conventions avec des établissements de crédit, accomplir toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier de ces obligations et/ou de ces autres titres de créance et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une période de cinq ans à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire réunie le 4 juin 2003.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

- autorisations au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, simples ou composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions,
- mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003.

I. AUTORISATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES, SIMPLES OU COMPOSÉES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous précisons que plusieurs autorisations d'émettre des valeurs mobilières, simples ou composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription que vous aviez conférées au conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003 sont arrivées à échéance.

Il paraît nécessaire que votre Société continue à être dotée des instruments aptes à faciliter, s'il y a lieu, son accès au marché financier par l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler ces autorisations.

1. Émission de bons autonomes de souscription d'actions

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la Société.

Le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leurs droits de souscrire des actions nouvelles de la Société, sera autorisé à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions

à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de bons autonomes de souscription d'actions, conformément à la loi.

Cette autorisation sera donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée.

2. Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société

Le conseil d'administration sera autorisé à procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, simples ou composées, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions Rallye en rémunération des titres apportés à toute Offre publique d'échange initiée par la société Rallye. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières émises dans le cadre de la présente autorisation et 800 millions d'euros, en devises, ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres d'emprunt. Cette autorisation sera donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée.

Dans le cadre de ces autorisations, nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration à éventuellement conférer aux actionnaires un droit de priorité, non négociable, exerçable pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera et notamment en matière de souscription à titre irréductible ou à titre réductible le cas échéant.

Nous vous demandons d'autoriser également le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des valeurs mobilières, simples ou composées. Le prix d'émission des valeurs mobilières et les bases d'attribution seront déterminés afin que le prix des actions à obtenir lors de l'exercice des valeurs mobilières, simples ou composées, et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes

droits que les actions anciennes, soit au moins égal à la moyenne des premiers cours de ces actions déterminés dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et en particulier par l'article L. 225-136 du Code de commerce. Il conviendra que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des autorisations d'émissions présentées étant précisé que le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, en vertu des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires du 5 juin 2002, du 4 juin 2003 et par la présente assemblée, ne pourra dépasser 400 millions d'euros compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi. Ce montant nominal global de 400 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux,
- à remettre lors de la conversion des obligations "3,75 % - 2008" ou de l'exercice de bons de souscription d'actions,
- à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société,
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

Nous vous précisons également que, conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, votre assemblée générale du 4 juin 2003 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de trois ans, à procéder à l'occasion de toute décision d'augmentation du capital social et, s'il le juge utile, à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et aux sociétés qui lui sont liées.

II. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juin 2001 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, pour une durée de trente-huit (38) mois.

Afin de permettre à votre Société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et dirigeants du Groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'à leurs dirigeants et mandataires sociaux pour une durée de 38 (trente-huit) mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 5 % (cinq pour cent) du nombre des actions de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximum de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

III. MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE DU 1ER AOÛT 2003

Nous vous précisons qu'il convient de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003.

Nous vous proposons en conséquence d'aménager la rédaction des articles 10 et 20 des statuts :

– Article 10 – Propriété et forme des actions – Identification des détenteurs de titres de la Société

Nous vous demandons de prendre acte de la nouvelle dénomination de "l'organisme chargé de la compensation des titres" devenu le "dépositaire central d'instruments financiers" et de modifier en conséquence le premier alinéa du paragraphe III de l'article des statuts.

– Article 20 – Le Président du conseil d'administration

Nous vous demandons de supprimer la première phrase de l'alinéa 1 de l'article 20 des statuts relative à la représentation du conseil d'administration par son Président.

IV. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2003 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2004

PREMIÈRE RÉOLUTION

Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constatant la libération intégrale du capital social :

- autorise, en vertu des dispositions de l'article L. 228-95 du Code de commerce, le conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des bons autonomes conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des actions de la Société qui seront émises à cet effet, en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription de ces bons autonomes de souscription d'actions, cette émission devant faire l'objet d'un appel public à l'épargne,
- autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de bons d'exercer leur droit de souscrire des actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de bons autonomes de souscription d'actions, conformément à la loi,
- autorise le conseil d'administration à conférer, s'il le juge utile, aux actionnaires un droit de priorité, non négociable, à la souscription des bons autonomes de souscription d'actions pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, notamment en matière de souscription à titre irréductible, et réductible le cas échéant,
- autorise le conseil d'administration, lors de toute Offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, à remettre en échange des bons autonomes de souscription d'actions émis dans le cadre de la présente émission auxquels s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de bons autonomes de souscription d'actions conformément à la loi.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des titulaires de bons, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises au fur et à mesure de la présentation de ces bons.

Le prix d'émission des actions à souscrire par l'exercice des bons et qui conféreront à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes sera au moins égal à la moyenne des premiers cours de bourse de ces actions déterminée dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et en particulier par l'article L. 225-136 du Code de commerce. Cette autorisation est donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, notamment ceux énumérés à la troisième résolution de la présente assemblée générale, pour procéder à cette émission ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées aux dates, dans les délais, et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, délègue, en vertu des dispositions des articles L. 225-148 et L. 225-129 du Code de commerce, au conseil d'administration, au titre des autorisations d'émission données par la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, dans les conditions prévues à la troisième résolution, d'actions ou de valeurs mobilières, simples ou composées, y compris de bons de souscription d'actions émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions Rallye en rémunération des titres apportés à toute Offre publique d'échange initiée par la société Rallye sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 précité.

La décision de l'assemblée générale emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, visées par l'article L. 228-91 du Code de commerce, ou d'obligations

avec bons de souscription d'actions, émises en vertu de la présente autorisation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières ou ces obligations avec bons de souscription d'actions pourront donner droit.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des titulaires d'obligations convertibles en actions ou de bons autonomes de souscription d'actions qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises lors de la conversion des obligations ou de la présentation des bons. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 800 millions d'euros, en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres d'emprunt. L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration à augmenter le capital social pour permettre aux titulaires de ces valeurs mobilières d'exercer leurs droits d'attribution d'actions nouvelles de la Société d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Cette autorisation est donnée pour une période d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de déléguer dans les conditions fixées par la loi tous pouvoirs nécessaires aux émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, dans le cadre de la présente autorisation, rémunérant les titres apportés lors d'une Offre publique d'échange et notamment ceux énumérés à la troisième résolution de la présente assemblée.

TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour la mise en œuvre des émissions de valeurs mobilières et montant nominal global des augmentations de capital

L'assemblée générale décide que les pouvoirs conférés au conseil d'administration dans le cadre des résolutions qui

précèdent comportent, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, ceux de :

En général

- procéder, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, aux émissions autorisées et fixer leurs conditions,
- fixer la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre,
- fixer la ou les dates et lieux d'émission,
- fixer le nombre des titres nouveaux à émettre, leur date de jouissance même rétroactive, leur valeur nominale, ainsi que, dans les limites fixées par l'assemblée générale, leur prix d'émission, les conditions de leur libération et les conditions et bases d'attribution ou d'échange des valeurs mobilières,
- fixer en cas d'émission de titres d'emprunt, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe ou variable, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société,
- fixer la ou les périodes de souscription des valeurs mobilières émises,
- fixer les conditions, modalités et délai d'exercice du droit de priorité éventuellement conféré aux actionnaires,
- fixer les conditions et modalités d'exercice de cession ou de négociation des droits de souscription ou d'attribution attachés aux valeurs mobilières émises,
- fixer, s'il y a lieu, le nombre d'actions existantes à attribuer, lors de l'exercice des valeurs mobilières concernées, et leur date de jouissance,
- fixer les modalités d'achat, d'échange, à tout moment ou à des périodes déterminées, des titres émis ou à émettre,
- conclure tous accords, notamment avec tous établissements de crédit, en vue d'assurer la bonne fin de toute émission réalisée en vertu des autorisations données par la présente assemblée,
- fixer les modalités suivant lesquelles les droits des titulaires des titres nouveaux seraient préservés si la Société procédait,

postérieurement à leur émission et tant qu'ils existeront, à de nouvelles émissions de valeurs mobilières, avec droit préférentiel de souscription ou à d'autres opérations financières qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en préservant leurs droits,

- recueillir les souscriptions aux titres nouveaux et les versements y afférents,
- constater la réalisation des augmentations de capital qui pourront être réalisées tant par l'émission directe d'actions nouvelles que par conversion, remboursement, échange, exercice ou présentation d'obligations ou de bons selon le cas ou de titres donnant accès à terme à une quotité du capital,
- accomplir les formalités qui en seront la conséquence et notamment effectuer les modifications corrélatives des statuts,
- demander l'admission aux négociations sur le marché réglementé des titres nouveaux et, le cas échéant, des valeurs mobilières qui en seront détachées,
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- et, d'une façon générale, fixer les conditions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres nouveaux, et, le cas échéant, à la conversion, au remboursement, à l'exercice, à la présentation ou au rachat, à terme ou par anticipation, d'obligations, de bons ou autres valeurs mobilières selon le cas.

Et plus particulièrement

- fixer, le cas échéant, le nombre de bons de souscription,
- fixer le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice d'un bon ou le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action, et décider si le conseil d'administration le juge utile, au bénéfice des titulaires de bons de souscription, une faculté de rachat ou de remboursement par la Société de ces bons, et fixer corrélativement les conditions et les modalités de ce rachat ou de ce remboursement,
- fixer le prix d'émission des actions à souscrire par l'exercice des bons, dans les limites fixées par l'assemblée générale, et la

date de jouissance, même rétroactive, des actions émises sur présentation des bons,

- fixer la ou les périodes d'exercice des bons dans les limites fixées par l'assemblée générale.

Le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, en vertu des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires du 5 juin 2002, du 4 juin 2003 et par la présente assemblée ne pourra dépasser 400 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global de 400 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à souscrire lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux,
- à remettre lors de la conversion des obligations "3,75 % – 2008" ou de l'exercice de bons de souscription d'actions,
- à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société,
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Le nombre total des actions auxquelles les options

de souscription consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à cinq pour cent (5 %) des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 26 février 1998 et du 6 juin 2001.

Pour l'appréciation de la limite de cinq pour cent (5 %) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions telles que prévues à la cinquième résolution qui suit.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 %.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées la Société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital social et effectuer les modifications statutaires corrélatives.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel de la Société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la Société.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à cinq pour cent (5 %) des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 26 février 1998 et du 6 juin 2001.

Pour l'appréciation de la limite de cinq pour cent (5 %) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10 %.

Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées la Société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

SIXIÈME RÉOLUTION

Modification de l'article 10 des statuts "Propriété et forme des actions – Identification des détenteurs de titres de la Société"

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le premier alinéa du paragraphe III de l'article 10 qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 10 – Propriété et forme des actions – Identification des détenteurs de titres de la Société (...)

III – Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés."

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Modification de l'article 20 des statuts "Le Président du conseil d'administration"

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de supprimer la première phrase du premier paragraphe de l'article 20 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 20 – Le Président du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission."

Le reste de l'article demeure inchangé.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant Rallye

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : Rallye.

Siège social : 83, rue du Faubourg-St-Honoré – 75008 Paris.

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris.

Forme juridique

Rallye est une société anonyme régie par le livre II du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Législation

Législation française.

Constitution – durée

Date de constitution : 20 janvier 1925.

Date d'expiration : 31 décembre 2064.

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

Objet social

Article 3 des statuts :

“La société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations,
 - la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques,
 - l'acquisition et la gestion de tous immeubles,
 - la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers,
 - et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.”

Registre du commerce et des sociétés

Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège administratif, 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris.

Exercice social

1^{er} janvier au 31 décembre. Durée : 1 an.

Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts :

“I – Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte,

– et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Il – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.”

Renseignements relatifs aux assemblées générales : articles 25, 27 et 28 des statuts

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

À défaut et conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-120 du Code de commerce ou par les liquidateurs.

Modes de convocation

Paragraphes I et II de l'article 27 des statuts.

Trente jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) un avis contenant les mentions prévues par la loi.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toutes autres villes ou localités en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.

Conditions d'admission

Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts.

– Les titulaires d'actions nominatives libérées des versements

exigibles et inscrits sur les registres de la Société cinq jours avant l'assemblée peuvent assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter sans formalité préalable,

– les titulaires d'actions au porteur ayant produit cinq jours avant l'assemblée un certificat d'immobilisation des titres délivré par l'intermédiaire teneur de compte peuvent assister aux assemblées générales,

– les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire,

– les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires,

– les usufruitiers, nus-proprétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi. (article 12 des statuts).

Composition de l'assemblée générale

Paragraphe IV de l'article 25 des statuts.

En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer et de voter à distance, par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication garantissant leur identification.

Conditions d'exercice du droit de vote

Paragraphe III de l'article 28 des statuts.

– Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi,

– les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée, et ce, sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV,

– les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales.

Conditions d'acquisition du droit de vote double

Paragraphe III de l'article 28 des statuts.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis

deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou en un titre au porteur identifiable, et toute cession ou transmission d'actions entraînent la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

Seuils statutaires devant être déclarés à la Société : article 10 des statuts

Paragraphe II de l'article 10 des statuts.

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 %, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui sont attachés.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification de l'actionnariat : article 10 des statuts

Paragraphe III de l'article 10 des statuts.

En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et, dans ce dernier cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-I du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L. 228-3-II et L. 228-3-III du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-I du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce, jusqu'à la date de régularisation de l'identification.

Renseignements de caractère général concernant le capital

MONTANT DU CAPITAL

Montant du capital au 31 décembre 2003 : 112 223 532 euros.

Montant du capital au 31 mars 2004 : 112 223 535 euros.

Nombre d'actions au 31 décembre 2003 : 37 407 844.

Nombre d'actions au 31 mars 2004 : 37 407 845.

Nominal de l'action : 3 euros.

Toutes les actions sont libérées et de même catégorie.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les autorisations ont été conférées au conseil d'administration par les assemblées générales du 5 juin 2002, 4 juin 2003 et 9 juin 2004.

Type d'émission	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal (en millions d'euros)	Utilisations (en millions d'euros)	Montants résiduels (en millions d'euros)
Autorisation d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003	3 ans	04/06/2006	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	09/06/2004 ⁽²⁾	1 an	09/06/2005	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	04/06/2003	2 ans	04/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'Offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société	09/06/2004 ⁽²⁾	1 an	09/06/2005	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'augmentation du capital social par incorporation de réserves, de primes, de bénéfices	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	800 ⁽¹⁾		800 ⁽¹⁾

Type d'émission	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal (en millions d'euros)	Utilisations (en millions d'euros)	Montants résiduels (en millions d'euros)
Autorisation d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission de bons autonomes de souscription d'actions à titre gratuit ou à titre onéreux avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾		200 ⁽¹⁾
Autorisation d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Autorisation d'émission d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	05/06/2002	5 ans	05/06/2007	200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾		200 ⁽¹⁾ 800 ⁽³⁾
Montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, autrement que par incorporation de réserves, de primes, de bénéfices				400 ⁽¹⁾		400 ⁽¹⁾

(1) Au titre de l'augmentation de capital.

(2) Sous réserve de l'approbation des résolutions de l'AGE du 9 juin 2004.

(3) Au titre de l'emprunt.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 MARS 2004

Le capital potentiel au 31 mars 2004 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 31 mars 2004	37 407 845
Exercice des bons de souscription B ⁽¹⁾	2 421 576
Exercice des bons de souscription C ⁽¹⁾	1 760 909
Exercice d'options de souscription d'actions	348 580
Conversion des OCEANE ⁽¹⁾	6 131 589
Nombre d'actions potentielles	48 070 499

(1) Les caractéristiques des bons de souscription et des OCEANE sont détaillées dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes sociaux page 103.

L'effet dilutif en cas d'exercice des bons de souscription, de levée des options de souscription et de conversion des OCEANE s'élève à 22,2 % pour l'actionnaire détenant 1 % du capital au 31 mars 2004.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
1993 31/12/1993	Apport en nature et fusion-absorption	9 779 325	298 169 697,71	407 626 491,98	34 390 440,23	11 279 325
1994 31/12/1994	Paiement du dividende 1994 en actions Émission d'ABSA	41 542 1 509 448	126 660,74 4 602 277,28	1 013 285,93 25 312 525,06	39 119 378,25	12 830 315
1995 31/12/1995	Paiement complémentaire du dividende 1994 en actions Émission complémentaire d'ABSA Exercice de BSA	16 511 2 201 1 549 814	50 341,71 6 710,81 4 725 352,42	402 733,72 36 909,43 27 388 868,48	43 901 783,20	14 398 841
1996 31/12/1996	Émission d'actions nouvelles Paiement du dividende 1995 en actions Exercice de BSA	3 601 177 2 173 1 603 291	109 799 177,89 6 625,43 4 888 402,75	79 604 404,71 57 972,55 29 381 127,12	59 776 729,27	19 605 482
1997 31/12/1997	Exercice d'options de souscription Exercice des BSA remboursables	38 356 631 334	116 946,69 1 924 924,96	1 160 988,30 9 246 823,80	61 818 600,91	20 275 172

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)		
1998	Émission d'ABSA	5 068 793	15 454 650,23	193 183 127,86		
	Remboursement d'obligations remboursables en actions (ORA)	1 308 408	3 989 310,27	18 364 465,96		
	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	74 603	227 463,08	2 660 516,92		
31/12/1998					81 490 024,50	26 726 976
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	1	3	55		
31/03/2004					112 223 535,00	37 407 845

Répartition du capital et des droits de vote

SITUATION AU 31 MARS 2004

Nombre total de droits de vote au 31 mars 2004 : 55 986 350.

Nombre d'actionnaires : plus de 5 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en avril 2003.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris ⁽¹⁾	24 306 377	64,98 %	45 768 747	81,75 %
Autres sociétés du groupe Euris	364 591	0,97 %	365 045	0,65 %
Autres membres du conseil d'administration et de direction*	44 067	0,12 %	68 052	0,12 %
Sous-total	24 715 035	66,07 %	46 201 844	82,52 %
Autodétention* ⁽²⁾	753 440	2,01 %	–	–
Autocontrôle* ⁽³⁾	2 725 565	7,29 %	–	–
Autres actionnaires ⁽⁴⁾	9 213 805	24,63 %	9 784 506	17,48 %
– dont au nominatif :	553 301	1,48 %	1 124 002	2,01 %
– dont au porteur :	8 660 504	23,15 %	8 660 504	15,47 %
TOTAL	37 407 845	100,00 %	55 986 350	100,00 %

* Actionnaires inscrits au nominatif.

(1) Dont 2 844 007 détenues par la société Matignon Corbeil, détenue à 100 %.

(2) Dont 610 219 affectées au titre des plans d'options d'achat d'actions.

(3) Les actions détenues en autocontrôle sont détenues par Soparin (2 504 600) et HMB (220 965).

(4) À la connaissance de la Société, aucun des "Autres actionnaires" ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

La société Foncière Euris détient au 31 mars 2004, directement et indirectement, 74,28 % du capital et 81,75 % des droits de vote de la société Rallye.

La société Groupe Euris, contrôlée par M. Jean-Charles NAOURI, détient au 31 mars 2004, directement et indirectement, 68,18 % du capital et 70,32 % des droits de vote de la société Foncière Euris.

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés au BALO le 16 juin 2003, la société Crédit Suisse/First Boston a déclaré le 4 décembre 2003 détenir 1,01 % du capital de la société Rallye, puis, le 30 janvier 2004, détenir 0,94 % du capital de la société Rallye.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices :

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2003			Situation au 31/12/2002			Situation au 31/12/2001		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris	21 572 370	57,67 %	77,00 %	22 072 370	59,34 %	77,68 %	25 148 883	64,59 %	78,30 %
Autocontrôle	2 725 565	7,29 %	–	2 725 565	7,32 %	–	1 174 824	3,02 %	–
Autodétention	753 440	2,01 %	–	741 587	1,99 %	–	576 219	1,48 %	–
Autres actionnaires	12 356 469	33,03 %	23,00 %	11 661 702	31,35 %	22,32 %	12 035 306	30,91 %	21,70 %
TOTAL	37 407 844	100,00 %	100,00 %	37 201 224	100,00 %	100,00 %	38 935 232	100,00 %	100,00 %

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

Programme de rachat par la Société de ses propres actions

En application des articles 2 et 3 du règlement COB n° 98-02, l'Autorité des marchés financiers a apposé le 12 mai 2003 son visa n° 03-402 sur la note d'information établie dans le cadre du programme d'achat par la société Rallye de ses propres actions.

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- effectuer des achats ou des ventes, en fonction de la situation du marché, dans le cadre de la gestion de la trésorerie et des capitaux propres de la Société,
- les attribuer aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce,
- favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, telle qu'autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2003.

Les prix d'achat et de vente limites, fixés par l'assemblée générale du 4 juin 2003, sont les suivants :

- prix maximum d'achat par action : 70 euros,
- prix minimum de vente par action : 20 euros.

L'utilisation de l'autorisation ne peut avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation d'achat d'actions a été donnée pour une durée qui prend fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2003.

L'assemblée générale en date du 9 juin 2004 est appelée à reconduire ce programme d'achat d'actions pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2004, et au plus tard le 9 décembre 2005. Ce programme d'achat d'actions a donné lieu à établissement d'une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers en application du règlement COB n° 98-02 modifié par le règlement COB n° 2000-06.

Nantissement de titres

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantissements au 31 décembre 2003 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽²⁾
Crédit Lyonnais ⁽¹⁾	févr. 01	mai 07	Couverture supérieure à 130 % de la facilité	2 975 085	7,95 %
Natexis Banques Populaires ⁽¹⁾	août 01	août 07	Couverture supérieure à 120 % de la facilité	727 472	1,94 %
Groupe HSBC CCF ⁽¹⁾	juin 01	sept. 06	Couverture supérieure à 120 % des facilités ou des tirages selon le cas	3 246 839	8,68 %
Groupe CIC – Crédit Mutuel ⁽¹⁾	sept. 00	sept. 05	Couverture supérieure à 100 % ou 120 % de la facilité	1 891 788	5,06 %
Syndication BNPP – SG	déc. 01	déc. 06	Couverture supérieure à 130 % de la facilité	2 539 175	6,79 %
TOTAL				11 380 359	30,42 %

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Au 31 décembre 2003.

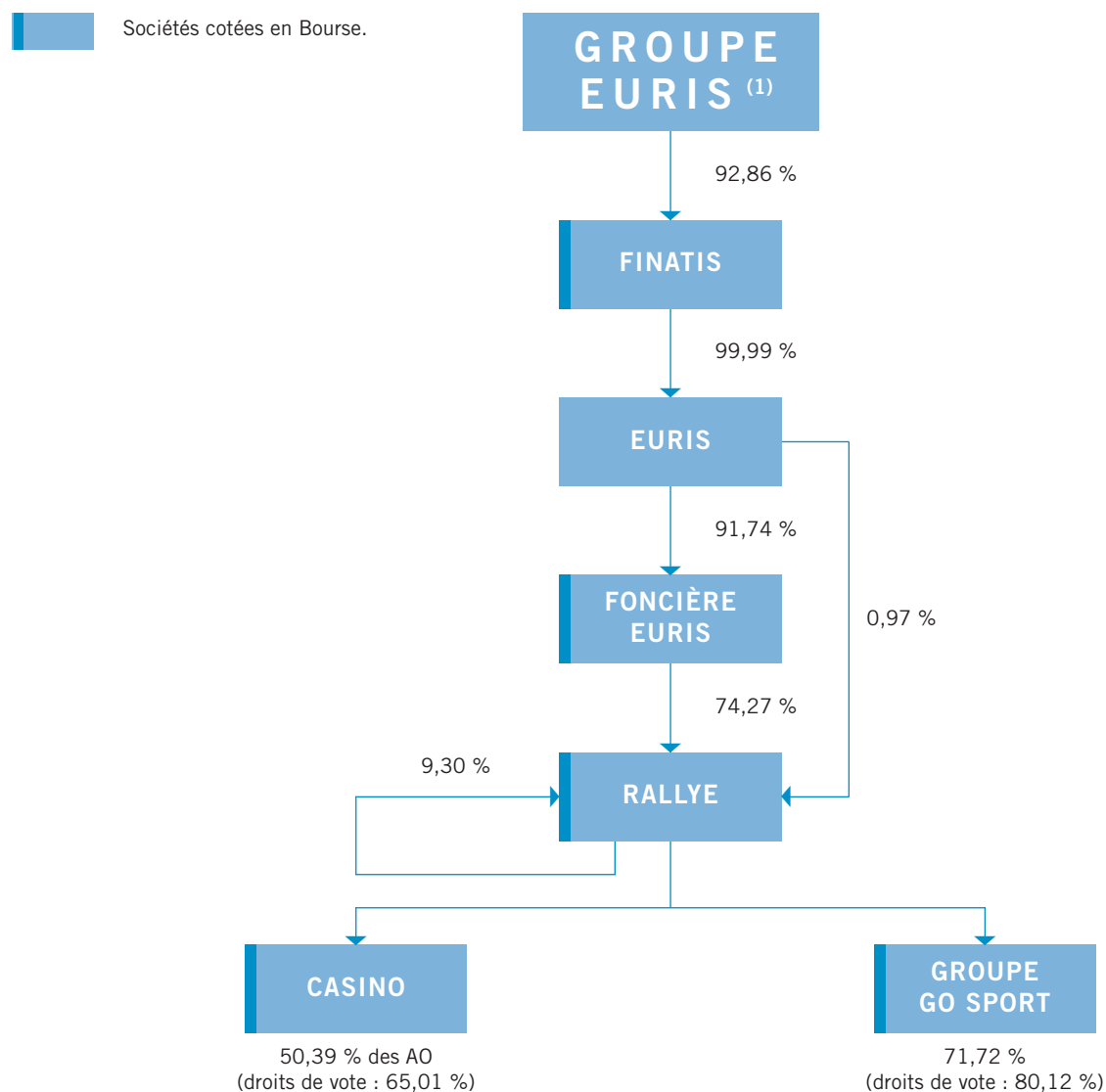
Pacte d'actionnaires

Néant.

Actions de concert

Néant.

Organigramme du Groupe au 31 mars 2004



(1) La société Groupe Euris est contrôlée à 99,9 % par M. Jean-Charles NAOURI.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours des exercices 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au Groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias,
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye,
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'Offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société Go Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe Go Sport en date du 27 décembre 2000, ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003. Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Groupe Euris, maison mère du Groupe.

Cotation des titres de la Société

LISTE DES TITRES COTÉS AU PREMIER MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS

- L'obligation Rallye 4,625 % mars 2006 (code ISIN : FR0000492142) ⁽¹⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS AU SECOND MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS

- L'action Rallye (code ISIN : FR0000060618) ⁽²⁾,
- les bons de souscription d'action Rallye, BSA B février 2002 (code ISIN : FR0000218653) ⁽²⁾,
- les bons de souscription d'action Rallye, BSA C novembre 2003 (code ISIN : FR0010027110) ⁽²⁾,
- l'obligation Rallye 4,5 % février 1998 échangeable en action ordinaire Casino (code ISIN : FR0000208936) ⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 4,5 % février 1998 échangeable en action à dividende prioritaire Casino (code ISSN : FR0000208944) ⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 3,75 % janvier 2003 Convertible et/ou Échangeable en Action Nouvelle ou Existante Rallye (OCEANE), (code ISIN : FR0000181273) émise le 16 janvier 2003 ⁽²⁾,
- l'obligation Rallye juin 1998 – juin 2005 (code ISIN : FR0000209314) indexée sur le cours de l'action ordinaire Casino est cotée sous la rubrique "Obligations secteur privé" ⁽²⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

- L'obligation Rallye 3,25 % janvier 2001 échangeable en action ordinaire Casino (code ISIN : FR0000484982) émise le 31 janvier 2001 ⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 3,25 % avril 2003 échangeable en action ordinaire Casino (code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003 ⁽³⁾,
- l'obligation Rallye 5,375 % janvier 2004 (code ISIN : FR0010039107) émise le 20 janvier 2004 ⁽⁴⁾.

Établissements assurant le service financier des titres :

(1) CRÉDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES
39, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

(2) EURO ÉMETTEURS FINANCE
47, boulevard des Batignolles
75017 Paris – France

(3) CCF
Avenue Robert-Schumann
BP 2704
51051 Reims cedex – France

(4) BNP Paribas Securities Services
Les Collines de l'Arche
75450 Paris cedex – France

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS ⁽¹⁾

Années/mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut historique (en euros)	Plus bas historique (en euros)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
2002				
Octobre	1 291 227	37,90	29,60	42 330
Novembre	528 900	38,10	31,96	18 506
Décembre	332 718	37,70	34,00	11 811
2003				
Janvier	1 219 158	38,25	28,65	39 441
Février	701 650	29,80	23,13	19 294
Mars	815 991	29,20	21,70	20 848
Avril	856 419	30,78	24,65	24 324
Mai	421 470	31,35	27,95	12 488
Juin	2 933 764	36,24	29,01	91 903
Juillet	556 102	34,90	31,76	18 664
Août	525 568	37,89	32,55	18 492
Septembre	1 203 175	44,37	37,90	49 649
Octobre	616 650	44,87	42,00	26 827
Novembre	312 103	44,88	41,77	13 541
Décembre	431 287	44,85	41,60	18 482
2004				
Janvier	374 602	44,30	42,18	16 283
Février	550 458	48,99	42,42	25 410
Mars	614 799	48,75	45,22	28 908

(1) Source : Euronext Paris.

Au 31 mars 2004, le cours de bourse de Rallye s'établissait à 47,45 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1,8 milliard d'euros.

COURS DES AUTRES TITRES ⁽¹⁾

	BSA A ⁽²⁾	BSA B ⁽²⁾	BSA C ⁽³⁾	OEAO ⁽⁴⁾	OEADP ⁽⁴⁾	OCEANE ⁽⁵⁾
Nombre de titres échangés en 2003	9 503 888	4 337 629	51 836	114 741	61 779	1 254 752
Capitaux traités en 2003 (en milliers d'euros)	0,775	0,817	0,15	9 146	4 864	56 680
Plus haut en 2003 (en euros)	0,27	0,33	0,38	97,50	104,40	53,05
Plus bas en 2003 (en euros)	0,01	0,05	0,21	65,45	61,20	41,75
Dernier cours coté au 31/12/2003 (en euros)	–	0,18	0,21	93,10	95,00	51,40
Nombre de titres échangés du 01/01/2004 au 31/03/2004	–	1 229 832	233 948	9 569	875	195 411
Capitaux traités du 01/01/2004 au 31/03/2004 (en milliers d'euros)	–	298 657	69 391	849 261	82 070	10 227 966
Plus haut du 01/01/2004 au 31/03/2004 (en euros)	–	0,29	0,39	103,70	102,00	53,70
Plus bas du 01/01/2004 au 31/03/2004 (en euros)	–	0,18	0,21	70,40	83,00	50,00
Dernier cours coté au 31/03/2004 (en euros)	–	0,24	0,30	92,00	96,05	53,50

(1) Source : Euronext Paris.

(2) Émis dans le cadre de l'attribution gratuite de bons de souscriptions en février 2002 – première cotation le 19 février 2002.

(3) Émis dans le cadre de l'OPE sur les BSA A Rallye – première cotation le 24 novembre 2003.

(4) Émis dans le cadre de l'OPE sur les titres Casino – première cotation le 10 mars 1998.

(5) Première cotation le 16 janvier 2003.

DIVIDENDES

	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003 ⁽¹⁾
Dividende net (en euros par action)	0,54	0,70	0,80	1,20	1,60
Avoir fiscal ⁽²⁾ (en euros par action)	0,27	0,35	0,40	0,60	0,80
Nombre d'actions	27 865 980	29 354 671	38 935 232	37 201 224	37 407 844
Distribution totale (en euros)	15 047 629	20 548 270	31 148 186	44 641 469	59 852 550

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 9 juin 2004.

(2) Au taux de 50 % pour les personnes physiques et les personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales.

Le délai de prescription des dividendes est celui du droit commun, soit cinq ans. Les dividendes non réclamés sont versés à l'État.

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Une fois par an les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. L'information financière est disponible sur Internet sur le site de la Société (www.rallye.fr) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

Options d'achat et de souscription d'actions

Après correction de l'incidence des opérations financières réalisées sur le capital social et les réserves, les plans d'options d'achat et de souscription d'actions Rallye en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'assemblée	AGE du 26/02/98	AGE du 26/02/98	AGE du 26/02/98	AGE du 06/06/01	AGE du 06/06/01	AGE du 04/06/03
Date du conseil d'administration	06/04/99	13/06/00	06/04/01	19/12/01	11/04/02	04/06/03
Nature du plan (achat ou souscription)	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	19	28	42	20	45	49
Nombre total d'options initialement attribuées	46 500	54 500	157 250	216 040	222 050	380 980
– dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	13 000	11 000	21 400	21 800	66 000	126 000
– dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés	9 000	19 000	52 000	30 600	65 150	88 450
Point de départ du délai d'exercice des options	06/04/02	13/06/03	06/04/04	19/12/04	11/04/05	04/06/06
Date d'expiration des options	06/10/04	13/12/05	06/10/06	19/09/06	11/10/07	04/12/08
Prix d'exercice en euros ⁽¹⁾	52,20	55,13	55,00	48,91	49,71	29,51
Nombre d'options exercées au 31/03/2004	–	–	–	–	–	–
– dont depuis le 01/01/2003	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions acquises ou souscrites dans le cadre de l'exercice d'options au 31/03/2004	–	–	–	–	–	–
– dont depuis le 01/01/2003	–	–	–	–	–	–
Options annulées au 31/03/2004 ⁽²⁾	19 000	14 000	17 450	32 620	18 700	32 400
– dont depuis le 01/01/2003	8 000	8 000	13 400	16 520	17 100	32 400
Options restantes au 31/03/2004	27 500	40 500	139 800	183 420	203 350	348 580
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 31/03/2004 ⁽¹⁾	28 600	42 120	145 392	190 754	203 350	348 580

(1) Après ajustements consécutifs aux opérations réalisées sur le capital et les réserves, soit un coefficient d'ajustement de 1,04 pour les plans du 06/04/1999, 13/06/2000 et 06/04/2001.

(2) À la suite du départ de bénéficiaires.

Options de souscription consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Nombre d'action correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Au dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options consenties est le plus élevé					
Rallye	04/06/2003	04/12/2008	88 450	88 450	29,51
Groupe Go Sport	03/04/2003	03/10/2008	2 600	2 600	38,22

Options d'achat consenties par l'émetteur et par toute société du Groupe, levées durant l'exercice

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options levées	Nombre d'action correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Par les dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options levées est le plus élevé					
Rallye	29/07/1996	29/07/2003	7 240	7 772	25,14

Renseignements concernant l'activité – Gestion des risques

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

Politique d'investissements

Les investissements de Rallye et des filiales sous-holdings, en 2003, ont essentiellement consisté en l'acquisition de titres Casino pour un montant net de 23 millions d'euros. Les filiales opérationnelles du Groupe réalisent des investissements dont le montant annuel évolue comme suit :

(en millions d'euros)	
2001	1 180
2002	1 439
2003	1 002
2004 (prévision)	793 ⁽¹⁾

(1) Les prévisions 2004 intègrent uniquement des investissements courants.

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, se référer à la partie "Évolutions et perspectives" page 21.

PERSPECTIVES DE MARCHÉ

Les perspectives de marché pour les filiales opérationnelles du Groupe sont les suivantes :

Concernant la grande distribution, Casino, qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires en France et à 85 % sur les produits alimentaires, est positionné sur un marché non cyclique sur lequel il bénéficie de la croissance de ses formats porteurs que sont les concepts de proximité et de discount.

En revanche, à l'international, et notamment dans les pays émergents, le Groupe est plus exposé à la situation économique locale.

Concernant la distribution d'articles de sport, l'évolution de ce marché est plus exposée à l'évolution de la consommation et de la mode. Cependant, le chiffre d'affaires équilibré de Groupe Go Sport entre les différents segments de produits (chaussures de sport, textile et matériel) le rend moins vulnérable à ce dernier facteur.

GESTION DES RISQUES

Risques de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe Go Sport) et par Rallye en tant que maison mère. Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la direction financière, qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et reporte à la direction générale.

Risque de liquidité

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Rallye a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture. Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Risque de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Rallye a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Une information détaillée sur ce risque figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 12.4) et le détail des instruments de couverture utilisés est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. "Informations sur le hors-bilan").

Risque sur actions

Le Groupe détient des actions Rallye, Casino et Groupe Go Sport comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

L'analyse de ce risque figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 27).

Risques opérationnels

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe Go Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposés à un certain nombre de risques, dont principalement :

Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence plus de 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. De plus, Casino dispose, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (910 000 m² sur 37 sites), réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Le marché des articles de sport est, quant à lui, caractérisé par une forte concentration de l'assortiment autour d'un nombre limité de fournisseurs. Ainsi, Groupe Go Sport, à l'instar de ses concurrents, réalise une large part de ses achats (44 %) auprès de quatre fournisseurs (Nike, Adidas, Reebok et Puma). Cependant, sa position concurrentielle forte fait de Groupe Go Sport un client stratégique et un partenaire incontournable pour les grandes marques en France.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 46 % des points de vente au 31 décembre 2003 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Chez Groupe Go Sport, l'intégralité des magasins est détenue en propre.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, Géant Crédit, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liés aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). L'international représentait, en 2003, 20,5 % du chiffre d'affaires consolidé et 4,3 % du résultat d'exploitation.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données sociales et environnementales" en page 24 du rapport annuel.

Risques juridiques

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations relatives à l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (Casino Vacances, Banque du Groupe Casino, etc.). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement de magasins sont soumis, notamment en France, à des procédures d'autorisations administratives.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Au 31 mars 2004, il n'existe à la connaissance de la Société aucun risque juridique susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société et du Groupe.

Des litiges opposent Casino à la société Cora en relation avec l'opération d'« *Equity swap* » conclue avec Deutsche Bank portant sur les titres de la société GMB et ayant conduit Cora à dénoncer son contrat d'agent commercial avec la société Opéra. Dans le cadre du contentieux relatif à la résiliation de la centrale d'achat Opéra, le Tribunal arbitral, suivant jugement en date du 10 février 2003, a constaté que Casino n'avait pas enfreint les accords passés avec Cora en avril 1999 en concluant un contrat d'« *Equity swap* » avec Deutsche Bank et a condamné Cora à rembourser à Casino l'indemnité de 61 millions d'euros versée à titre provisoire en février 2002, majorée des intérêts, soit la somme totale de 63,5 millions d'euros. Le Groupe est ainsi tout à fait confiant dans l'issue de la procédure intentée, par ailleurs, par Cora devant le Tribunal de commerce et visant à faire annuler l'« *Equity swap* » et la cession des actions Cora par Carrefour à Deutsche Bank.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

La politique d'assurance du groupe Rallye vise notamment la protection du patrimoine et des responsabilités encourues ainsi que la protection du bilan et du compte de résultat.

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurance ainsi que le suivi des sinistres sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe Go Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le groupe Rallye visent les risques encourus au titre :

- des dommages aux biens (incendie, explosion, dommages électriques, effondrement des bâtiments, mouvements populaires, émeutes, terrorisme, catastrophes naturelles, etc.),
- des pertes d'exploitation,
- de la responsabilité civile (responsabilité civile générale et responsabilité civile produits).

Les autres assurances souscrites par le Groupe concernent principalement l'automobile, le transport, la construction, les responsabilités civiles particulières, la pollution accidentelle et la responsabilité des mandataires sociaux.

Le budget annuel d'assurance (franchises plus primes) du groupe Rallye pour 2003 s'élève à 59 millions d'euros, dont 58 millions d'euros au titre des activités de Casino, 1,3 million d'euros au titre de celles de Groupe Go Sport et 16,3 millions d'euros au titre de la maison mère Rallye.

En terme d'auto-assurance, certaines filiales du Groupe, en particulier Casino, ont opté pour des solutions classiques, toutes négociées en étroite relation et collaboration avec le courtier assurance de Casino et les assureurs concernés. À ce titre, le montant global des franchises conservées par le Groupe s'élève à 22 millions d'euros, soit moins de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Niveau de couverture

Les niveaux de couvertures des assurances mises en place prennent notamment en compte les impératifs suivants : la quantification des risques les plus importants en terme d'exposition et de capitaux assurés et la souscription des couvertures d'assurances dommage à hauteur des SMP (sinistres maximum possibles) et/ou sinistres raisonnablement escomptables dont les montants résultent soit d'expertises agréées par les assureurs, soit de l'estimation des risques faite en collaboration avec les services internes, le courtier du Groupe et les services ingénierie des assureurs.

Les garanties souscrites sont comparables à celles des groupes industriels de taille et d'activité similaires à celles du groupe Rallye.

Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les contrats souscrits par Casino prévoient les niveaux de couverture suivants :

- 153 millions d'euros par sinistre et par site en cas d'incendie, explosion, dommages électriques, mouvements populaires et émeutes, terrorisme et catastrophes naturelles,
- 60 millions d'euros par sinistre et par site en cas d'effondrement des bâtiments,

– 60 millions d’euros par sinistre et par site au titre de la perte d’exploitation,
– 15 millions d’euros par sinistre et par site au titre des recours des voisins et des tiers, des recours des locataires et occupants, des pertes d’usage et des frais de mise en conformité et des pertes de loyers.
Chez Groupe Go Sport, le montant des capitaux assurés s’élève à 298 millions d’euros par an au titre de l’assurance dommages aux biens et 347 millions d’euros au titre des pertes d’exploitation.

Assurances responsabilité civile générale et responsabilité civile produits

Chez Groupe Go Sport, le montant total des sinistres assurés à ce titre s’élève à 33 millions d’euros.

Chez Casino, le montant assuré est de 76 millions d’euros par sinistre concernant la responsabilité civile exploitation, de 76 millions d’euros par an s’agissant de la responsabilité après exploitation/livraison et de la responsabilité civile produits et de 12 millions d’euros par an concernant la responsabilité employeur accidents du travail et maladies professionnelles.

Autres assurances

Concernant les autres assurances (automobile, transports, responsabilité civile particulière...), elles sont conformes aux standards de garantie et capacité de couverture permises par les marchés d’assurance.

Prévention/maintien de l’exploitation après sinistre

Le groupe Rallye, et principalement Casino, met en place des mesures visant à prévenir les risques.

En matière de sécurité des produits alimentaires et non alimentaires, en plus des procédures de contrôle amont, le Groupe dispose de procédures d’alerte, de communication et, le cas échéant, de l’assistance de conseils lui permettant, en cas de crise grave, de prendre toutes les mesures rendues nécessaires par les circonstances.

Concernant la prévention contre les risques dommages aux biens, des audits de prévention et de sécurité de tous les centres commerciaux et bases logistiques sont réalisés avec les services ingénierie des compagnies d’assurance, notamment à l’occasion des travaux neufs et des rénovations.

Enfin, en cas de sinistre, les équipes commerciales et techniques du Groupe ainsi que celles des fournisseurs sont formées à intervenir rapidement afin de limiter la durée de fermeture du site et de préserver au maximum les garanties d’assurance perte d’exploitation.

Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Le Président-Directeur Général – Jean-Charles NAOURI.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

– KPMG Audit Département de KPMG SA, 1 cours Valmy – 92923 Paris-la-Défense Cedex, représenté par M. Gérard RIVIÈRE, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– BARBIER, FRINAULT & Autres, 41 rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par M. Michel LÉGER, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Commissaires aux comptes suppléants

– M. Patrick-Hubert PETIT, 1 cours Valmy – 92923 Paris-la-Défense Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

– M. Paul HURTUT, 41 rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Attestation des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Rallye,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de M. Jean Charles NAOURI, Président du conseil d'administration.

Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le présent document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, l'observation formulée relative à la présentation des résultats portant sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille,
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les observations relatives, d'une part, pour les comptes annuels et les comptes consolidés, au changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture et, d'autre part, pour les comptes consolidés, au changement de présentation de l'impôt dans le compte de résultat portant sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel,
- et pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, l'observation concernant le changement de méthode relatif à la comptabilisation des médailles du travail.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 n'ont pas fait l'objet d'observations de notre part.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentés dans ce document de référence.

Paris-la-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2004

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & Autres

Michel Léger

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Gérard Rivière

Informations annexes :

“Le présent document de référence inclut par ailleurs :

– Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des Commissaires aux comptes (respectivement page 114 et page 91 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce,

– Le rapport des Commissaires aux comptes (page 43 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Rallye décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.”

Responsable de l'information

M. Didier CARLIER – Directeur Général Adjoint

Téléphone : 01 44 71 13 73

Télécopie : 01 44 71 13 70

E-mail : info@rallye.fr

Table de correspondance

Sommaire renvoyant aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de Bourse.

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

– Attestation des responsables du document de référence	151
– Attestation des contrôleurs légaux des comptes	152
– Politique d'information	144

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Émetteur

Réglementation applicable (sociétés étrangères)	NA
---	----

Capital

	133 à 137
– Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote, etc.)	133
– Capital autorisé non émis	134 et 135
– Capital potentiel	136
– Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	136 et 137

Marché des titres

	142 à 144
– Tableau d'évolution des cours et volumes sur dix-huit mois	143
– Dividendes	144

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

– Répartition actuelle du capital et des droits de vote	138
– Évolution de l'actionariat	139
– Pactes d'actionnaires	140

ACTIVITÉ DU GROUPE

– Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	9 à 14, 141
– Chiffres clés du Groupe	4 et 5
– Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	9 à 14, 147
– Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	9
– Politique d'investissements	147
– Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise, etc.)	19

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

– Facteurs de risques :	147 à 150
– risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	73, 74, 86, 147, 148
– risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication, etc.)	148
– risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels, etc.)	148 et 149
– risques industriels et liés à l'environnement	148
– Assurances et couverture des risques	149 et 150

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

– Comptes consolidés et annexe	46 à 91
– Engagements hors bilan	82 à 85
– Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	36
– Comptes sociaux et annexe	92 à 118

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

– Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	28 à 34
– Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	29, 30, 35, 145
– Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	145
– Conventions réglementées	116 à 118

RAPPORT DU PRÉSIDENT

37 à 43

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

– Évolution récente	20
– Perspectives	20 et 21

Règlement COB 98-01



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mai 2004, conformément au règlement COB n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conception et réalisation :  **EURO RSCG C&O**

Crédit Photos : Nathalie Darbellay, Groupe Rallye, Agence Editing/Jean-Marie Huron, D.R.

